

Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) du massif des Pyrénées 2018 - 2023



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
massif des Pyrénées

Édito



Le massif Pyrénéen, avec celui des Alpes, compte parmi les zones les plus exposées au risque sismique en France métropolitaine. Un séisme majeur, comme celui d’Arette, qui s’est produit dans les Pyrénées-Atlantiques au mois d’août 1967, pourrait causer de nombreuses victimes ainsi que des millions d’euros de pertes économiques dans les territoires pyrénéens les plus exposés. Les séismes dramatiques qui ont touché nos voisins italiens en 2016 ou les départements de l’Ardèche et de la Drome en 2019 en sont un autre exemple plus récent.

En raison d’une qualité de construction variable, voire médiocre pour le bâti le plus ancien, la mise en œuvre de mesures de prévention, tout en agissant de manière adaptée aux différents territoires, s’avère absolument nécessaire afin de réduire l’impact de tels phénomènes et d’assurer la sécurité de nos concitoyens.

C’est afin de répondre à cet objectif de réduction de la vulnérabilité qu’a été élaboré le Cadre d’actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) du massif des Pyrénées 2018-2023 qui vous est présenté ici.

Ce travail a été réalisé à l’échelle inter-régionale du massif des Pyrénées par la DREAL Occitanie, en associant notamment les préfetures, les DDT(M), le Commissariat de Massif, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le BRGM. Il décline le CAPRIS national diffusé en 2013 et a fait l’objet d’une large concertation auprès des services de l’État, auprès des collectivités territoriales, des professionnels de la construction, des assureurs, des chambres consulaires, du monde associatif et du grand public. Les expressions des différentes parties prenantes ont permis d’affiner le cadre d’action proposé.

Le CAPRIS du massif des Pyrénées s’appuie sur un état des lieux de la connaissance de l’aléa et du risque sismique d’une part et, d’autre part, sur le bilan des actions menées précédemment notamment dans le cadre du « plan séisme » 2005-2010.

Il fixe des orientations stratégiques et propose un programme d’actions pour les atteindre. Il constitue ainsi une feuille de route cohérente associée à une « boîte à outils » disponible pour l’ensemble des partenaires du massif. Il a vocation à être décliné au niveau départemental. Il permet ainsi de fédérer les efforts réalisés sur les Pyrénées pour réduire les risques sismiques. Le comité de massif, instance représentative de l’ensemble des parties prenantes, réuni le 31 janvier 2020, a émis un avis favorable à l’unanimité assorti de recommandations et d’une proposition de gouvernance.

J’ai approuvé ce cadre d’action. Le comité de massif assurera la coordination de sa mise en oeuvre.

Il appartient désormais aux différents partenaires de se saisir des actions proposées dans ce programme pour, collectivement, répondre à l’objectif de réduction de la vulnérabilité au risque sismique sur le massif des Pyrénées. Je sais pouvoir compter sur l’engagement de chacune et de chacun !

Étienne GUYOT

préfet de la région Occitanie

préfet coordonnateur
du massif des Pyrénées

Sommaire

1.Introduction : Cadre et modalités d'élaboration du projet	5	3.Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique sur le massif pyrénéen	40
1.1.Le cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS)	5	3.1.Objectifs stratégiques et programme d'actions associé	40
1.2.La politique de prévention des risques en montagne : vers des démarches territorialisées de gestion intégrée multi-risques	6	3.2.Zooms sur des actions concrétisées en 2017	48
1.3.Rappel sur les stratégies et contractualisations engagées à l'échelle du massif des Pyrénées	7	• 3.2.1. Commémorations des 50 ans du séisme d'Arette	
• 1.3.1.État et régions		• 3.2.2. Journées techniques Séisme à Lourdes – Septembre 2017	
• 1.3.2.État et autres collectivités		• 3.2.3. Déclinaisons locales en cours	
• 1.3.3.État et associations			
• 1.3.4.Transfrontalier			
1.4.Contexte politique favorable	9		
1.5.Objectifs du CAPRIS Pyrénées	9	4.Sites internet	52
1.6.La démarche adoptée sur le massif : processus de travail et propositions	10	5.Acronymes	53
1.7.Modalités de gouvernance	12	6.Annexes	54
• 1.7.1.Les instances de gouvernance existantes à l'échelle du massif pyrénéen		• Annexe 1 - Equipe projet Etat Massif	55
• 1.7.2.Propositions		• Annexe 2 - Courrier de consultation des parties prenantes	56
1.8. Modalités de déclinaison du CAPRIS massif	12	• Annexe 3 - Liste des communes par département avec priorisation des communes selon zonage (4 et 3) et selon taille de concentration des poches d'enjeux sur la cartographie	59
2.Présentation du massif pyrénéen et « diagnostic » du risque sismique	13	• Annexe 4 - Les principaux enjeux listés par l'équipe projet en réunion du 14/03/17	76
2.1.Rappels sur les caractéristiques d'un séisme	14	• Annexe 5 - Cartographies départementales	77
2.2.Les caractéristiques générales du massif	14	• Annexe 6 - Règles d'éligibilité au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la prévention du risque sismique	85
• 2.2.1.Les Pyrénées, une zone sismogène comme l'Italie et l'Espagne		• Annexe 7 - Avis du Comité de Massif pour le CAPRIS	86
• 2.2.2.La sismicité historique, l'aléa sismique, le risque sismique, le zonage sismique...			
• 2.2.3.Les effets de site et les effets induits			
• 2.2.4.La surveillance			
• 2.2.5.L'alerte en cas de séisme			
• 2.2.6.La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe			
• 2.2.7.La surveillance et l'alerte aux tsunamis			
• 2.2.8.La connaissance des failles actives			
• 2.2.9.La prévention : la réglementation parasismique et le contrôle des règles de construction			
2.3.Le bilan de la politique de prévention du risque sismique sur le massif	25		
• 2.3.1.Le rôle des différents acteurs			
• 2.3.2.Bilan des actions réalisées entre 2005 et 2017			
2.4.Le « diagnostic » du risque sismique sur le massif et identification des territoires prioritaires	30		
• 2.4.1.Les cartes aléas/enjeux			
• 2.4.2.Les territoires à risque sismique important (prioritaires)			



1.Introduction : Cadre et modalités d'élaboration du projet

1.1.Le cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS)

Face au constat d'une vulnérabilité grandissante de la France face au risque sismique, un programme national de prévention du risque sismique dit « Plan séisme » a été conduit entre 2005 et 2010, dans l'objectif de réduire la vulnérabilité française, en favorisant la prise de conscience des pouvoirs publics, des professionnels de la construction et du public.

De nombreuses avancées ont été réalisées au cours de ce plan séisme*, notamment en termes d'actualisation de la connaissance sur l'aléa, d'élaboration d'une nouvelle réglementation parasismique, d'information des collectivités territoriales et des particuliers, et de la mobilisation des services de l'Etat.

Toutefois, le bilan réalisé a montré que les efforts devaient être poursuivis pour, tout en continuant les recherches sur la connaissance de l'aléa sismique, renforcer la sensibilisation de tous les publics, accroître les réalisations opérationnelles en matière de réduction de la vulnérabilité et enfin, améliorer la gouvernance de la politique de prévention du risque sismique.

Le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) a ainsi proposé, lors de sa séance plénière du 10 février 2011, trois orientations stratégiques pour assurer la poursuite et la pérennité du travail engagé dans le cadre du plan séisme :

- la mise en œuvre d'une gouvernance partagée des actions de prévention à trois échelles (nationale, intermédiaire, et locale) ;
- la mobilisation et l'association accrue des collectivités territoriales au pilotage des actions de prévention et réduction de la vulnérabilité, et à la sensibilisation continue du grand public ;
- le développement indispensable des pratiques de réduction de la vulnérabilité des constructions neuves et du renforcement du bâti existant, en mobilisant les professionnels de la construction et les organismes de formation et communication ainsi que ceux de contrôle.

Le ministre du Développement Durable a partagé ce constat et a souhaité que soit engagée une réflexion sur le pilotage et la mise en œuvre des actions identifiées par le COPRNM.

Pour concrétiser cet engagement, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) ont coordonné l'élaboration d'un **Cadre d'actions pour la Prévention du Risque Sismique (CAPRIS)** sur le territoire national, en lien avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG) du ministère de l'Intérieur.

Finalisé fin 2013 après une consultation publique, ce cadre repose sur 4 priorités nationales hiérarchisées :

- Priorité 1** - Sensibilisation au risque sismique et formation à la construction parasismique ;
- Priorité 2** - Réduction de la vulnérabilité des constructions par l'application de la réglementation parasismique et le développement du renforcement du bâti existant ;
- Priorité 3** - Aménagement du territoire communal (plans de prévention des risques) ;
- Priorité 4** - Amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique.

Pour répondre à chacune de ces priorités, des actions concrètes sont proposées dans le CAPRIS.

Ce dernier a vocation à être décliné en programmes d'actions territorialisés à l'échelle « intermédiaire » régionale ou inter-régionale et en plans d'actions à l'échelle locale (départementale, communale ou intercommunale).

La mise en œuvre et le portage du CAPRIS repose sur la responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs concernés, de manière adaptée selon l'action et l'échelle de travail : Etat, collectivités territoriales, professionnels de la construction, associations, organismes scientifiques, particuliers, sont appelés à se mobiliser.

Suite à des événements plus récents en France métropolitaine (notamment celui de Barcelonnette le 7 avril 2014), la DGPR/DGALN a adressé aux différentes échelles territoriales concernées, un courrier le 17 juillet 2015 pour « réactiver le dispositif » et guider la mise en œuvre et la déclinaison du CAPRIS national.

Cette note précise les modalités d'application de l'instruction du gouvernement du 22/09/14 relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matières de risques naturels et hydrauliques, priorités réaffirmées dans l'instruction du 26 juillet 2016 sur le même thème.

Elle demande notamment la mise en place d'instances de gouvernance pour les zones de sismicité 4, ayant pour mission de construire et de piloter un programme d'actions. L'objectif est d'associer les collectivités et autres parties prenantes afin qu'elles s'approprient et s'impliquent dans la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion du risque sismique, au travers d'actions concrètes et au bénéfice des territoires et populations les plus exposés.

* Pour en savoir plus : www.planseisme.fr



1.2. La politique de prévention des risques en montagne :

Vers des démarches territorialisées de gestion intégrée multi risques

Outre le risque sismique, le massif pyrénéen est exposé à d'autres aléas naturels, spécifiques de la montagne.

- **La spécificité de la montagne :**

Les risques en montagne présentent des caractéristiques géophysiques et socio-économiques particulières. La géographie de la montagne, de par la pente et le relief, conditionne fortement les phénomènes naturels. Les aléas en présence sont multiples (chutes de blocs, glissements de terrains, laves torrentielles, crues torrentielles, avalanches, séismes...), soudains, rapides (cinétique plus élevée en montagne qu'en plaine) et souvent de fortes intensités. Un même territoire est couramment concerné par plusieurs phénomènes.

En outre, les aléas présentent la particularité de s'inscrire dans des territoires d'enjeux contraints sur un plan spatial. En effet, la spécificité "risque" en montagne tient aussi et surtout à la nature même du développement économique et agro-touristique qui conditionne des attentes particulières en termes d'accessibilité et de mobilité pour le fonctionnement de ces territoires et leur développement.

Enfin, dans un contexte de changement climatique, les spécialistes prédisent une augmentation de l'occurrence et/ou de l'intensité d'au moins certains phénomènes.

- **Les chantiers nationaux en cours :**

Pour structurer une politique de prévention globale dédiée à la problématique de prévention des risques naturels en montagne, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a donc réuni des comités techniques sur la période 2013-2014 dont les travaux restitués en 2015 constituent une solide base d'éléments de réflexion faisant évoluer et précisant la manière d'élaborer les plans de prévention des risques naturels en montagne (PPRN).

Cette restitution doit être envisagée comme un « fil rouge » pour les travaux à venir sur la révision des guides PPRN en montagne, spécifiques à chaque aléa, et en premier lieu pour les travaux initiés en 2015 relatifs à la réalisation du guide PPRN Torrents.

Au-delà de ces travaux veillant à faciliter et à encadrer l'élaboration des PPRN en montagne qui constituent le premier outil de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, la DGPR prépare l'élaboration d'un plan d'actions pour la prévention des risques d'origine glaciaire et péri-glaciaire - risques émergents sur les territoires de haute montagne.

- **Un besoin de démarches territorialisées, multi-riques et partenariales :**

Au-delà de cette approche, l'efficacité de la gestion des risques naturels passe par une démarche partenariale reposant sur des notions d'implication - responsabilité - solidarité entre les différents acteurs. En ce sens, des réflexions, menées dans le cadre des assises nationales des risques naturels en décembre 2013, ont conclu à la nécessité de territorialiser davantage la gestion des risques en montagne dans une approche multi-riques, multi-acteurs, collégiale et partenariale, avec l'État, les élus locaux, la société civile et l'ensemble des acteurs du territoire.

Lors du Conseil National de la Montagne (CNM) en septembre 2015, le Premier Ministre Manuel Valls s'est engagé dans la « feuille de route du gouvernement pour la montagne à l'heure du changement climatique », à créer un outil opérationnel pour favoriser une telle approche sur des périmètres cohérents.

Aussi, la DGPR a proposé aux collectivités territoriales ou à leurs groupements durant l'été 2017, et sur la base de cahier des charges précis, un appel à projets « StePrim : Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne » qui leur permettra de :

- prendre en compte la spécificité multi-riques de leur territoire et les contraintes spatiales associées ;
- créer une dynamique territoriale pour définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention ;
- fédérer les acteurs de la gestion des risques de leur territoire et créer une culture commune ;
- aboutir à une vision globale et partagée des risques et des mesures à prendre pour réduire la vulnérabilité de leur territoire ;
- se projeter dans le temps ;
- optimiser et rationaliser les moyens publics ;
- travailler sous forme de projets intégrés pour mieux passer de l'urbanisme réglementaire à l'urbanisme de projet.

Le financement du projet est assuré par l'ensemble des parties prenantes associées par le porteur de projet : en premier lieu, les collectivités maîtres d'ouvrage ou leur délégataire, mais également les Régions, les Départements, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). D'autres financeurs peuvent être associés en fonction de leurs intérêts et moyens : particuliers, aménageurs publics et privés, gestionnaires de réseaux...



1.3. Rappel sur les stratégies et contractualisations engagées à l'échelle du massif des Pyrénées

• 1.3.1. État et régions

Le schéma inter-régional d'aménagement et de développement du massif des Pyrénées, document stratégique approuvé en décembre 2014, a intégré la préoccupation des risques de façon systématique à l'ensemble des actions à mener sur les Pyrénées dans les années à venir, dans la mesure où la prise en compte des risques naturels participe à l'atteinte des objectifs généraux du schéma (préserver le foncier à diverses altitudes afin de garantir l'activité agricole et l'entretien des milieux, développer les activités économiques, maintenir des équilibres entre les usages).

Les principaux objectifs recherchés sont :

- le développement de la culture du risque ;
- la prise en compte du principe de prévention dans l'urbanisme et l'aménagement, à une échelle adaptée, en développant :
 - la connaissance des bassins de risques ;
 - la réflexion transfrontalière sur les facteurs de risque, les aléas et leur évolution prévisible ;
 - les plans de prévention sur les zones à risques élevés (en particulier, le risque sismique doit faire l'objet d'une attention particulière et se traduire dans les exigences techniques liées à la construction) ;
 - les outils d'aide à la décision et à la gestion de crise ;
- l'accompagnement des modalités de gestion des espaces forestiers et pastoraux impactant la gestion des risques naturels (maintien en état des ouvrages et renouvellement des forêts de protection, écobuage...).

La Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées (CIMP) 2014-2020 (contrat de plan interrégionaux Etat-Régions) a donné un cadre opérationnel et financier à cette stratégie globale au travers de la mesure 3.B : « Réduire la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels ».

Pour la période 2014-2020, la CIMP est dotée de crédits régionaux et de crédits de l'État issus de plusieurs lignes budgétaires ministérielles et d'une ligne interministérielle, le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires), géré par le CGET – Pyrénées.

Dans ce cadre contractualisé, pour le volet gestion des risques naturels, l'État engage des moyens financiers importants, principalement par la mobilisation de crédits du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), alimenté par un prélèvement sur

le produit des primes d'assurances et cotisations relatives à la garantie catastrophe naturelle (5 M€ sur six ans) et sur les crédits du FNADT.

1.3.2. État et autres collectivités

D'autres types de contractualisations autour de projets portés par les collectivités territoriales et relatifs à la prévention et la gestion des risques naturels, existent. Ils doivent répondre aux critères fixés dans un cahier des charges national afin de pouvoir bénéficier de façon prioritaires, d'un soutien financier de l'État.

• Les projets de Stratégie territoriale pour la Prévention des risques en montagne (StePrim) :

Afin de favoriser le lancement de telles démarches de gestion intégrée des risques, répondant au cadre de cet appel à projet, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, pourra soutenir financièrement l'équipe projet. Pour cela, il accordera une subvention d'un taux maximum de 40% pour le financement :

- soit d'un ETP (équivalent temps plein) technique recruté spécifiquement pour animer, réaliser et piloter le projet. Le montant de la subvention sera calculé en considérant un plafond des rémunérations toutes charges comprises de 60 000 € par an, soit au maximum une subvention de 24 000 € par an pour une durée correspondant à la durée du projet et n'excédant pas deux ans.
- soit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination de l'équipe projet déjà en place. Le montant de la subvention est limité à 24 000 € par an pour une durée correspondant à la durée du projet et n'excédant pas deux ans.

Cette subvention sera imputée sur le budget propre de l'État au titre du programme de prévention des risques (BOP 181).

À l'issue du projet, la collectivité aura défini un programme d'actions. L'État pourra soutenir financièrement la réalisation des actions qui seront éligibles au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), Elles devront pour cela faire l'objet d'une instruction en application des lois, décrets et circulaires publiés à ce jour.



Pour le massif pyrénéen :

Le premier projet de ce genre retenu fin 2017 est celui porté par la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises (31). Le dossier de candidature proposé prend en compte les principaux risques affectant ce territoire de montagne : mouvements de terrain, risque torrentiel, avalanches et risque sismique. Une étude approfondie permettant d'affiner le diagnostic, devrait permettre une meilleure connaissance du risque sismique sur le secteur exposé de Bagnères- de-Luchon.

- **Les projets de PAPI (Programmes d'Actions pour la Prévention du risque d'Inondation)**

Ces projets doivent répondre au nouveau cahier des charges national de 2017. Idem ci-dessus pour le soutien financier de l'Etat auquel peuvent s'ajouter des subventions spécifiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- **Autres demandes de subventions**

Des demandes plus ponctuelles de subventions autour d'actions très localisées peuvent également être soutenues par l'Etat soit sur le BOP 181, soit via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Elles devront pour cela faire l'objet d'une instruction en application des lois, décrets et circulaires publiés à ce jour.

Exemples : études, élaboration de PPRS, actions de communication et d'information, contribution au financement d'études ou de travaux rendus obligatoires dans un PPRS ...

L'annexe 6 détaille les mesures et conditions d'éligibilité au FPRNM qui peuvent être mobilisées par l'Etat, les collectivités locales ou leur groupement, les particuliers, afin d'obtenir une subvention sur ce fonds.

1.3.3. État et associations

Il convient de signaler que des structures associatives telles que le centre pyrénéen des risques majeurs contribue largement à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie notamment sur les aspects liés à la sensibilisation au risque sismique et à la formation des acteurs .

1.3.4. Transfrontalier

En outre, le massif des Pyrénées est couvert par un programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre (POCTEFA), qui, dans son axe 2, prévoit également l'accompagnement de mesures de prévention et de développement des systèmes de gestion des risques. Des fonds européens peuvent dans ce cadre contribuer au financement de certains projets transfrontaliers en lien avec la prévention des risques naturels.

A titre d'exemples, les projets retenus en 2017 et 2018 sont notamment :

Projet POCRISC : « Pour une Culture Commune du Risque Sismique », (financement FEDER) et dont l'objectif est de promouvoir une culture commune au risque sismique dans les Pyrénées par :

- la production et le partage de données transfrontalières sur l'estimation quasi en temps réel des dommages occasionnés par un séisme à un niveau communal et destinée aux acteurs de la gestion de crise ;
- l'organisation d'exercice transfrontalier de crise sismique ;
- la réalisation d'une action à destination des professionnels de la construction (production d'un guide pour la réduction de la vulnérabilité du bâti).

Projet ALERT : « Anticiper et Lutter dans un Espace commun contre les Risques Transfrontaliers », afin de favoriser les échanges de pratique sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées (financement FEDER).

Le projet a pour but la coordination opérationnelle pour exploiter au mieux les potentiels sur les territoires bordant la frontière entre les Pyrénées-Atlantiques, l'Aragon, la Navarre et le Guipúzcoa soumis à de nombreux risques tant naturels (risque sismique, inondations, secours en montagne...) que liés aux activités humaines.

Les actions projetées portent sur :

- interconnecter les plateformes d'appel pour une meilleure coordination et échanges d'information ;
- harmoniser les techniques d'intervention pour des interventions conjointes ;
- mettre en place une meilleure collaboration des intervenants de terrain.

1.4. Contexte politique favorable

La promulgation de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dites « nouvelle loi Montagne »), ainsi que la création de parlements de la Montagne à l'initiative des Conseils Régionaux des deux régions du Massif : Occitanie et Nouvelle Aquitaine, réaffirment la volonté de l'Etat et des élus régionaux d'agir sur les territoires spécifiques de montagne.

1.5. Objectifs du CAPRIS Pyrénées

Le présent document propose une déclinaison du CAPRIS national à l'échelle du massif pyrénéen, en tant que bassin de risque sismique cohérent au regard du zonage sismique de 2011 (voir partie 2.2.2), et l'un des territoires métropolitains les plus exposés à ce risque.

Il concerne les territoires classés en zone 4 (sismicité moyenne) et 3 (sismicité modérée).

(voir partie 2.2.2)

En tant que document de référence, il pourra également alimenter en informations et idées d'actions, les réflexions dans les territoires classés en zone 2 (sismicité faible).

- Orienter - Proposer :
 - Sur la base d'un état des lieux, d'une part de la connaissance de l'aléa et du risque sismique et d'autre part, des actions déjà mises en œuvre ces dernières années sur le massif,
 - il fixe des orientations stratégiques et propose un programme d'actions associé pour les atteindre, et priorise les territoires sur lesquels il est nécessaire d'agir en priorité, pour réduire les conséquences négatives sur l'homme, l'économie, l'environnement, le patrimoine, d'un séisme.
- Assurer la cohérence et fédérer :
 - Il propose une « feuille de route » cohérente pour le massif et permet une remobilisation des acteurs locaux sur le sujet et des modalités de gouvernance favorisant la co construction et l'implication de chaque parties prenantes.
 - Il favorise le partage et la capitalisation des expériences sur le massif,
- Formaliser un socle commun qui a vocation à être enrichi et à évoluer dans le temps après des évaluations périodiques.
- Contribuer et favoriser les déclinaisons locales à l'échelle départementale, axées sur les communes ou inter communalités les plus exposées.



1.6. La démarche adoptée sur le massif : processus de travail et propositions

La démarche est pilotée par la DREAL Occitanie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), également DREAL du massif pyrénéen, avec l'appui de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du ministère de la Transition Ecologique et solidaire.

Elle s'inscrit dans le cadre des missions qui lui sont dévolues en tant que service régional de l'Etat en charge, sous l'autorité du préfet coordonnateur de massif, de la coordination et de l'animation des services départementaux chargés de la prévention des risques naturels et technologiques.

A ce titre, la DREAL de massif porte la démarche d'élaboration du CAPRIS Pyrénées et est garante de sa mise en œuvre, notamment via sa déclinaison locale sur les territoires identifiés comme les plus exposés et donc prioritaires.

Les séismes de fin 2016 en Italie et ceux plus récents ailleurs dans le monde, nous ont rappelé l'importance de se remobiliser sur cette thématique et de mobiliser les acteurs locaux au niveau politique par la mise en place d'une gouvernance adaptée.

La direction des risques naturels de la DREAL Occitanie a donc identifié dans son projet de service 2017-2020, l'élaboration d'un CAPRIS sur le massif pyrénéen comme une priorité.

La démarche de travail adoptée se déroule en 3 temps : **123**

1 Propositions de l'État (en 2017)

Réflexion interne des services de l'État via une équipe projet dédiée à l'échelle du massif.

(annexe 1)

Objectifs :

1/ Produire un état des lieux du risque sismique et des éléments de bilan de ce qui a déjà été fait sur le massif, identifier les territoires les plus exposés au regard de critères identifiés, pour prioriser les déclinaisons locales à envisager ;

C'est l'objet de la partie 2. du présent document.

2/ Proposer des orientations stratégiques de prévention du risque sismique pour le massif et un programme d'actions associé avec un pilote identifié pour les 6 ans à venir, en vue de faciliter les déclinaisons locales, le partage et la capitalisation des actions sur le massif.

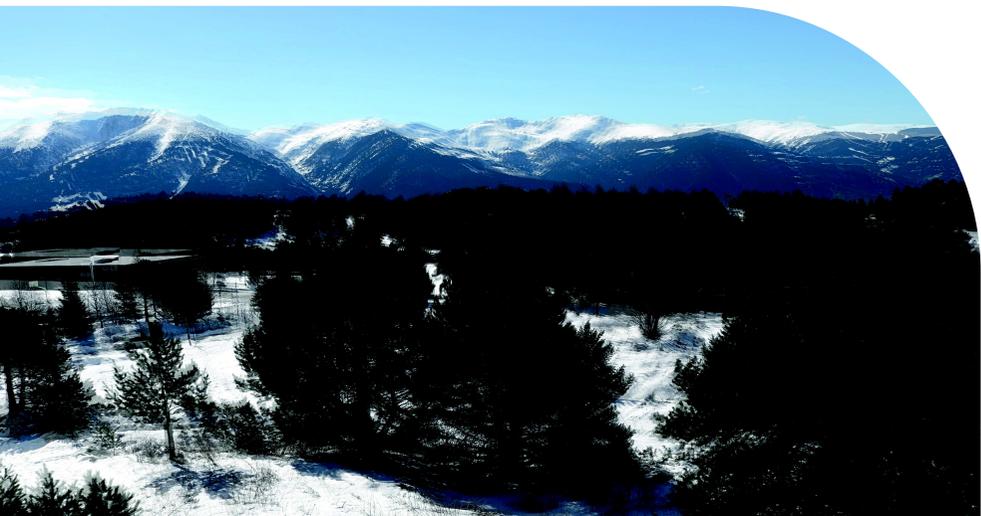
C'est l'objet de la partie 3. du présent document.

3/ Identifier les acteurs locaux stratégiques et parties prenantes en vue de :

- proposer la composition de la gouvernance à mettre en place en Zone 4 et ses modalités d'animation et de fonctionnement ;
- proposer les modalités d'association de ces acteurs pour :
 - valider l'instance de gouvernance envisagée (zone 4) ;
 - finaliser des programmes d'actions.

Conformément au CAPRIS National et à l'instruction ministérielle du 17 juillet 2015, l'élaboration du CAPRIS Pyrénées, doit être conduite en associant l'ensemble des parties prenantes du massif, selon les principes de co-responsabilité et solidarité et dans une approche partenariale et collégiale entre l'Etat, les élus locaux, la société civile et l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Dans cet objectif, l'équipe projet a proposé le processus de validation et de concertation ci-après, soucieuse de s'appuyer sur des instances de gouvernances déjà existantes et légitimes sur le sujet, et permettant d'optimiser les moyens et l'efficacité collective.



2 Consultation des autres acteurs et parties prenantes (en 2018-2019)

2.1. Consultation des services de l'État :

- **Diffusion par le préfet de massif du projet CAPRIS Massif élaboré par l'équipe projet à l'ensemble des services déconcentrés de l'État concernés à savoir :**

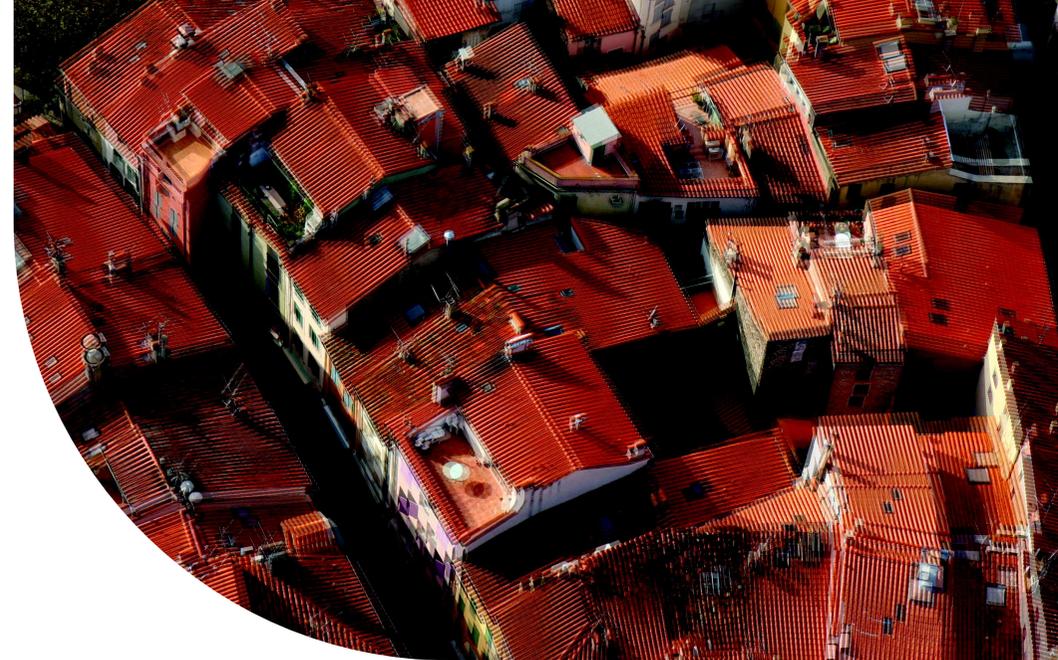
Le commissariat de massif, les DREAL des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, la DREAL « zone de défense », les DDT(M), les Services Interministériels de défense et protection des Populations, les deux Agences régionales de santé, les rectorats, le Parc naturel des Pyrénées, la communauté et les services scientifiques et techniques (RTM, CEREMA, Bureau Sud Ouest du service technique des remontées mécaniques, CNRS, OMP, Université de Pau et des Pays de l'Adour).

- **Exploitation des retours pour stabiliser le projet de CAPRIS Massif Pyrénées ;**

2.2. Consultation des autres parties prenantes :

Cette phase a pour objectif d'informer et d'associer notamment les collectivités territoriales, les professionnels de la construction, les assureurs, les chambres consulaires, les associations des départements du massif concernés mais aussi le grand public.

- **Mise en ligne sur le site de la DREAL du projet à destination du public et des parties prenantes.** Un courrier transmis à l'ensemble des parties prenantes pré-identifiées a été envoyé par courriel pour les inviter à faire part de leur avis et diffuser cette consultation publique à leur réseau. (cf. annexe 2) ;
- **Puis exploitation des remarques.**



3 Approbation officielle par le préfet coordonnateur de massif (en 2019)

- **Présentation en comité de massif**

Le lancement et le résultat de la consultation publique ont fait l'objet de deux réunions de travail en commission permanente, en date du 12 avril et 6 décembre 2019.

Elles ont permis d'affiner le projet avant sa présentation en comité de Massif.

- **Validation par le préfet de massif.**

Le Comité de massif, en sa séance du 31 janvier 2020, a émis un avis favorable à l'unanimité assorti de 3 recommandations et d'une proposition de gouvernance sur le cadre d'action proposé pour le massif des Pyrénées. Suite à cet avis, le préfet coordonnateur du massif des Pyrénées a validé le CAPRIS des Pyrénées.

1.7. Modalités de gouvernance

1.7.1. Les instances de gouvernance existantes à l'échelle du massif pyrénéen :

- Instance État : **la CAM, Commission Administrative de Massif** :

Le préfet coordonnateur de massif réunit l'ensemble des préfets, des sous-préfets, ainsi que les directeurs régionaux des services déconcentrés du massif.

- Instance multi-partenaire, **le Comité de Massif des Pyrénées** :

Les comités de massif ont été créés par la loi montagne de 1985, actualisée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 définit la composition et le fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection des massifs des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges.

Coordonné et co-présidé par le préfet coordonnateur de massif, chaque comité est composé de quatre collèges : élus locaux, parlementaires, acteurs économiques, organismes ou associations qui participent à la vie collective du massif ou agissent dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Chaque comité doit se réunir au moins une fois par an. Il peut rendre des avis, proposer des expérimentations et se saisir de toute question relative aux « espaces et urbanisme », au « développement des produits de montagne » et aux « transports et mobilité ».

Pour prendre en compte la gouvernance spécifique prévue par la « loi Montagne » et accompagner la mise en œuvre de la politique de la montagne au niveau de chaque massif (6 massifs métropolitains : les Alpes, le massif jurassien, le Massif central, les Pyrénées, le massif vosgien, le massif corse, et 3 massifs ultramarins : le massif de Guadeloupe, le massif des Hauts-de-La Réunion et le massif de Martinique), l'État a adapté son organisation. Il a créé la fonction de préfet de région « coordonnateur de massif » et, parallèlement, **celle de commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif** (Alpes, Jura, Massif Central, Pyrénées, Vosges).

Les commissaires et leurs équipes forment les commissariats de massif. Ces équipes territorialisées du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) constituent des relais territoriaux des missions et actions du CGET en matière de développement et d'équilibre des territoires. Le CGET assure l'animation du réseau des commissaires de massif.

Le commissaire de massif assure le secrétariat du comité de massif, de sa commission permanente, de ses commissions et groupes de travail spécialisés.

1.7.2. Propositions :

Le Comité de Massif est l'instance de gouvernance partenariale identifiée à l'échelle du massif comme la plus pertinente pour co-élaborer et piloter le CAPRIS Pyrénées en 2018-2019, puis l'évaluer à N+3 (2021), et l'adapter ou le faire évoluer selon les résultats de l'évaluation pour le faire vivre.

Le commissariat de massif assure le secrétariat technique du comité de massif (organisation, préparation avis et rédaction CR officiels).

La DREAL de massif anime, coordonne et prépare les éléments techniques à présenter au comité.

1.8. Modalités de déclinaison du CAPRIS massif

LE CAPRIS Pyrénées, feuille de route pour le massif, a vocation à être décliné à l'échelle départementale, et en priorité dans les départements des territoires identifiés comme prioritaires (voir partie 2.4.2.)

Les déclinaisons départementales doivent proposer des actions s'inscrivant dans les orientations stratégiques du CAPRIS Pyrénées, et à mettre en œuvre en priorité sur les territoires identifiés en Priorité n°1 et Priorité n°2.

En terme de gouvernance, les Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs (CDRNM), instances partenariales de gouvernance existantes, seront mobilisées dans le cadre de l'élaboration puis de l'approbation et du suivi des déclinaisons départementales du CAPRIS Pyrénées.

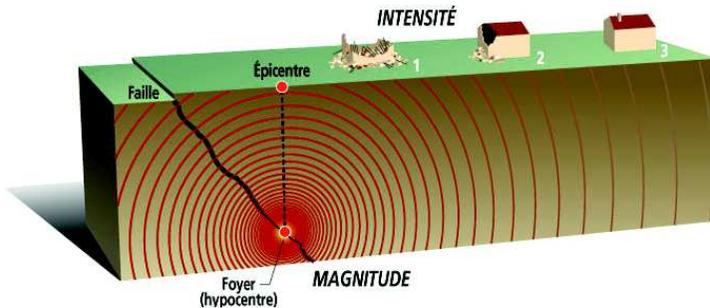
2. Présentation du massif pyrénéen et « diagnostic » du risque sismique

2.1. Rappels sur les caractéristiques d'un séisme

Un séisme correspond à une série de vibrations (ondes) plus ou moins fortes du sol engendrées par une rupture brutale des roches constituant la croûte terrestre ou océanique.

Cette fracturation est engendrée par l'activité des failles, activité associée au mouvement des plaques lithosphériques.

En fonction de la profondeur du foyer (point de départ de la rupture) et de l'importance de cette dernière (surface de la rupture et ampleur du glissement) traduite sous forme d'énergie libérée (magnitude), les ondes sismiques se propagent dans le sol et peuvent être ressenties à sa surface. A profondeur équivalente, plus la magnitude est élevée, plus les effets du séisme en surface



Les caractéristiques d'un séisme

(intensité macrosismique ou sévérité de la secousse) seront violents. Un séisme est décrit par une secousse principale, laquelle peut être précédée par des chocs précurseurs, et éventuellement suivie de répliques.

Les séismes représentent donc, l'une des manifestations de la tectonique des plaques à l'origine de la dérive des continents.

Un séisme est caractérisé par :

Sa magnitude (la plus utilisée : l'échelle de Richter, sans minimum, ni maximum) :

- c'est l'énergie libérée au foyer (point de rupture) sous formes d'ondes élastiques ;
- aucune magnitude mesurée n'a encore dépassé 9,5 (séisme du Chili du 22 mai 1960).

Son intensité (échelle EMS-98, European Macroseismic Scale, 1998, de I à XII) :

- effets ressentis ou observés en surface en un lieu donné sur les personnes, les constructions et l'environnement, basés sur une échelle descriptive qualitative ;
- décroît en général avec la distance ;
- évaluée à partir de témoignages par référence aux critères d'une échelle descriptive.

Intensité EMS	Définition	Description des effets typiques observés
XII	Catastrophe généralisée	Pratiquement tous les bâtiments sont détruits.
XI	Catastrophe	La plupart des bâtiments bien construits s'effondrent, même ceux ayant une bonne conception parasismique sont détruits.
X	Destructions importantes	De nombreux bâtiments bien construits s'effondrent.
IX	Destructions	Panique générale. De nombreuses constructions peu solides s'écroulent. Même des bâtiments bien construits présentent des dégâts très importants: défailances sérieuses des murs et effondrement structural partiel.
VIII	Dégâts importants	De nombreuses personnes éprouvent des difficultés à rester debout. Beaucoup de maisons ont de larges fissures dans les murs. Quelques bâtiments ordinaires bien construits présentent des défailances sérieuses des murs, tandis que des structures anciennes peu solides peuvent s'écrouler.
VII	Dégâts	La plupart des personnes sont effrayées et se précipitent dehors. Les meubles se déplacent et beaucoup d'objets tombent des étagères. De nombreuses maisons ordinaires bien construites subissent des dégâts modérés: petites fissures dans les murs, chutes de plâtres, chutes de parties de cheminées; des bâtiments plus anciens peuvent présenter de larges fissures dans les murs et la défailance des cloisons de remplissage.
VI	Dégâts légers	De nombreuses personnes sont effrayées et se précipitent dehors. Chute d'objets. De nombreuses maisons subissent des dégâts non structuraux comme de très fines fissures et des chutes de petits morceaux de plâtre.
V	Fort	Ressenti à l'intérieur des habitations par la plupart, à l'extérieur par quelques personnes. De nombreux dormeurs se réveillent. Quelques personnes sont effrayées. Les bâtiments tremblent dans leur ensemble. Les objets suspendus se balancent fortement. Les petits objets sont déplacés. Les portes et les fenêtres s'ouvrent ou se ferment.
IV	Largement observé	Ressenti à l'intérieur des habitations par de nombreuses personnes, à l'extérieur ressenti par très peu de personnes. Quelques personnes sont réveillées. Les fenêtres, les portes et la vaisselle vibrent.
III	Faible	Ressenti à l'intérieur des habitations par quelques personnes. Les personnes au repos ressentent une vibration ou un léger tremblement.
II	Rarement ressenti	Ressenti uniquement par quelques personnes au repos dans les maisons.
I	Non ressenti	Non ressenti.

Un séisme a des effets directs :

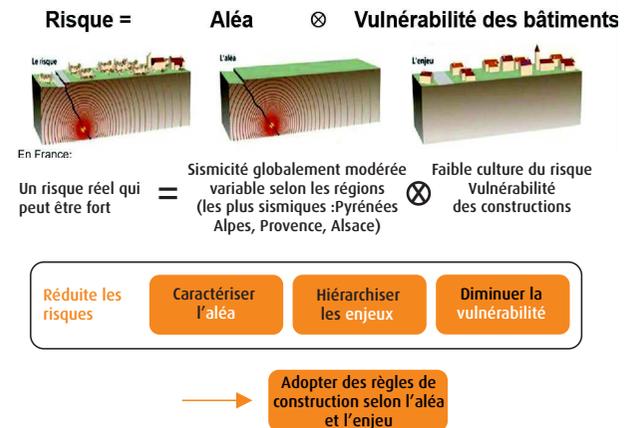
- la vibration du sol : la vibration du sol s'atténue avec la distance. Des effets de site comme la nature du sous-sol ou la topographie peuvent amplifier cette vibration.
- la rupture éventuelle d'une faille en surface

Il peut aussi avoir des effets induits :

- les mouvements de terrain (glissements, chutes de blocs...)
- la liquéfaction de sols meubles imbibés d'eau,
- un tsunami,
- une avalanche...

Le risque sismique

Conjonction de l'aléa sismique (probabilité d'occurrence au cours d'une période donnée d'un séisme pouvant engendrer des dommages) et de la vulnérabilité des enjeux (fragilité par rapport au niveau d'agression sismique), le risque sismique est la probabilité, pendant une période de référence et dans une zone donnée, de perte des biens, des activités de production et des vies humaines, due à une secousse sismique.



Notion de risque sismique.

2.2. Les caractéristiques générales du massif

24000 communes françaises (Métropole et territoires d'outre-mer) sont exposées à au moins un phénomène naturel (avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, cyclones, tempêtes, séismes et éruptions volcaniques) dont 15000 aux inondations, principal risque majeur en France.

Sur les 21433 communes concernées par l'aléa sismique (situées en zone de sismicité faible 2 à forte 5), 1883 communes sont dans les Pyrénées.

Les tremblements de terre comptent parmi les catastrophes naturelles les plus dévastatrices à l'échelle du globe. L'histoire récente montre que les séismes peuvent être meurtriers et engendrer des dégâts considérables en France métropolitaine, à l'image de ceux survenus en 1909 à Lambesc (Bouches-du-Rhône) de magnitude $M_w=5,7$ et plus récemment, en 1967, dans les Pyrénées, à Arette (Pyrénées-Atlantiques) de magnitude $M_w=5,2$.

Le séisme d'Arette du 13 août 1967, s'est produit la nuit (23h07), mais une secousse initiale (30s avant) avait fait sortir les habitants de leur maison. Beaucoup d'entre eux aussi, étaient sortis au bal dans un village voisin. Ces conditions ont permis un bilan limité à une seule victime, une vingtaine de blessés et 1400 sinistrés. Arette et Montory furent les villages les plus touchés.

Sur Arette, qui comptait 1200 habitants environ, 80% des bâtiments (principalement en maçonnerie de pierres) a été détruit.

Un séisme de magnitude 6 peut se produire en métropole une ou deux fois par siècle.

Cependant, les séismes de magnitude plus faible sont plus fréquents et peuvent avoir des conséquences significatives.

2.2.1. Les Pyrénées, une zone sismogène comme l'Italie et l'Espagne

Les Pyrénées sont sismogènes (siège de secousses sismiques) du fait de la convergence de la plaque africaine et eurasienne à une vitesse $< 1\text{mm/an}$. Les structures tectoniques héritées de la convergence entre l'Ibérie et l'Eurasie continuent à s'accommoder de la déformation.



Schéma sismotectonique de la Méditerranée

- Zone de déformation à la limite des plaques Europe-Afrique
- Failles normales (distension)
- Failles inversées (compression)
- Failles décrochantes
- Volcan actif

Sismicité instrumentale (période de 1973 à août 2006)

- M au moins égale à 7
- $6 < M < 7$
- $5 < M < 6$

Les exemples de séismes destructeurs ci-dessous sont comparables aux séismes pouvant se produire dans les Pyrénées :

- Amatrice 2016 (Italie) : village de montagne qui repose sur une quinzaine de mètres d'épaisseur d'alluvions ayant subi des effets de site - 4800 assistés, 8 600 tentes, 300 victimes, 5000 personnes mobilisées, 31 camps pour les sans-abris (3 événements sismiques majeurs entre $M_w=5,4$ à 6.5, Coût estimé de la reconstruction : 25 milliards d'euros).
- Séisme de Lorca en 2011 (Espagne) : Ville de 60 000 habitants en 2011 $M_w 5,1$ - 9 morts - dégâts matériels pour 200 millions d'euros avec 30% de logements endommagés dont 200 immeubles détruits.



2.2.2. La sismicité historique, l'aléa sismique, le risque sismique, le zonage sismique...

L'histoire sismique des Pyrénées est assez bien connue depuis le 17^e siècle grâce notamment aux recherches réalisées depuis plus de trente ans en France :

www.sisfrance.net

Les tremblements de terre pyrénéens alternent entre des secousses mineures, nombreuses et régulières (intensités de degré IV sans dommages à V, dommages sur quelques bâtiments) et des secousses plus importantes, parfois dommageables (intensités de degré VI et supérieures).

La localisation de l'activité sismique pyrénéenne indique comme sièges principaux des événements les plus notables, le Béarn et la Bigorre côté français, le Val d'Aran et la Catalogne, côté espagnol.

Cette répartition n'est cependant pas homogène d'un pays à l'autre, l'activité sur le versant français apparaissant statistiquement 6 à 7 fois supérieure à celle du versant espagnol (statistiques BRGM/SisFrance).

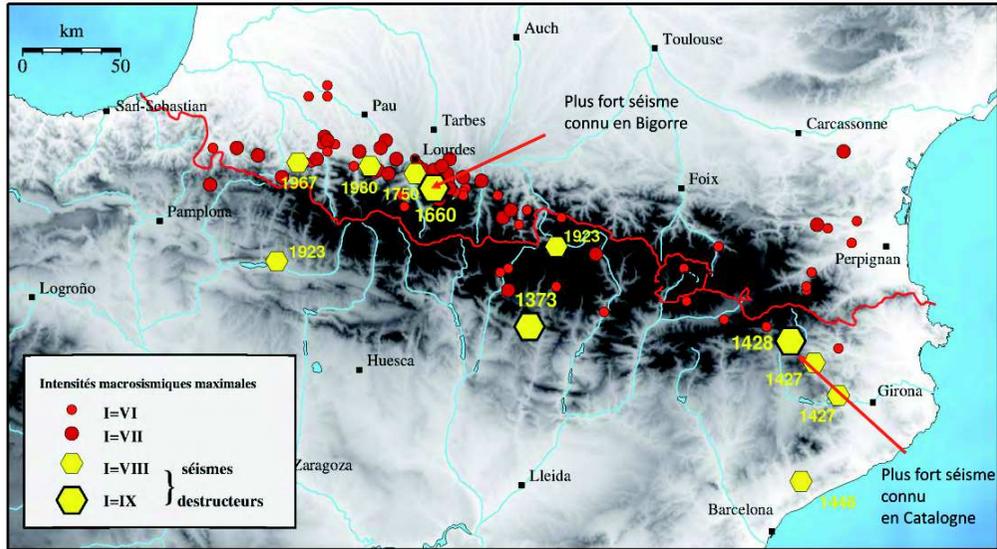
Historiquement, au cours des derniers siècles, plusieurs événements peuvent être qualifiés de « séismes majeurs » à l'échelle régionale.

Parmi les mieux connus, et par ordre chronologique, figurent les séismes suivants :

Année	Lieu	Intensité épicentrale
1373(3/03)	probable en Ribagorza (Benasque, Espagne)	VIII-IX
1427(19/03 et 15/05)	en Catalogne (Amer, Olot, Espagne)	VIII
1428(2/02)	en Catalogne (Camprodon, Espagne)	IX
1660(21/06)	en Bigorre (Bagnères, France), le plus violent jamais observé dans les Pyrénées	VIII-IX
1750(24/05)	en Bigorre (Juncalas, Argelès-Gazost, France)	VIII
1854(20/07)	en Bigorre (Argelès-Gazost, France)	VII-VIII
1855 (5/12)	en Comminges (Luchon)	VII
1873 (26/11)	en Bigorre (Bagnères,	VII
1904 (13/07)	en Bigorre (Bagnères, France)	VII
1911(24/07)	en Béarn (Coarraze, France)	VII
1923 (19/11)	en Val d'Aran (Viella,	VIII
1924 (22/02)	en Béarn (Arthez-d'Asson, France)	VII
1950 (31 janvier)	en Bigorre (Campan, France)	VII
1967 (13 août)	en Béarn (Arette, France)	VIII
1980 (29 février)	en Béarn (Arudy, France)	VII-VIII

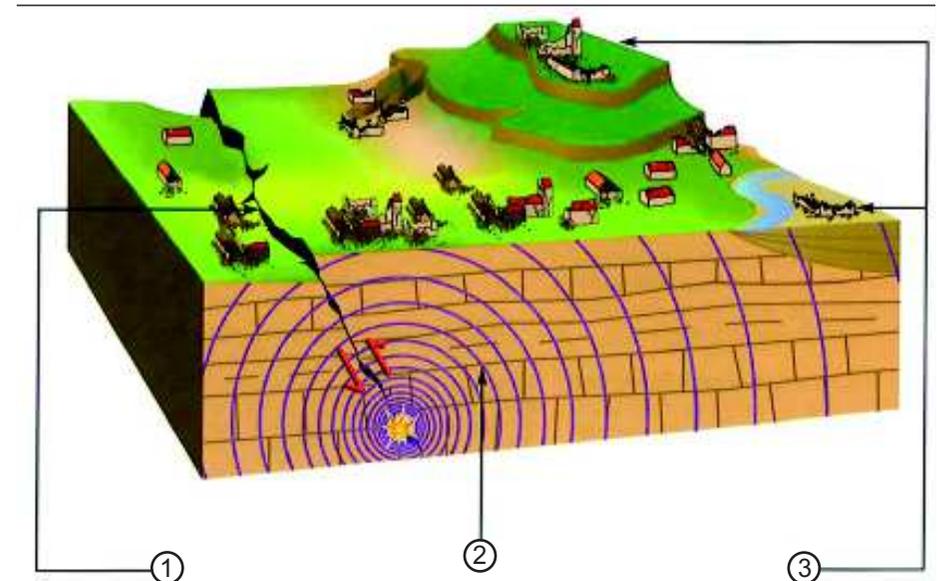
La sismicité historique

La carte suivante montre la sismicité historique des Pyrénées :



Sismicité historique de la zone pyrénéenne d'après les données Sisfrance (OMP)

L'aléa sismique peut être défini comme la possibilité pour une région ou un site d'être exposé à des secousses sismiques de caractéristiques données, telles que : intensité macrosismique, accélération, vitesse, déplacement, spectre de réponse... Il peut être évalué par 2 types de méthodes : l'une déterministe, l'autre probabiliste.



① Localisation des failles actives, réalisation d'un zonage sismique et caractérisation des séismes associés.

② Calcul du mouvement du sol (propagation et atténuation des ondes sismiques ou d'énergie).

③ Prise en compte des modifications du mouvement sismique en fonction des conditions géologiques et topographiques

Evaluation de l'aléa sismique (source ministère TES)

Une étude d'aléa sismique comporte plusieurs étapes successives :

- 1- l'identification des sources sismiques ;
- 2- l'évaluation du mouvement sismique régional selon une approche probabiliste ou déterministe ;
- 3- la prise en compte des modifications de la vibration sismique par les conditions géologiques et topographiques locales.

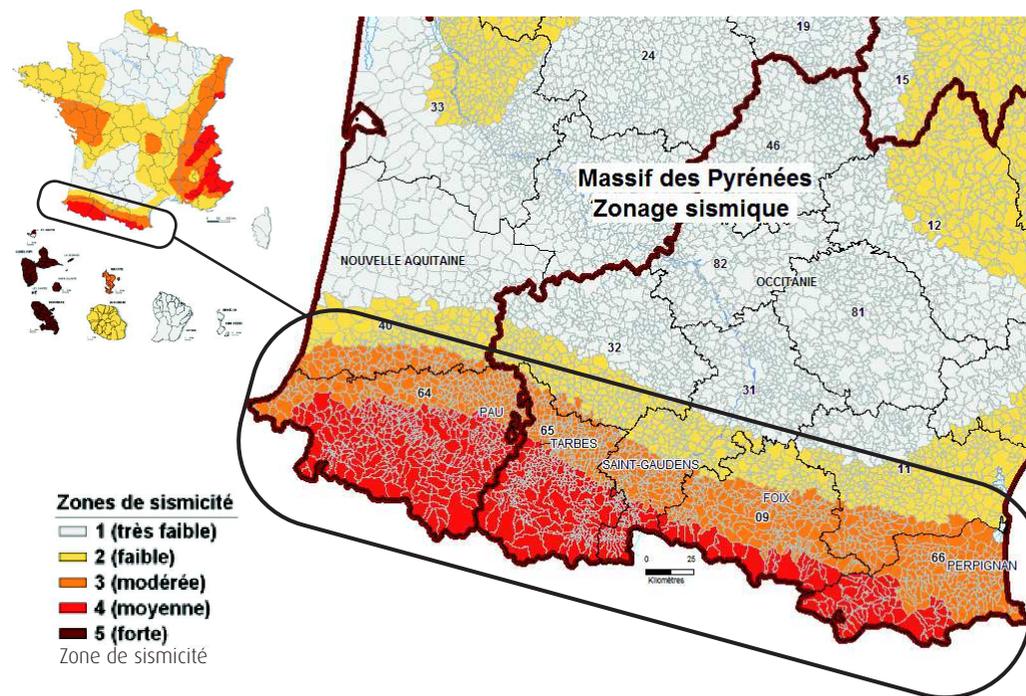
Pour l'approche probabiliste, l'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils depuis 50 ans) et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique en tout point du territoire, c'est-à-dire le niveau de magnitude ou d'accélération du sol attendue avec une probabilité donnée sur une période de temps donnée.

On parle d'**aléa sismique régional** probabiliste.

L'**aléa sismique local** est évalué à une échelle de l'ordre du 1/5000 ou 1/25000ème. Il tient compte des conditions géologiques et topographiques susceptibles d'entraîner localement une amplification de la vibration sismique (effets de site directs comme la topographie ou la géologie du site), ou d'induire d'autres phénomènes naturels dangereux (effets de site induits comme la liquéfaction, les mouvements de terrain, les tsunamis).

Le **microzonage sismique** est l'étude scientifique et technique qui permet de déterminer l'aléa sismique local à l'échelle d'une commune et qui peut constituer le document technique de base pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques sismiques (PPRS) de la commune.

Le **zonage sismique** réglementaire de la France, s'appliquant uniquement pour les règles de construction, en vigueur depuis le 1er mai 2011, est défini dans les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R 563-1 à 8 et D 563-8-1 du code de l'environnement. Il classe les communes en cinq zones de sismicité : de 1 « très faible » à 5 « forte ».



Le massif des Pyrénées est classé en zone de sismicité moyenne (zone 4) à zone de sismicité faible (zone 2).

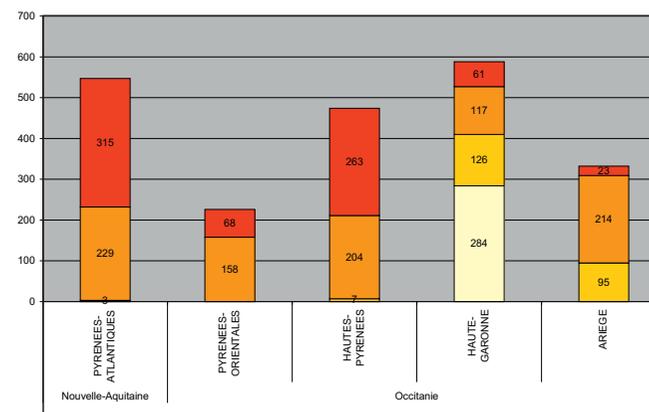
À l'échelle de la France hexagonale, le massif pyrénéen constitue avec les Alpes, la zone la plus sismiquement active : 5 départements sont soumis à des niveaux de sismicité moyen et modéré à savoir : les Pyrénées-Atlantiques (64), les Hautes-Pyrénées (65), la Haute-Garonne (31), l'Ariège (09) et les Pyrénées-Orientales (66).

Aujourd'hui, ces 5 départements comptent 1883 communes en zones de sismicité 2, 3 et 4 dont 730 communes classées en zone de sismicité moyenne (4), classe la plus élevée dans l'hexagone.

Zone de Sismicité

- 4 - Moyenne
- 3 - Modérée
- 2 - Faible
- 1 - Très faible

Nombre de communes par zone de sismicité sur les 5 départements Pyrénéens. (décret du 22/10/10)



2.2.3. Les effets de site et les effets induits

Des conditions topographiques ou géologiques locales peuvent être à l'origine de l'amplification des mouvements sismiques du sol (**effets de site**), donc augmenter l'intensité localement et ainsi générer plus de dommages. L'intensité d'un séisme est habituellement maximale à l'épicentre et décroît quand on s'en éloigne.

Un séisme peut également provoquer des phénomènes annexes importants (**effets induits**) : les mouvements de terrain (glissements, chutes de blocs...), la liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, les tsunamis, ...

2.2.4. La surveillance

Actuellement, il n'existe aucune méthode de prévision à moyen ou court terme de la survenance d'un événement sismique mais de nombreuses équipes de recherche travaillent néanmoins sur l'analyse des signes précurseurs de séismes et le développement d'outil de d'alerte rapide. L'étude des événements passés est un élément indispensable au calcul de la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné (méthode probabiliste) sur une période de temps donnée.

La sismicité instrumentale débute en France avant 1960. La surveillance sismique des Pyrénées françaises se limite jusqu'en 1978 à deux stations d'enregistrement.

Environ 60 stations sismologiques sont dédiées à la surveillance de l'activité sismique sur le territoire pyrénéen.

Elles sont sous la responsabilité de différents organismes de part et d'autre de la chaîne. L'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) et le Laboratoire de Détection Géophysique (LDG) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) sur le versant français, l'Institut Geográfico Nacional (IGN) et l'Institut Cartogràfic Geològic de Catalunya (ICGC) sur le versant espagnol s'occupent au quotidien de la maintenance des ces stations. En France, la surveillance sismique des Pyrénées (catalogue de sismicité) est sous la responsabilité de l'OMP tandis que l'alerte sismique est réalisé par le CEA.

Le réseau vélocimétrique :

L'observatoire Midi-Pyrénées mesure près de 1000 secousses sismiques chaque année. Ces stations sont installées dans des zones « calmes » en terme de vibrations parasites afin d'optimiser la détection de petits séismes. Le réseau vélocimétrique est actuellement en pleine rénovation et comptera 35 stations dans le Sud-Ouest de la France d'ici fin 2018. Les données collectées sont publiques et distribuées à l'échelle nationale et internationale. A l'échelon national, le BCSF-RENASS, le CEA-LDG fournissent de l'information rapide sur les caractéristiques des séismes pyrénéens.

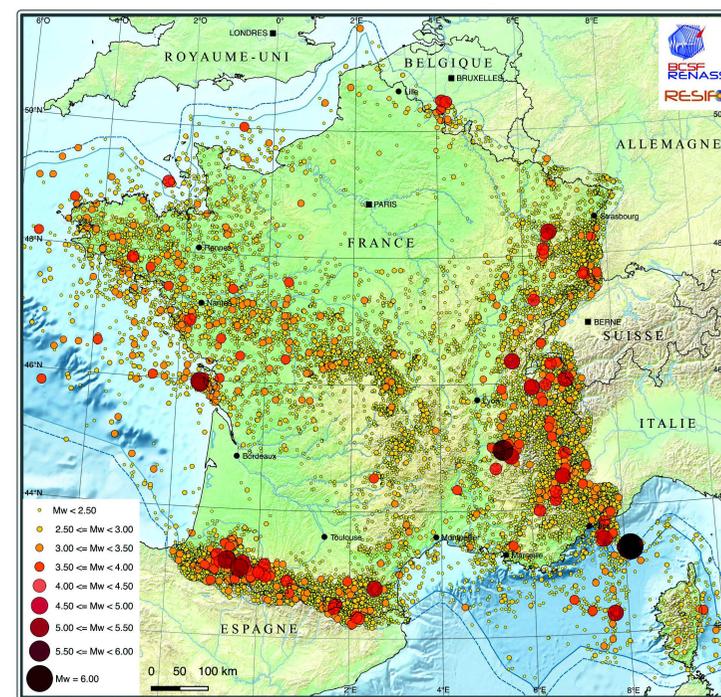
Le réseau accélérométrique permanent :

Contrairement aux stations vélocimétriques, qui mesurent la vitesse du sol, les accéléromètres mesurent l'accélération du sol, données importantes en construction et génie civil. Les accélérations maximales attendues sur le territoire français, déterminées à partir d'enregistrements de séismes mais aussi en tenant compte de la sismicité historique, servent à établir les règles parasismiques (zonage sismique). Les stations accélérométriques sont donc installées en centre ville (là où les risques sont les plus importants).

Une quarantaine d'accéléromètres enregistrent actuellement l'activité sismique pyrénéenne.

Sur le versant français des Pyrénées, les stations accélérométriques sont sous la responsabilité de l'OMP et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Les données sont publiques et distribuées à l'échelle nationale et internationale (www.seismology.resif.fr).

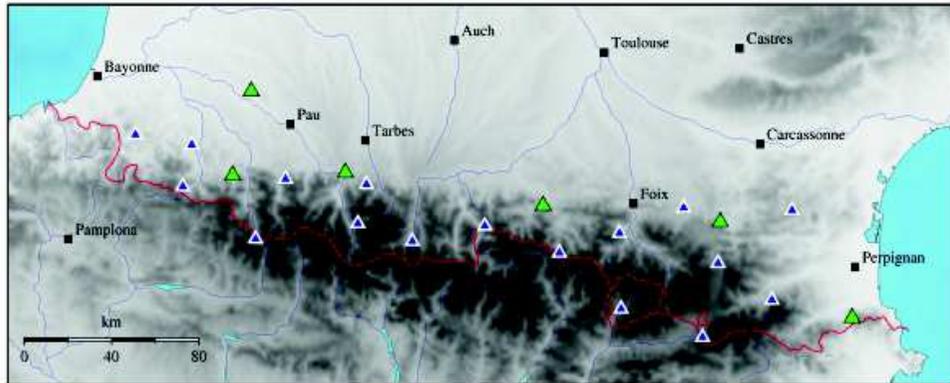
Sismicité instrumentale de la France métropolitaine 1962 - 2016 (www.franceseisme.fr)



2.2.5. L'alerte en cas de séisme

Le suivi de la sismicité des Pyrénées est assuré par les réseaux suivants :

- Pour la France, au nom du RESIF www.resif.fr :
 - RéNaSS : Réseau National de Surveillance Sismique www.renass.unistra.fr avec le Réseau de Surveillance Sismique des Pyrénées (RSSP) www.rssp.irap.omp.eu
 - Réseau Sismique du CEA-LDG (Laboratoire de Détection et de Géophysique du CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) www-dase.cea.fr
 - RAP : Réseau Accélérométrique Permanent www.rap.resif.fr
- Pour l'Espagne :
 - l'Institut Geològic de Catalunya (IGC, Barcelone),
 - l'Instituto Geográfico Nacional (IGN, Madrid).



▲ Stations large-bande
▲ Stations courte-bande
Stations du RSSP (printemps 2012)

Réseau sismologique des Pyrénées

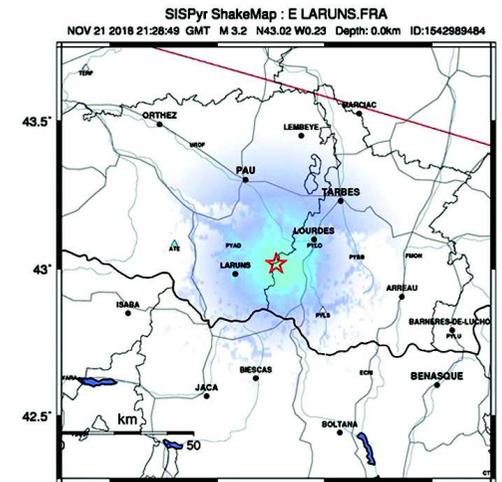
Les données collectées par les sismomètres sont analysées en temps réel par différents organismes de recherche régionaux (OMP) et nationaux (BCSF-RéNaSS et CEA/LDG) pour détecter et localiser rapidement tout événement sismique.

Le Laboratoire de Détection et de Géophysique (LDG) du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) est en charge de l'alerte aux autorités lorsqu'un séisme en France dépasse la magnitude 4.

Les objectifs sont de détecter rapidement les forts séismes, de les localiser, d'en calculer la magnitude et d'informer les autorités en :

- alertant la Sécurité Civile dans les deux heures en cas de séisme de magnitude supérieure à 4 en France et dans les régions frontalières www-dase.cea.fr ;
- alertant le Conseil de l'Europe en cas de séisme de magnitude supérieure à 5 dans la région Euro-Méditerranéenne /avec le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen (www.emsc-csem.org) ;
- prévenant d'un risque de tsunami consécutif à un fort séisme localisé en mer : CENALT (www.info-tsunami.fr).

Depuis décembre 2012, le site Sispyr (Système d'Information Sismique des Pyrénées) diffuse des cartes automatiques d'intensité pour tout séisme de magnitude $M_w > 3.5$ dans les Pyrénées. (www.sispyr.eu)



Map version 1 processed fri nov 23, 2018 04:15:05 PM GMT

PERCEIVED SHAKING	No1 felt	Weak	Light	Moderate	Strong	Very strong	Severe	Violent	Extreme
POTENTIAL DAMAGE	none	none	none	very light	light	Moderate	mod/heavy	heavy	very heavy
PEAK ACC (5%g)	<0.10	0.3	1.3	2.9	6.9	16	38	89	>208
PEAK vel (cm/s)	<0.005	0.04	0.2	0.9	3.2	12	41	149	>534
INSTRUMENTAL INTENSITY	I	II-III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X-

La Sécurité civile s'organise à plusieurs niveaux :

Au niveau départemental

En cas de catastrophe, lorsque plusieurs communes sont concernées, le plan de secours départemental (dispositif ORSEC) est mis en application par le préfet afin de fixer l'organisation de la direction des secours et la mobilisation des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention.

Les secours sont répartis en 4 services :

- les sapeurs-pompiers : premiers secours et sauvetage ;
- le SAMU-ARS : soins médicaux et entraide ;
- les services de transmission de l'intérieur : police et renseignement ;
- la DDT(M) : travaux et transport.

Le dispositif ORSEC prévoit l'organisation des transports, de la circulation, de l'accueil et de la protection des sinistrés.

En cas de nécessité, il peut faire appel à des moyens zonaux ou nationaux.

Le ministère de l'Intérieur, en lien avec le ministère en charge de l'Écologie, organise la réalisation d'exercices de crise sismique.

Ces exercices contribuent à l'actualisation des dispositions spécifiques du dispositif ORSEC.

Des exercices de crise sismique ont eu lieu dans les Pyrénées sinistrées.

Pour tout séisme dont la magnitude est supérieure à 3,5 M_l (magnitude locale), le BCSF déclenche une **enquête** pour déterminer les effets des séismes (objets, personnes, constructions) afin de déterminer **l'intensité de la secousse pour chaque commune de la zone touchée**. Ces données sont issues des enquêtes préfectorales (mairies, gendarmeries, centres de secours) mais également des particuliers témoignant sur le site :

www.franceseisme.fr

Intensités macrosismiques préliminaires et informations

Séisme à 16 km à l'Est de Bagnères de Bigorre (dépt. 65, 22h49 locale M 4.0) selon CEA-LDG

Date (en temps universel) : 06/08/2018

Heure (en temps universel) : 20h49

Magnitude : 4

Coordonnées :

Latitude : 43.06°N

Longitude : 0.35°E

Aucune enquête en cours.

Intensités EMS98*	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X, XI, XII
bâtiments vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	quelques effondrements partiels	nombreux effondrements partiels	nombreux effondrements	effondrements généralisés
bâtiments peu vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	effondrements partiels	effondrements nombreux à généralisés
perception humaine	non ressenti	très faible	faible	modérée	forte	brutale	très brutale	sévère	violente	extrême

★ Localisation du séisme

○ Intensité moyenne communale issue des témoignages internet (donnée préliminaire)

○ niveau d'intensité théorique attendu sur la zone

Données macrosismiques : BCSF-RENAISS (ECOST-UMS350 / CNRS / Université de Strasbourg)
*EMS-98 : Grünthal, G., 1998. European Macroseismic Scale 1998. Cahiers du Centre Européen de Géodynamique et de Sismologie.

Au niveau communal

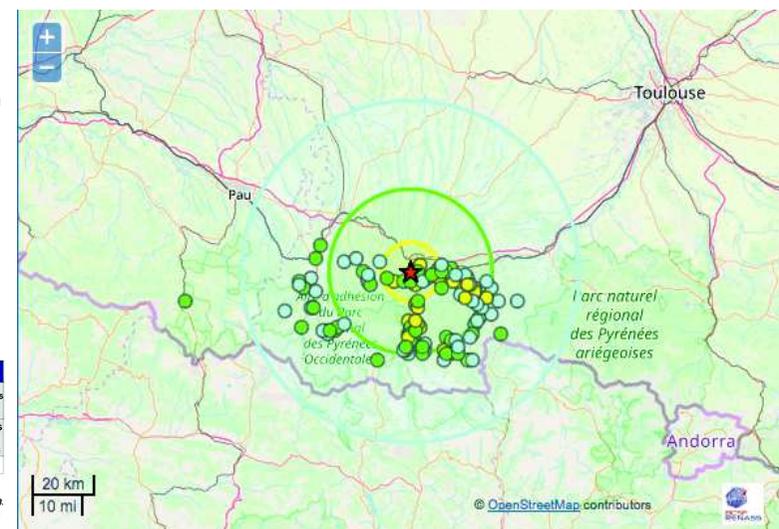
C'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

À cette fin, il prend les dispositions lui permettant de gérer la crise. Pour cela, le maire élabore sur sa commune un PCS, Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde concerne l'organisation des services communaux en cas de crise.

Ce plan prévoit la mise en place d'une petite équipe de crise autour du maire au sein d'un poste communal de commandement. Il doit également prévoir la transmission des informations vers la préfecture. Il est obligatoire si un PPRN est approuvé ou si la commune est comprise dans le champ d'application d'un PPI, Plan Particulier d'Intervention. En cas d'insuffisance des moyens communaux face à la crise, le maire fait appel au préfet représentant de l'État dans le département. Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours.

Depuis 2012, les directeurs d'écoles et chefs d'établissements scolaires élaborent un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) afin d'assurer la sûreté des enfants et du personnel.



2.2.6. Le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En lien avec le secteur assurantiel, les pouvoirs publics ont instauré par la loi du 13 juillet 1982 modifiée, un dispositif permettant d'indemniser les citoyens victimes de catastrophes naturelles.

Aux termes de l'article 1er de cette loi : « sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. ».

En pratique, le maire d'une commune ayant subi une catastrophe naturelle formule une demande auprès des services préfectoraux. Une commission interministérielle, pilotée par le ministère de l'Intérieur, est chargée de se prononcer sur le caractère naturel du phénomène ainsi que sur son intensité anormale, en se basant sur des rapports techniques joints aux dossiers. L'avis consultatif, émis par la commission, est ensuite soumis aux ministres signataires de l'arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.

La base du Bureau central sismologique français (BCSF) www.franceseisme.fr regroupe les intensités établies par le BCSF depuis 1921 à nos jours. Le BCSF, expert séisme, est en charge pour le territoire français des collectes de données macrosismiques. Tout tremblement de terre supérieur à la magnitude 3.5 (ML-LDG), déclenche une procédure d'enquête auprès des Services Interministériels de Défense et de Protection civile. Les informations collectées et analysées par le Bureau central sismologique français (BCSF) sont portées à la connaissance de l'État dans le cadre de la procédure de catastrophes naturelles.

2.2.7. La surveillance et l'alerte aux tsunamis

Un tsunami (du japonais tsu : port et nami : vague) correspond à une série de vagues provoquées par une action mécanique brutale au niveau de la mer. Il peut être provoqué par un séisme sous-marin de magnitude supérieure à 6, peu profond (profondeur focale inférieure à 50 km) et, parfois, aussi par une éruption volcanique ou par un mouvement de terrain sous-marin ou côtier.

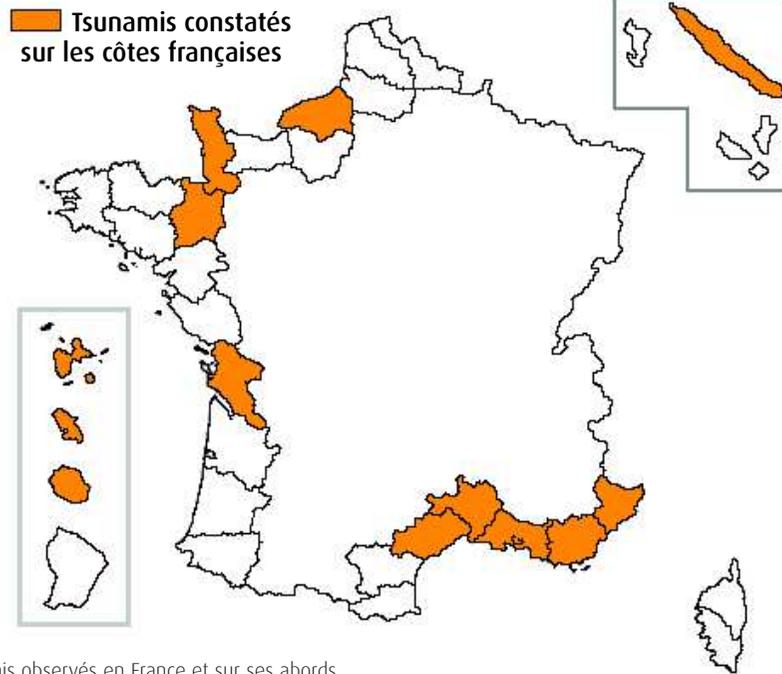
La Méditerranée est située dans un contexte de collision actif des plaques Afrique et Europe. Ce mouvement des plaques tectoniques se traduit par une forte sismicité et un volcanisme actif.

Une base de données nationales des tsunamis historiques ou contemporains ayant pu toucher les côtes françaises est accessible sur : www.tsunamis.brgm.fr

A ce jour, aucun tsunami n'est référencé au niveau du littoral des Pyrénées-Orientales ou des Pyrénées-Atlantiques.

A noter cependant, que cette base élaborée grâce à un travail fastidieux, doit être poursuivie sur de nombreuses années pour disposer d'une bonne représentation historique des événements passés.





Tsunamis observés en France et sur ses abords.

Source www.tsunamis.brgm.fr

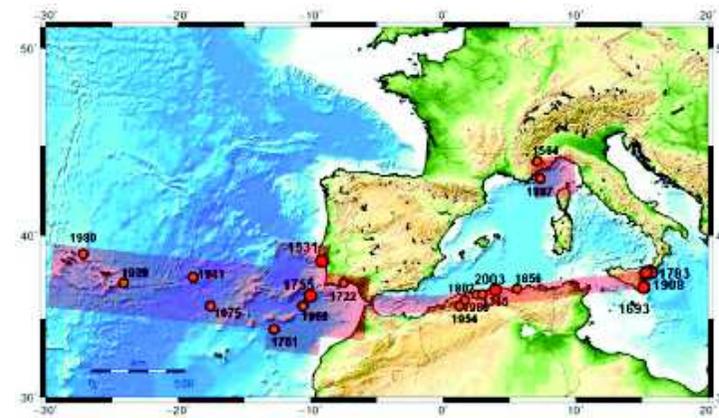
En parallèle, les résultats de simulations de tsunamis pour des sources tsunamigéniques (sismiques ou gravitaires) considérées a priori parmi les plus pénalisantes pour le littoral français (Pedreros & Poisson, 2007; Terrier et al., 2007), montrent que le littoral méditerranéen français n'est pas à l'abri de tsunamis. Toutefois, l'intensité attendue reste relativement modérée et leur période de retour de l'ordre de plusieurs dizaines à quelques centaines d'années.

Concernant les Pyrénées-Orientales, l'étude a montré que les principales sources tsunamigéniques étaient d'origine gravitaire sous-marine.

Les simulations de glissements majeurs plausibles dans le golfe du Lion indiquent des hauteurs de vague au rivage atteignant 1,5 à 2 m d'amplitude.

L'étude de la vulnérabilité et les scénarios de risque réalisés dans le cadre du projet de recherche RATCOM (Monfort et al., 2010 ; Terrier et al., 2012) démontrent que, en quelques décennies seulement, le risque a pu augmenter de façon considérable et cela même pour des tsunamis de faible à moyenne intensité. Ceci est dû principalement à l'augmentation exponentielle de l'urbanisation du littoral et de la pression touristique.

C'est une des raisons pour lesquelles, soutenu par l'UNESCO, un Centre d'Alerte aux Tsunamis, CENALT www.info-tsunami.fr a été mis en place avec pour charge la surveillance des forts séismes et des tsunamis survenant pour la Méditerranée occidentale et dans le nord-est de l'Atlantique. Placé sous la responsabilité du CEA, le CENALT est opérationnel depuis juillet 2012. En cas de séisme, il émet aux autorités civiles des régions menacées, l'alerte au tsunami dans les 15 minutes suivant l'événement sismique.



Principaux séismes tsunamigènes en Atlantique nord-est et Méditerranée occidentale. Les bandeaux rouges correspondent aux zones sismiques tsunamigènes). (CEA)

Concernant le territoire français, la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC) du ministère de l'Intérieur a été chargée de la coordination du projet ALDES relatif à la partie descendante du système d'alerte aux tsunamis. Il s'agit dans ce projet de définir les actions à mettre en place pour assurer la bonne gestion de l'alerte dès lors qu'elle est connue par les autorités locales.

2.2.8. La connaissance des failles actives

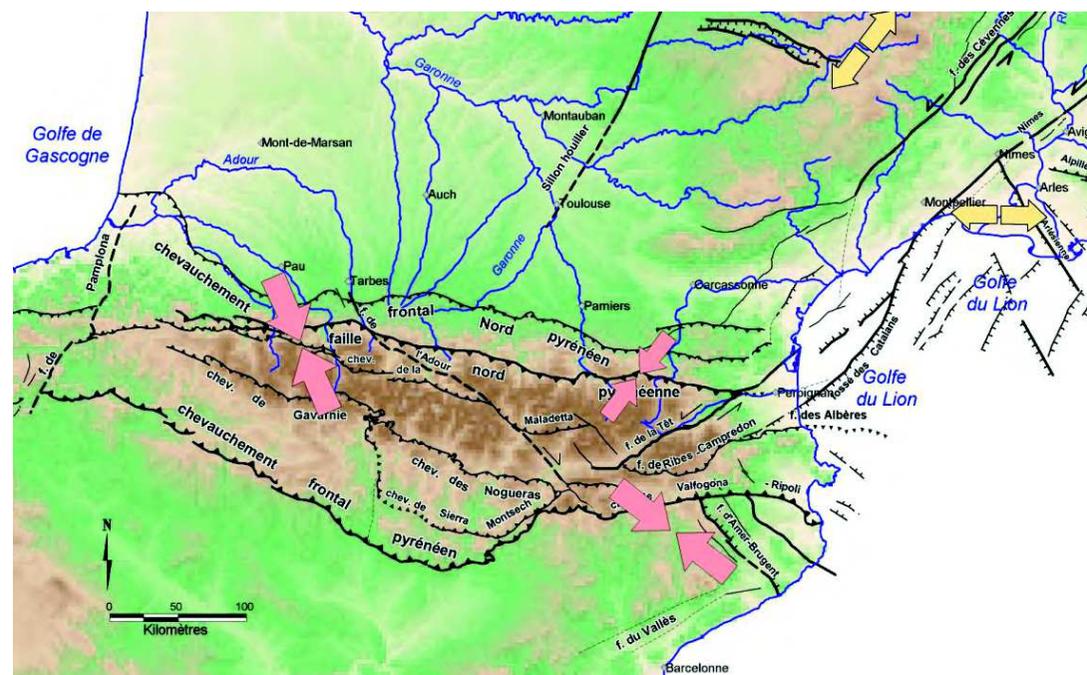
La sismicité modérée en France hexagonale ne permet pas, à elle seule, d'identifier les failles actives. De plus, les intervalles de temps séparant les séismes forts sont probablement de l'ordre de plusieurs milliers d'années. Ainsi, pour identifier les failles actives, il est nécessaire de trouver des indices de séismes préhistoriques et de les rattacher à une faille. Il s'agit de déformations quaternaires affectant des couches géologiques proches de la surface : failles, zones broyées, décalages de strates, glissements de terrain, traces de liquéfaction, modifications de cours de rivières, etc... Ces indices sont précieux, en particulier dans les zones de sismicité faible à modérée où il n'y a pas (ou peu) d'événements de grande magnitude connu historiquement.

Néopal est une base de données recensant les arguments géologiques de déformation de moins de deux millions d'années (indices néotectoniques) en France, publiés dans la littérature scientifique spécialisée et évalués par un comité d'experts. Cette base de données accessible à tous, rassemble donc les indices d'activité tectonique récente, sismique et asismique, observés en France. Chaque indice est analysé par un comité d'experts qui pondère l'information délivrée dans les publications au vu des développements scientifiques les plus récents.

La base de données Néopal n'est pas exhaustive et évolue en fonction de l'état des connaissances.

En conséquence, la répartition des indices et failles recensés n'est pas une cartographie de l'activité tectonique récente de la France.

Les données Néopal sont des fiches décrivant et évaluant les indices et les failles. www.neopal.net permet l'accès à ces fiches par recherche géographique en navigant sur une carte ou en sélectionnant un nom. Les indices sont représentés par des symboles différents selon le résultat de l'évaluation par le comité d'experts et les failles étudiées, jugées actives ou non, sont représentées par des traits.



Localisation des principales failles actives dans les Pyrénées et direction des mouvements de blocs sous l'effet de la contrainte tectonique principale (BRGM).

2.2.9. La prévention : la réglementation parasismique et le contrôle des règles de la construction (CRC)

La majeure partie des victimes d'un séisme est due à l'effondrement des bâtiments sur leurs occupants. La survenue d'un séisme étant imprévisible, l'évacuation préalable des bâtiments n'est pas possible. Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut pas agir sur le phénomène, que ce soit sur la probabilité d'occurrence ou son intensité. Ainsi, la seule manière de réduire ce risque est d'en prévenir les effets sur les personnes et les bâtiments qui les abritent.

La réglementation française rend obligatoire, depuis une vingtaine d'années, le respect de normes parasismiques pour la construction neuve ou les réhabilitations importantes pour les bâtiments, équipements et installations. Elle prend en compte le **zonage sismique de la France et le code européen de construction parasismique** : l'Eurocode 8 (Ec8). S'il existe localement un plan de prévention des risques sismiques (PPRS), il s'applique en priorité.

La vulnérabilité caractérise la capacité d'un enjeu (personne ou bien) à résister à un aléa (séisme par exemple). Elle se traduit par une estimation des conséquences d'un phénomène naturel sur les enjeux (dommages directs ou indirects). Réduire la vulnérabilité du bâti aux séismes permet de limiter le nombre de victimes, les dommages et les conséquences économiques sur un territoire.

Une construction parasismique est une construction capable de résister à un niveau d'agression sismique défini réglementairement pour chaque zone de sismicité. A minima, pour ce niveau d'agression, un bâtiment peut alors subir des dommages irréparables mais il ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. L'application des normes parasismiques eurocode 8 permet d'assurer la protection des personnes.

En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques doit aussi permettre de limiter les endommagements et, ainsi, les pertes économiques.

Une vérification du respect des règles de construction est assurée par l'État : il s'agit du CRC.

Ce Contrôle des Règles de la Construction est tout d'abord une mission de police judiciaire, qui permet aussi, de lever des difficultés de compréhension sur l'application des textes et de sensibiliser sur les causes et les effets de la non-conformité. Par le diagnostic de vulnérabilité sismique, le Contrôle des Règles de la Construction est un **outil d'information, de contrôle et d'amélioration des bâtiments neufs**.

En fonction des types de vulnérabilité dans le neuf ou l'existant, des actions spécifiques de réduction existent en fonction de la classification des bâtiments considérés :

- pour les ouvrages à risque normal, les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat ;
- pour les ouvrages à risque spécial, non traités par la suite, les effets sur les personnes, les biens et l'environnement, de dommages même mineurs résultant d'un séisme, peuvent ne pas être circonscrits au voisinage immédiat de ces ouvrages (les barrages, les centrales nucléaires...). Une réglementation parasismique spécifique existe pour ces ouvrages.

Les ouvrages à risque normal sont classés en quatre catégories d'importance croissante.
Catégories d'importance des bâtiments « à risque normal ».

Catégories d'importance	Description	Exemples
I	 • Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée	Hangars, bâtiments agricoles
II	 • Habitations individuelles • Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5 • Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m • Bureaux ou établissements non commerciaux, non ERP, hauteur ≤ 28 m, maximum 300 personnes • Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes • Parcs de stationnement ouverts au public	Maisons individuelles, petits bâtiments
III	 • ERP de catégories 1, 2 et 3 • Habitations collectives et bureaux, hauteur > 28 m • Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes • Établissements sanitaires et sociaux • Centres de production collective d'énergie • Établissements scolaires	Grands établissements, centres commerciaux, écoles
IV	 • Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public • Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage de l'eau potable, la distribution publique de l'énergie • Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne • Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise • Centres météorologiques	Protection primordiale : hôpitaux, casernes...

Le site internet ci-dessous, permet d'identifier si votre bien est concerné par la réglementation parasismique en vigueur et si oui, quelles règles parasismiques s'appliquent :

www.planseisme.fr/spip.php?page=didacticiel

2.3. Le bilan de la politique de prévention du risque sismique sur le massif

2.3.1. Le rôle des différents acteurs

- **En matière de construction :**

Tout « constructeur » d'un ouvrage d'après l'article 1792-1 du code civil (architecte, entrepreneur, technicien lié au maître d'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage...) a une part de responsabilité dans les performances parasismiques d'un bâtiment (cf. "Les Séismes" collection Prévention des risques naturels, MEDDE 2012).

Le maître d'ouvrage doit s'assurer que les règles de construction parasismique sont bien prises en compte par les exécutants. Il lui appartient notamment de désigner un contrôleur technique agréé pour procéder au contrôle des dispositions constructives et notamment des règles parasismiques dans les zones concernées lorsqu'il fait réaliser une construction. Les constructions concernées par un contrôle technique obligatoire sont les bâtiments dont le plancher haut est à plus de 8 mètres dans les zones de sismicité 4 (moyenne) et 5 (forte) et tous les bâtiments de catégories d'importance III et IV dans les zones de sismicité 2 (faible), 3 (modérée), 4 (moyenne) et 5 (forte).

L'architecte doit intégrer la composante parasismique dans son travail de conception, c'est-à-dire sur l'ensemble des aspects du projet : structure du bâtiment, choix du site, équipements, implantation du bâtiment par rapport aux constructions existantes, etc.

Le bureau d'études ou l'ingénieur conseil peut être requis pour garantir le respect des règles du génie parasismique dans la construction.

L'entrepreneur ou l'artisan joue un rôle primordial dans la réalisation du bâtiment.

En effet au delà du respect des règles de construction parasismique et des règles de l'art encadrant son métier, une exécution soignée des travaux est un gage d'amélioration de la qualité de la construction. A contrario, une exécution négligée peut causer des désordres graves sur un bâtiment en cas de séisme et éventuellement le décès de ses occupants, même si l'habitation a bénéficié d'une conception parasismique.

Outre ces responsabilités de constructeur, d'autres responsabilités peuvent rentrer en compte comme celles de l'Etat, des collectivités, des particuliers et des entreprises.

- **En matière d'information préventive :**

L'information préventive (loi du 22 juillet 1987, codifiée dans l'article L 125-2 du code de l'environnement) consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail et de loisirs. Elle contribue également à développer la culture du risque.

Deux documents d'information existent et sont consultables dans les communes identifiées à risque :

- **Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) :** établi par l'État (la préfecture) à l'attention du maire et du citoyen consultable sur les sites des préfectures ou DDT(M), il recense à l'échelle d'un département les risques majeurs par commune au moyen de cartes au 1:25 000.

Il explique les phénomènes et présente les mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues dans le département. Il est destiné aux acteurs de la prévention du risque dans le département : élus, administrations, associations, partenaires.

Le dossier Transmission de l'Information au Maire (TIM) est un porter-à-connaissance à l'attention du maire servant de base au DICRIM : le préfet adresse aux maires, les informations intéressant les communes concernées, les cartographies existantes des zones exposées et la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

- **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :** élaboré par le maire à destination des citoyens, il reprend les informations transmises par le préfet et présente les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde particulières prises dans la commune en vertu des pouvoirs de police du maire.

Le maire définit les modalités d'affichage de l'information sur le risque sismique et des consignes individuelles de sécurité. Il organise des actions d'information du citoyen par des réunions publiques ou autre au moins tous les deux ans en cas de PPRN prescrit ou

- **En matière d'information des acquéreurs ou locataires :**

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages rend obligatoire l'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques ou un plan de prévention de risques naturels (prescrit ou approuvé) ou dans une zone de sismicité 2, 3, 4 ou 5, permettant ainsi de connaître les servitudes qui s'imposent à son bien et les sinistres qu'a subis ce dernier (articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement).

Cette loi impose, lors de toute transaction immobilière, au vendeur ou au bailleur d'un bien bâti ou non bâti d'annexer au maximum deux documents au contrat de vente ou de location :

- selon la localisation du bien, un état des risques naturels et technologiques :

l'imprimé est disponible sur le site internet GEORISQUES « Mieux connaître les risques sur le territoire » :

www.georisques.gouv.fr

- quelle que soit la localisation du bien, une **information écrite sur les sinistres** subis par le bien ayant donné lieu à indemnisation au titre des effets d'une catastrophe naturelle ou technologique, reconnue comme telle par un arrêté interministériel pendant la période où le vendeur ou le bailleur a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé par écrit lors de la vente du bien (pour les immeubles bâtis uniquement).

Cette double obligation entrée en vigueur en juin 2006 permet de connaître les servitudes qui s'imposent au bien acquis ou loué, les sinistres indemnisés au titre de la garantie catastrophe naturelle, subis antérieurement (articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement) et ainsi de prendre des mesures pour sauvegarder son bien et sa propre sécurité.

Le dossier contenant ces informations ou Dossier Communal d'Information sur les risques (DCI) est consultable en mairie.

- **En matière d'information-formation des professionnels du bâtiment, de l'immobilier, des notaires, géomètres, des maires ...**

Les DREAL et les DDT(M) ont un rôle d'animation et d'information vis-à-vis des professionnels du bâtiment sur les obligations réglementaires et les responsabilités, ainsi que d'assistance dans leur appropriation des nouvelles règles de construction parasismique.

Des formations spécialisées à l'attention des architectes existent aussi.

- **En matière d'information et de sensibilisation pour développer la culture du risque sismique :**

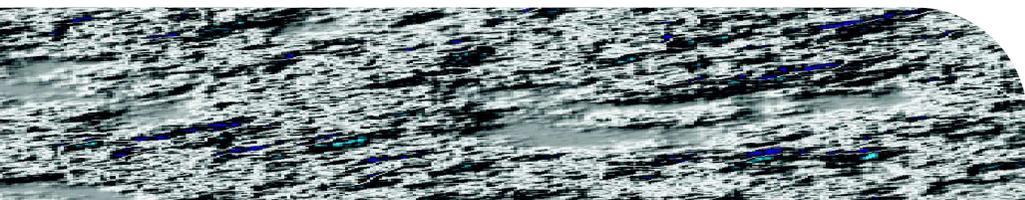
Des actions de communication sont et peuvent être engagées à plusieurs niveaux : à l'échelle nationale, régionale ou locale, à l'initiative de l'Etat et/ou des collectivités et communes concernées, de la communauté scientifique et /ou associative.

On peut citer notamment, à titre d'exemples récents, les commémorations du séisme d'Arette en août 2017 ou les journées techniques dédiées au séisme à Lourdes en septembre 2017. Elles font l'objet d'un zoom en partie 3.2 du présent document.

- **En matière d'éducation et de formation sur les risques**

L'éducation à la prévention des risques majeurs est une obligation dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et de l'éducation à la sécurité civile. Plusieurs actions existent dans les Pyrénées au niveau associatif, communal ou académique :

- Maison du Barétous (mairie d'Arette) ;
- Maison de la connaissance du risque sismique au pied du Pic du Jer à Lourdes (mairie de Lourdes) ;
- Actions sur les risques majeurs à destination des élèves coordonnées par les chargés de mission Risques majeurs des rectorats en partenariat avec l'IFFO-RME (convention nationale).



- En matière de prise en compte dans l'aménagement

La prise en compte du risque sismique dans l'aménagement passe par des schémas d'aménagement et d'urbanisme appropriés avec des interdictions de construire dans les zones les plus exposées comme :

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

L'objectif du PPRN est de faire connaître, pour les territoires les plus exposés, les zones à risque et de réduire la vulnérabilité des populations et des biens existants en s'adaptant au risque et au contexte local. Un PPRN régleme l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels (aléas, enjeux, vulnérabilité) identifiés sur une zone et de la non-aggravation des risques.

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles conduits sous l'autorité du préfet de département, font partie du dispositif général de prévention des risques sismiques, qui comprend, outre la réglementation parasismique, d'autres volets tels que l'amélioration de la connaissance sur les séismes, l'information préventive et la préparation à la gestion de crise. Ils permettent notamment de définir les zones de constructibilité, les prescriptions techniques et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Ils doivent donc être privilégiés sur les territoires fortement exposés à des séismes, lorsqu'il y a besoin de préciser la réglementation nationale.

Le PPRN s'appuie sur la carte des aléas (intégrant les effets de site géologiques et topographiques, les failles actives, les aléas liquéfaction et mouvements de terrain) et la carte du zonage. Cette dernière définit deux zones :

> **la zone inconstructible** (habituellement représentée en rouge), en raison d'un risque trop fort d'effets induits (mouvements de terrain, liquéfaction, faille active)

> **la zone constructible avec prescription** (habituellement représentée en bleu) où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions (au minimum les règles de constructions parasismiques assorties éventuellement de prescriptions propres au site).

Une fois approuvé, le PPRN est une servitude d'utilité publique, il s'impose à tous et doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU). Il définit des règles d'urbanisme (autorisation et interdiction), de construction et des mesures de protection et de sauvegarde pour le bâti existant et futur. Il prescrit des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le PPRN sismique peut fixer des règles de construction plus adaptées que la réglementation nationale. Il remplace les anciens PER (Plan d'exposition aux risques) et les périmètres de risques pris en application de l'article R 111-3 du code de l'urbanisme.

- La communauté scientifique :



Collecte, analyse, diffuse et archive les données sismologiques françaises
Estime les intensités des séismes (sévérité de la secousse), produit des cartes des secousses sismiques (Shakemap)
Fournit l'information sismologique dans le cadre de la procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles
Réalise des expertises et/ou Formation (public/privé) en aléa et risque sismique



L'Observatoire Midi-Pyrénées a en charge la surveillance sismique des Pyrénées, il installe et maintient environ 60 stations (partie française). La majorité de ces stations fait partie de l'infrastructure de recherche nationale RESIF (Réseau sismologique et géodésique français) : RESIF



L'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Université des Pyrénées possédant un cursus en Sciences de la Terre et impliquées dans les thématiques de recherches sur la sismologie Pyrénéenne.



Produit des études, micro ou macrozonages ;
Intervient en appui auprès des services de l'État (DGPR, DREAL, DDT) en tant qu'expert technique. Contribue à des projets de recherche transfrontaliers (ex : Sispyr, Pocrisc).

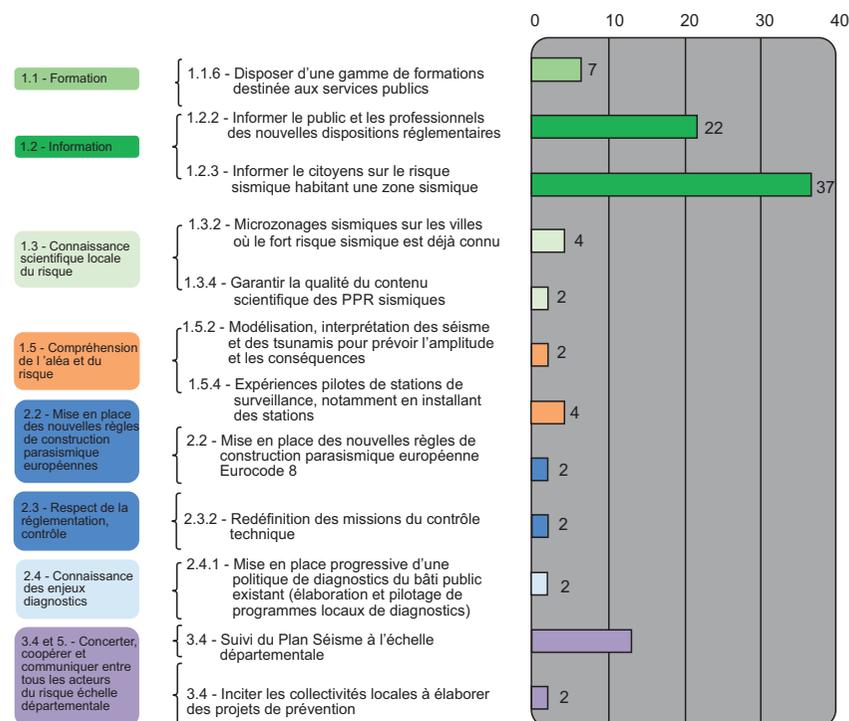
2.3.2. Le bilan des actions réalisées entre 2005 et 2017

Un travail de recensement des actions réalisées depuis 2005 sur le massif a été entrepris par la DREAL de massif fin 2016 début 2017 avec l'appui technique du BRGM Occitanie. Pour cela, les services de l'Etat ont été interrogés et leur retours exploités.

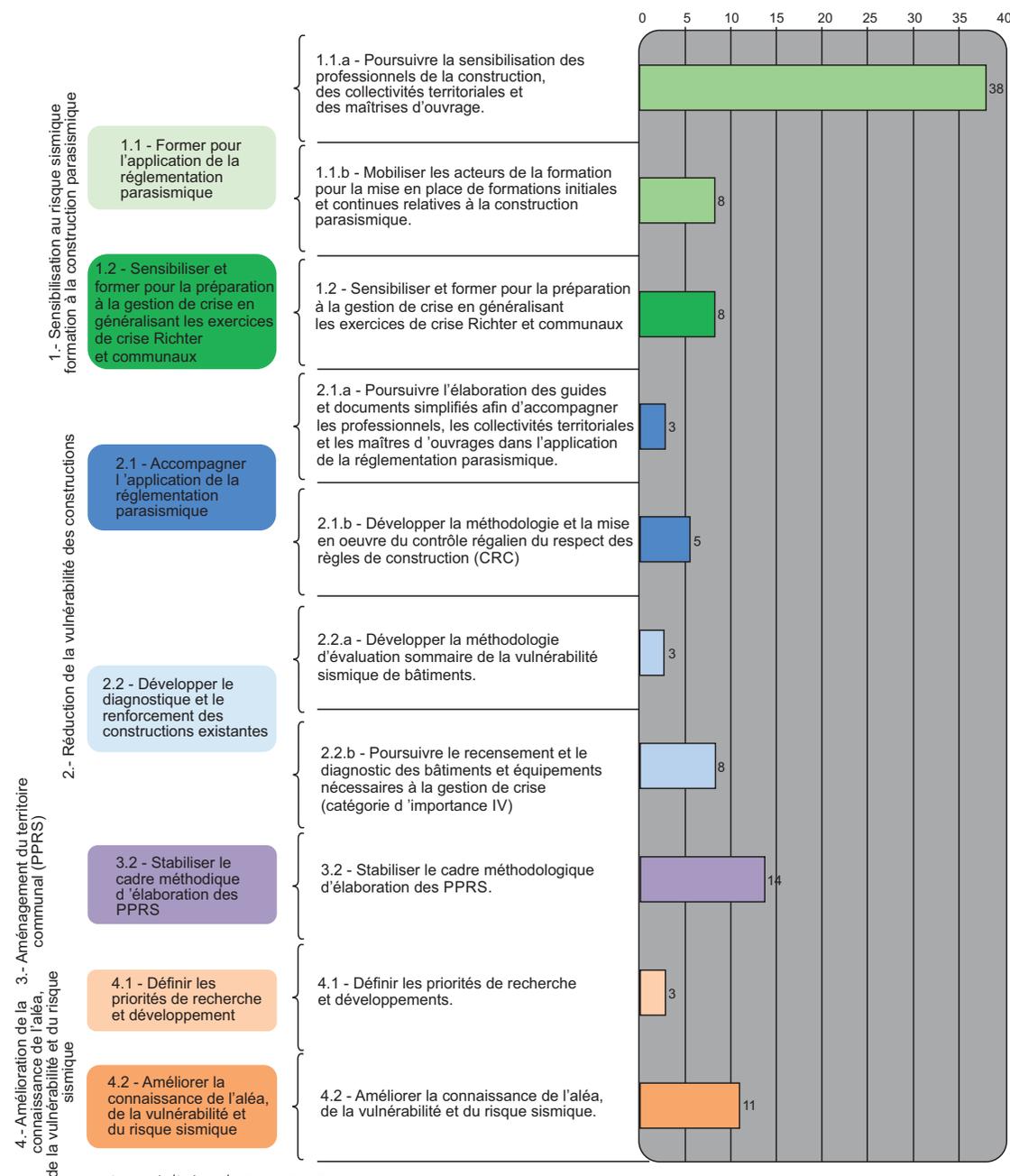
Les graphiques ci-dessous illustrent bien que les actions réalisées sont en cohérence avec les priorités nationales affichées à savoir en priorité 1 : la sensibilisation au risque sismique (tout public) et la formation à la construction parasismique.

Le détail des actions recensées est disponible sur le site de la DREAL sous forme de tableau, avec possibilité de tri par département ou type d'actions :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r8892.html>

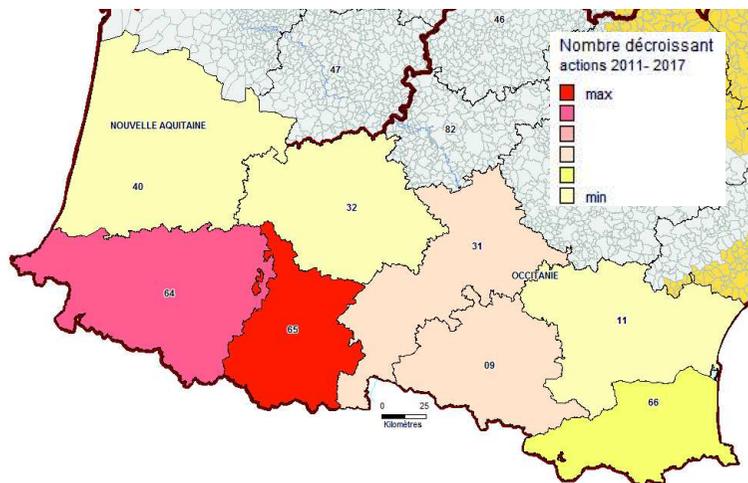


Actions réalisées de 2005-2010 en %



Actions réalisées de 2011-2017 en %

Une évaluation de la répartition géographique des actions sur le massif est illustrée par la carte suivante :



Évaluation de la répartition géographique des actions réalisées de 2011-2017.

Ce bilan témoigne de la mobilisation des services de l'État depuis le lancement du plan séisme.

A noter plus particulièrement et à titre d'illustrations, les actions ci-après :

- Création de la maison de la Connaissance du risque sismique à Lourdes (co-financée par l'État) inaugurée en 2013 (DDT 65)



- Des journées techniques, conférences annuelles sur la qualité et les règles de construction parasismiques à destination notamment des professionnels du bâtiment (DREAL en lien avec les DDT)

- Publication en 2014 par la DREAL de massif du guide pédagogique et de « bonnes pratiques » : le « Recueil des expériences dans les Pyrénées pour la prévention du risque sismique »



Document téléchargeable :

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guide-de-bonnes-pratiques-a20555.html

- Mise en ligne de données transfrontalières sur les phénomènes sismiques grâce à un financement européen : site internet Sispyr www.sispyr.eu
- Amélioration de la connaissance de l'aléa sismique par la production de « macro » et « micro » zonages dans certains secteurs (Pau, Bagnères de B., Lourdes, par les DDT 64 et 65). Réflexions autour de l'élaboration d'un PPRS « Plan de prévention du risque sismique » à Lourdes (65), dont l'objectif est de réglementer la prise en compte du risque sismique dans l'aménagement, la construction et la gestion du territoire communal
- Organisation d'exercices de gestion de crise séisme appelé « Richter » par les services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) des préfectures en lien avec les DDT (65, 66 ...)
- Accueil du SISMOTOUR* dans les départements des Pyrénées-Orientales et des Hautes-Pyrénées pour la sensibilisation, la prévention et l'éducation du grand public, aux risques liés aux séismes et tsunamis
*exposition itinérante du Palais de la Découverte

2.4. Le « diagnostic » du risque sismique sur le massif et identification des territoires prioritaires

La démarche adoptée par l'équipe projet est d'établir un diagnostic du risque sismique sur le massif et d'identifier les territoires les plus exposés pour prioriser les déclinaisons locales à envisager.

L'identification des territoires prioritaires repose sur la détermination via **une représentation cartographique, de « poches d'enjeux » à partir de la concentration de population (permanente et saisonnière), d'emplois, de logements et fonction de l'année de construction.**

Ont également été cartographiés: les installations classées SEVESO seuil haut (activités industrielles potentiellement dangereuses), les principaux barrages, les itinéraires structurants (autoroutiers et routiers principaux, accès transfrontaliers).

Le parti pris par l'équipe projet a été de produire, à l'échelle du massif, une cartographie certes «macro» mais suffisante pour faire ressortir ces enjeux principaux et visualiser les territoires où ils se concentrent. L'objectif étant d'informer, d'éclairer et aider à la décision des parties prenantes responsables de la mise en œuvre de la politique de prévention du risque sismique.

Lors de la déclinaison territorialisée, un diagnostic plus précis permettra d'affiner localement les données et de les compléter ou actualiser le cas échéant, notamment avec les ERP, les établissements de gestion de crise, les réseaux, les enjeux patrimoniaux...

(annexe 4 – Tableau des principaux enjeux).

2.4.1. Les cartes aléas / enjeux

Les cartes présentées ci-après ont été réalisées avec le concours de l'équipe de la Division Système d'Information Géographique de la DREAL Occitanie, DREAL de massif.

Elles sont à visée illustrative.

Les cartes retenues en fonction des données disponibles sont :

• **A l'échelle du massif :**

- Les principaux enjeux « Population (permanente) », « Emplois », « Chambres d'hôtel », « Logements », superposés ;
- Enjeu Logement seul avec précision sur la date de construction ;
- Enjeu Principaux itinéraires (autoroutiers, routiers, transfrontaliers) ;
- Les principaux ouvrages hydrauliques (barrages).

• **A l'échelle départementale :** déclinaison de la carte « Principaux enjeux » (cf annexes)

Les cartes par département seront précisées et complétées dans les déclinaisons des CAPRIS locaux (cf par ex la localisation des ERP, Lycées, Etablissements Gestion de crise)

A plus long terme, une action du CAPRIS Massif relative à la consolidation et au partage de ces données via la plate forme PICTO (www.picto-occitanie.fr) et sous forme de visualiseur, permettrait à chaque département de l'utiliser et le compléter localement.

Les **sources des données** sont mentionnées dans la légende des cartes en bas à gauche et récapitulées ci-dessous :

Les données et leurs sources :

Type de données	Contenu	Source métadonnée	Commentaire
Aléa			
Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 02/05/2015	Zones de sismicité définies pour le massif pyrénéen		Zonage réglementaire - cf article R563-1 et R563-B du code de l'environnement modifiés par les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010
Enjeux			
Population	Population communale (permanente)	INSEE Recensement 2013 (base SIRENE)	
Chambres d'hôtel	Pour représenter la population saisonnière	INSEE Recensement 2017 (base SIRENE)	En cours de vérification de cohérence voir d'affinement, suite au contact avec les comités régionaux du tourisme d'Occitanie et Nouvelle Aquitaine et transmission de données complémentaires. (base SIRENE)
Emplois	Nombre d'emplois pour enjeux économiques	INSEE Recensement 2015 (base SIRENE)	
Logements	Tous lieux de résidences, principales ou non (hors résidences touristiques) Dates de construction pour valuer la vulnérabilité du bâti au regard de la réglementation parasismique.	INSEE Recensement 2013 (base SIRENE)	
Sites SEVESO seuil haut.		Base nationale S3IC de juillet 2017.	
Barrages		IGN Données SIOUH ministère TES.	
Principaux itinéraires routiers, autoroutiers et passages transfrontaliers		IGN BD Carto (2016)	

La méthodologie d'élaboration retenue :

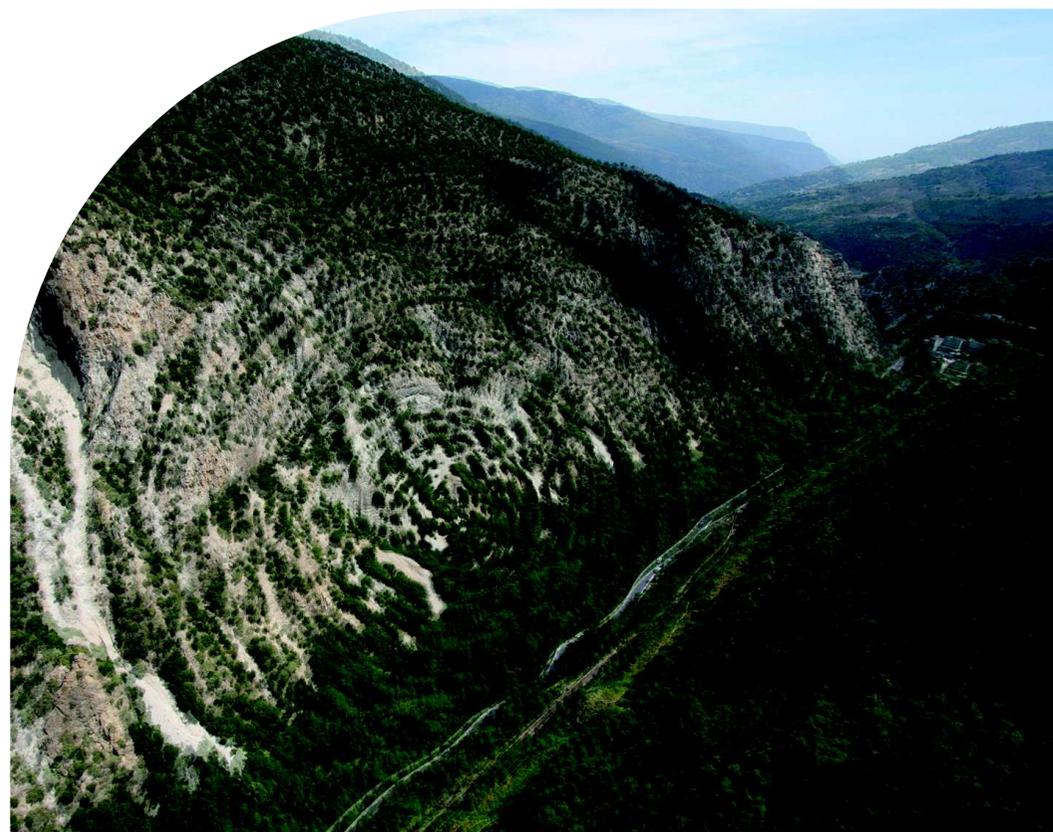
En fond de carte, on peut voir les zones de sismicité définies par l'arrêté du 22 octobre 2010.

Carte « Principaux enjeux » :

Pour les 4 enjeux (population, emplois, chambres d'hôtels, logement), les données issues des sources INSEE, donnent une valeur pour chaque commune.

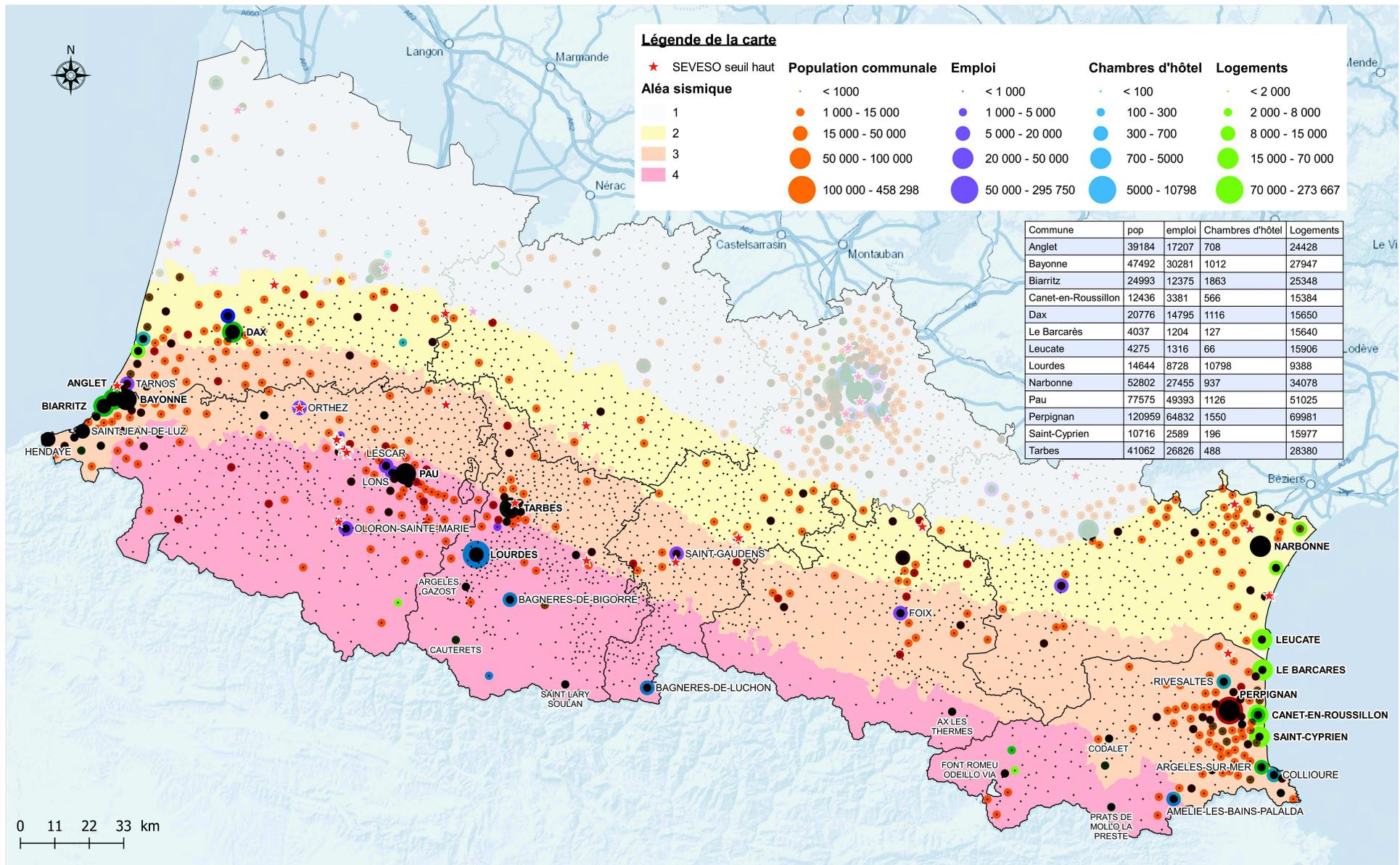
Le parti pris est de représenter ces 4 « indicateurs » INSEE par un point dont la taille (appelée « Classe ») est représentative de la valeur de l'indicateur. Cette méthode a été retenue car c'est celle qui offre le plus de clarté dans sa représentation graphique.

Pour mettre en évidence les poches de concentration de ces 4 principaux enjeux, le choix s'est porté sur une représentation par superposition de couleurs afin de combiner les 4 indicateurs.



Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023 décembre 2017



Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
population : INSEE 2013
Emploi : INSEE 2015

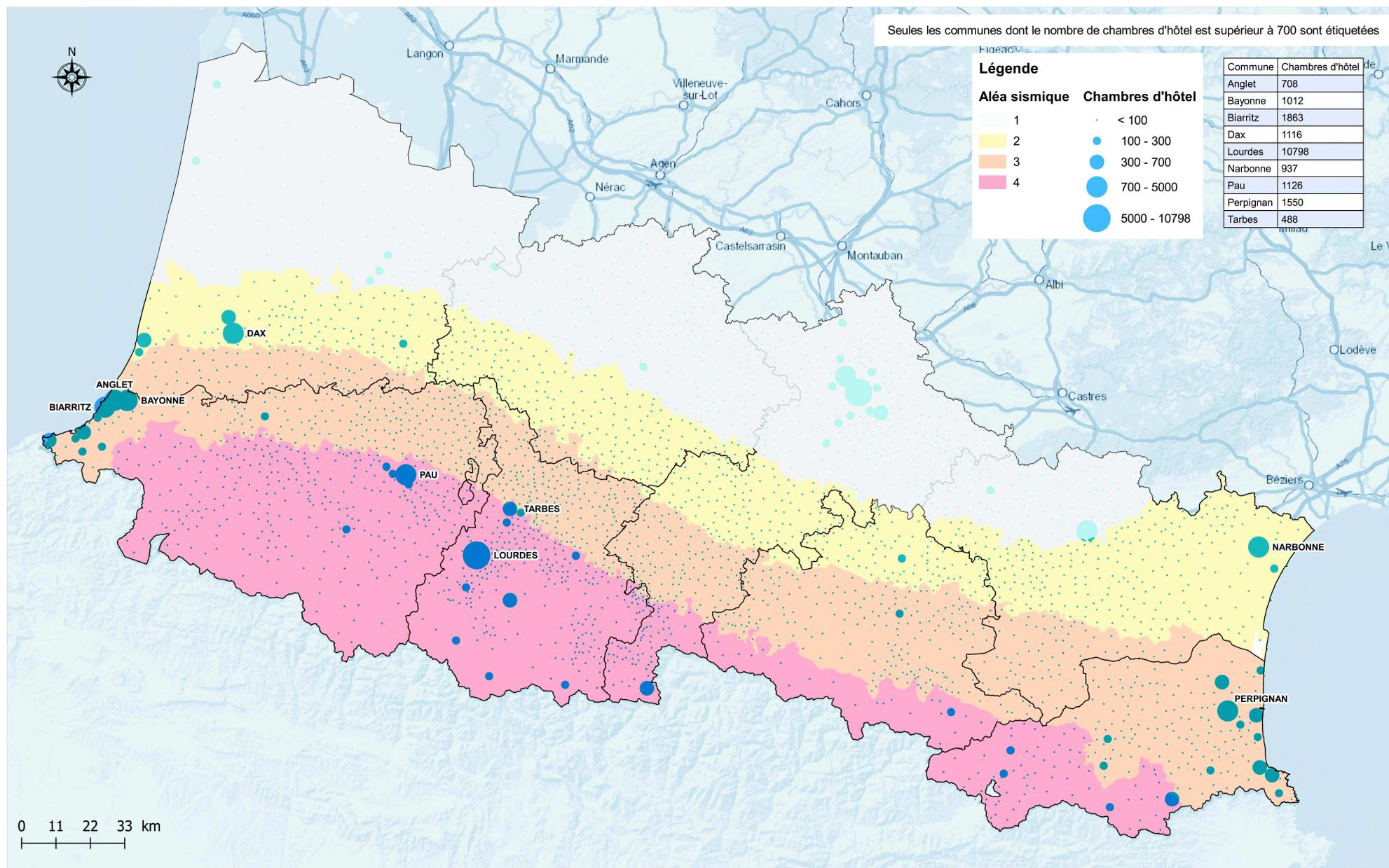
Nombre de chambres d'hôtel : INSEE 2017
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013



Croisement de l'aléa sismique avec l'enjeu hébergement (chambres d'hôtel) dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017

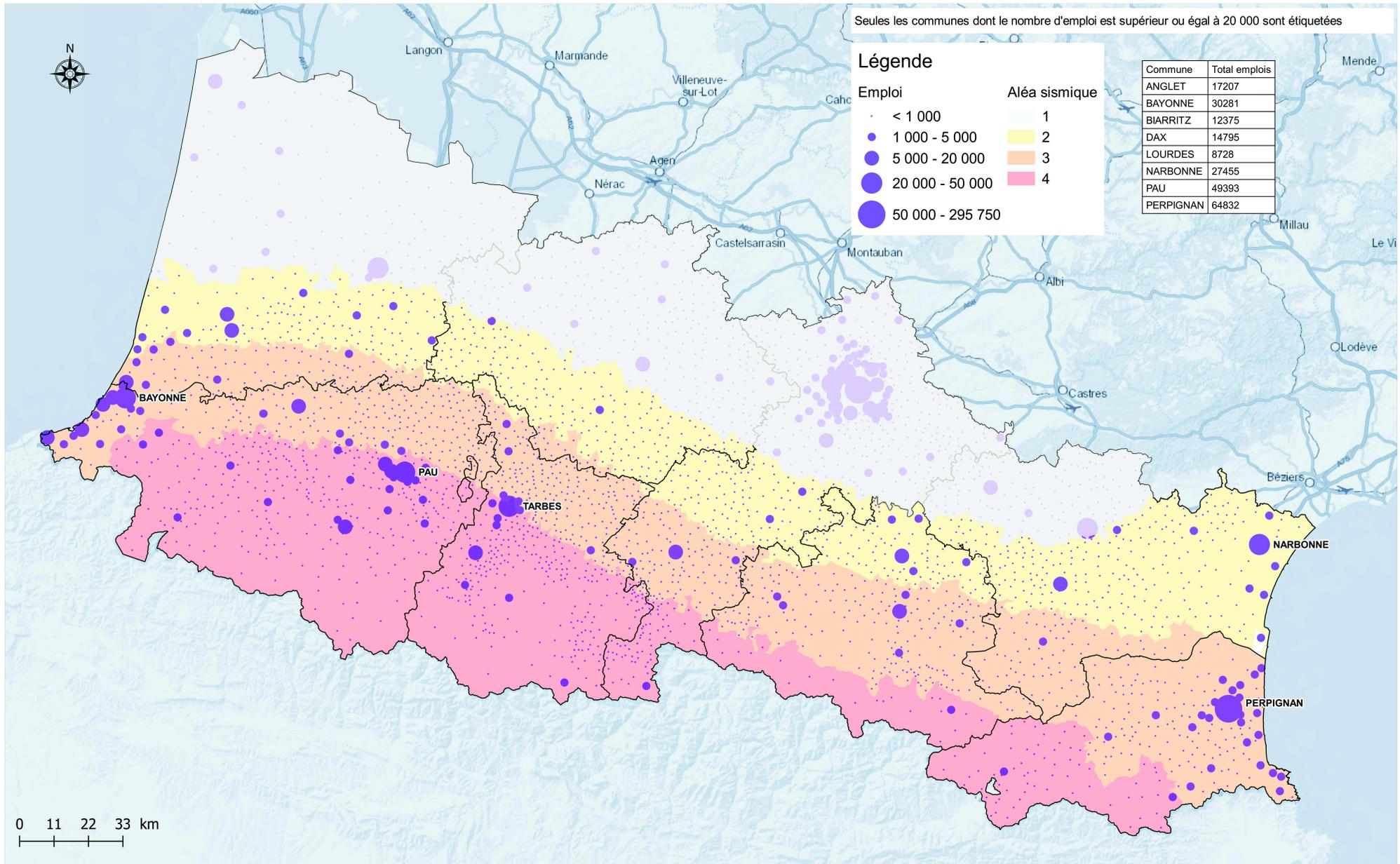


Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Nombre de chambres d'hôtel : INSEE 2017

Croisement de l'aléa sismique avec l'enjeu emploi dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017

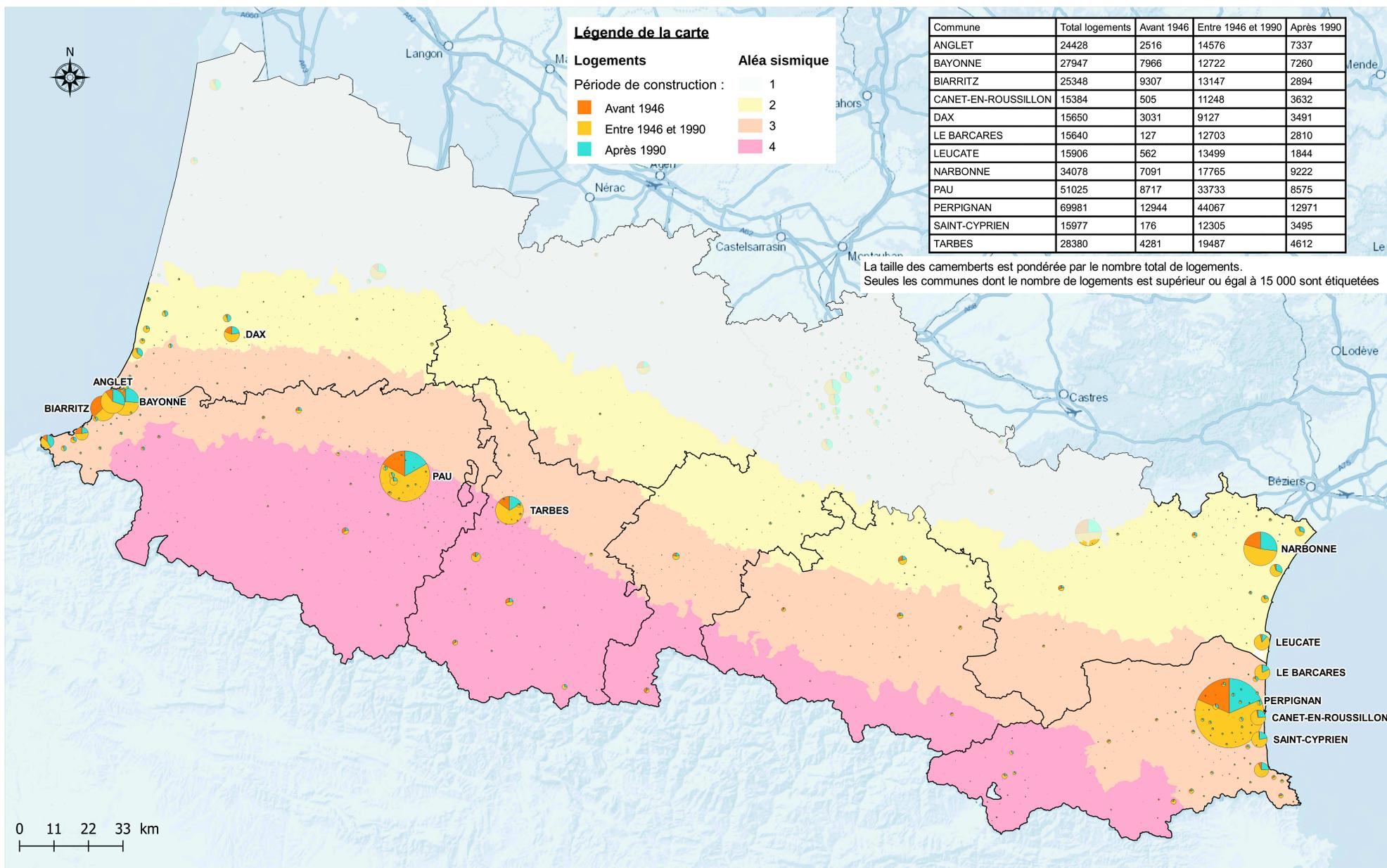


Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Emplois : INSEE 2015

Croisement de l'aléa sismique avec l'enjeu logement dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017

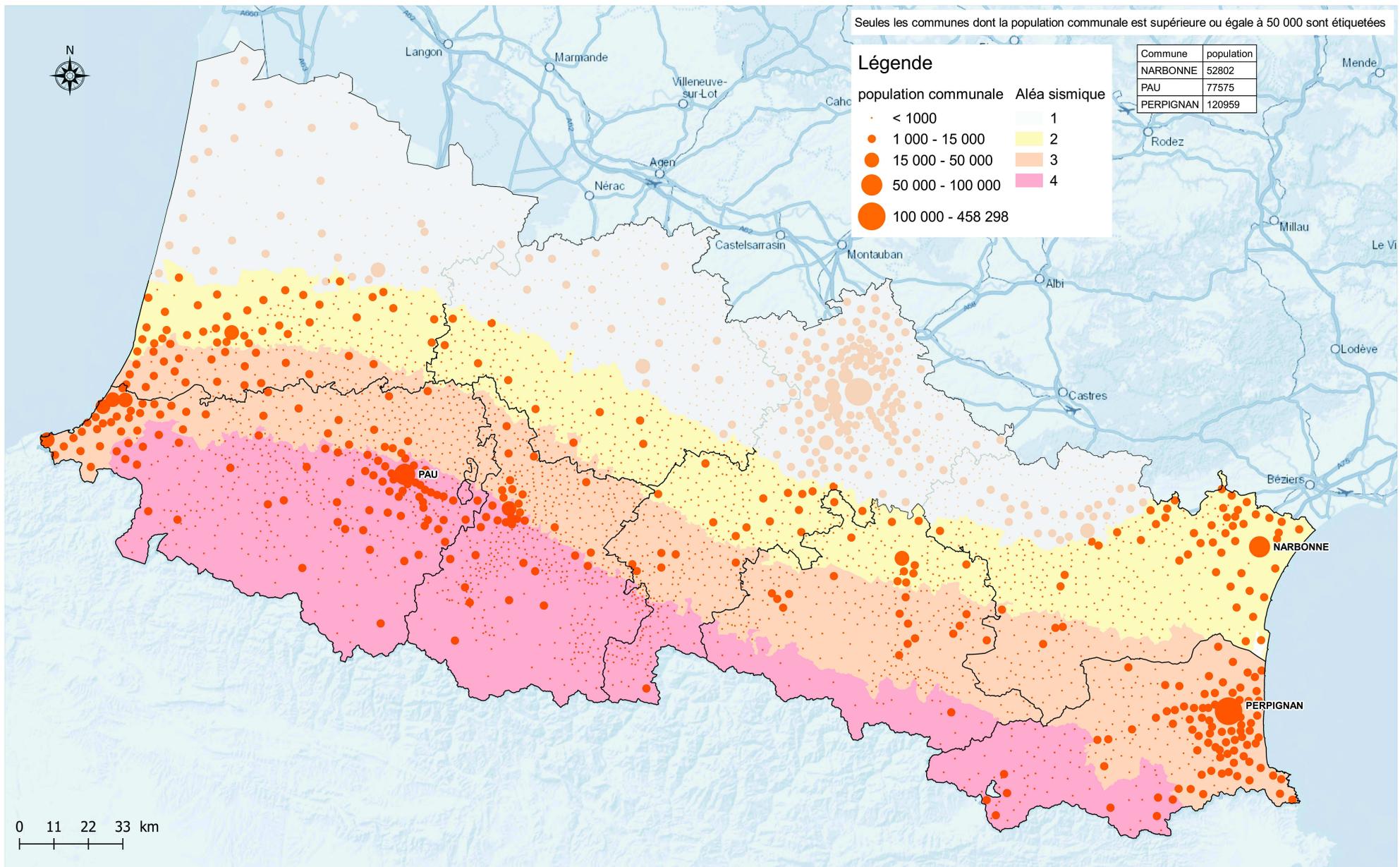


Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013

Croisement de l'aléa sismique avec l'enjeu population dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017

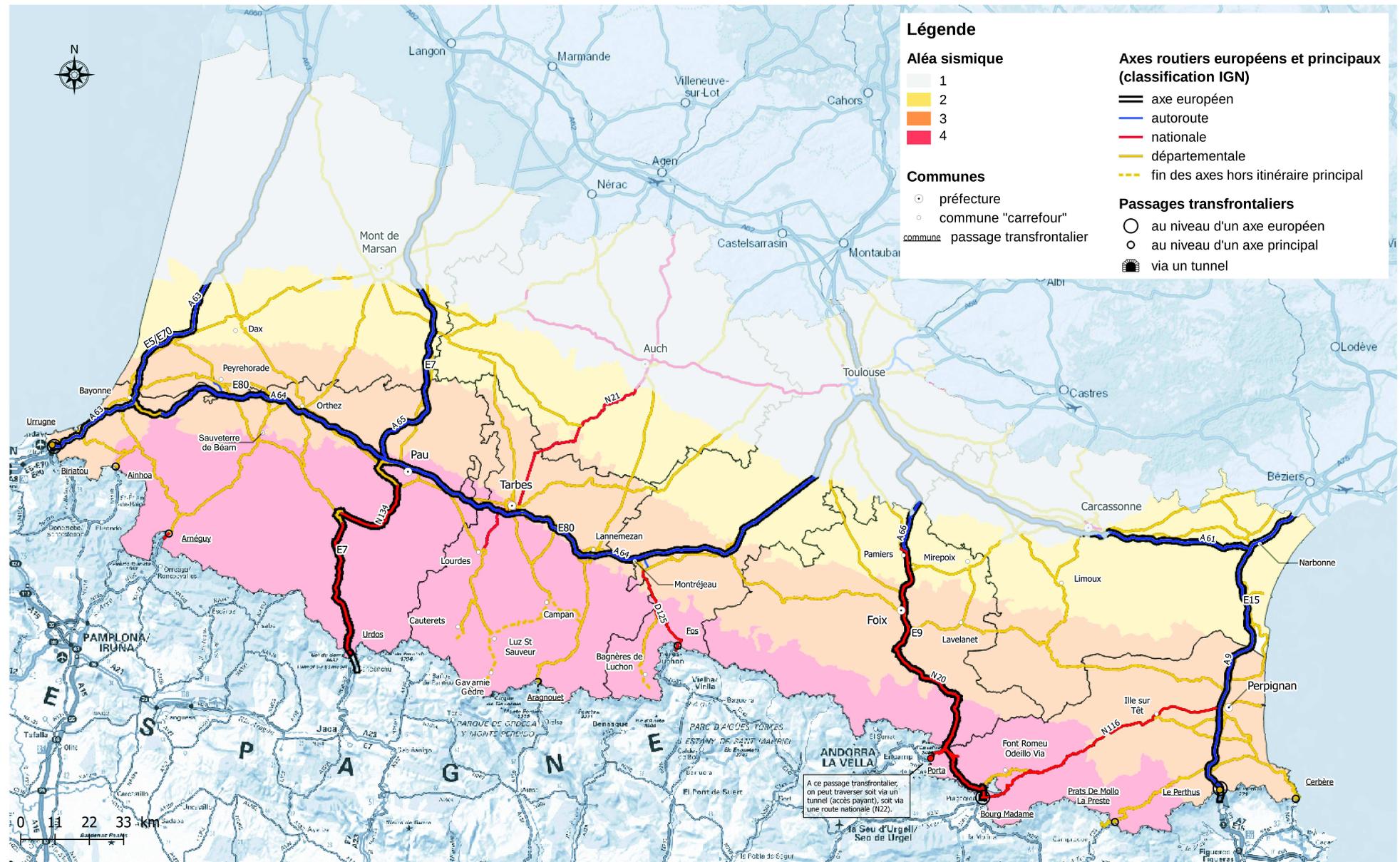


Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Population : INSEE 2013

Croisement de l'aléa sismique avec l'enjeu itinéraires principaux dans le massif pyrénéen

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017



Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Routes : IGN BD Carto (2016) / Scan 1000
Le 27/11/2017

2.4.2. Les territoires à risque sismique important

Il s'agit de définir des territoires à risque sismique important pour prioriser des déclinaisons locales du CAPRIS Massif.

Au vue des cartographies « principaux enjeux », **les ronds de couleur noire représentent les territoires où se superposent des concentrations relatives aux 4 enjeux principaux choisis. On peut donc considérer qu'ils sont les plus exposés en terme d'enjeux. En croisant avec le zonage sismique de 2011, représentant l'exposition à l'aléa, on en déduit les territoires à risque sismique important et donc prioritaires en terme d'actions.**

L'équipe projet séisme propose donc d'agir et de décliner localement le CAPRIS Pyrénées selon les priorités ci-après :

En priorité n°1 :

Déclinaison départementale **pour tous les départements du massif concernés par la zone sismicité 4 à savoir : 64, 65, 31, 09, 66 :**

- en proposant des actions prioritairement sur les secteurs de :
 - Lourdes et Tarbes pour le département de Hautes-Pyrénées (65)
 - Pau pour le département des Pyrénées-Atlantiques (64),

au vu de l'importance de la concentration d'enjeux sur ces territoires.

Puis, des actions sur **les autres communes identifiées comme les plus à risque (et représentées comme « points noirs » sur la cartographie) dans la zone de sismicité 4 , en retenant prioritairement, par ordre décroissant d'importance, les communes dont la taille (classe) de point est de 5 à 2 inclus .** Cf tableau récapitulatif ci-après.

Pour les plus petites communes et en fonction des enjeux, les actions porteront à minima sur l'information préventive, la culture du risque sismique, la préparation à la gestion de crise (en considérant un séisme de type diffus , cf séisme d'Arette en 1967), la réduction de la vulnérabilité du bâti.

Département	Priorité N°1 par ordre décroissant	
	par ordre décroissant pour les classes de points de 5 à 3	par ordre décroissant pour les classes de points les plus petites (de classe 2)
Pyrénées-Atlantiques (64)	Pau Oloron-St-Marie Lons Lescar	Pour les « points noirs » de classe 2 , voir la liste des communes correspondantes en annexe 5
Hautes-Pyrénées (65)	Lourdes Tarbes Bagnères de Bigorre	Pour les « points noirs » de classe 2 , voir la liste des communes correspondantes en annexe 5 ou figurent notamment : St Lary Soulan, Juillan, Cauterets, Argelest-Gazost ...
Haute-Garonne (31)	Bagnères de Luchon	Pour les « points noirs » de classe 2 , voir la liste des communes correspondantes en annexe 5
Ariège (09)	Ax les Thermes	
Pyrénées-Orientales (66)	Amélie les bains Font Romeu	Pour les « points noirs » de classe 2, voir la liste des communes correspondantes en annexe 5

En priorité n°2 :

les territoires à enjeux (les « points noirs ») plus petits (classe de point de 1) **de la zone de sismicité 3**, puis ceux identifiées dans la zone de sismicité 3, par ordre décroissant d'importance (classe 5 à 2).

cf tableau récapitulatif ci-après

La liste exhaustive des communes associées à la zone de sismicité et la classe de points représentés (avec les enjeux associés) est consultable en annexe 3.

à noter

Une attention particulière sera à avoir pour les communes qui sont concernées par le changement de zonage de 2011 exemple Tarbes, Bayonne, Anglet ou Biarritz classées en zone 4 (sismicité moyenne). Le changement de zonage doit avoir un poids non négligeable dans la définition des communes prioritaires car les bâtiments associés sont, par définition, les plus vulnérables à l'aléa sismique.

Département	Priorité N°2 par ordre décroissant	
	par ordre décroissant pour les classes de points de 5 à 3	par ordre décroissant pour les classes de points les plus petites (de classe 2)
Pyrénées-Atlantiques (64)	Bayonne, Anglet, Biarritz Hendaye, Saint Jean de Luz, Orthez	Pour les « points noirs » de classe 2, voir la liste des communes correspondantes en annexe 5
Hautes-Pyrénées (65)	Pour les « points noirs » de classe 2, voir la liste des communes correspondantes en annexe 5 dont Lannemezan ...	Pour les « points noirs » de classe 2, voir la liste des communes correspondantes en annexe 5
Haute-Garonne (31)	St Gaudens	
Ariège (09)	Foix	
Pyrénées-Orientales (66)	Perpignan Canet en Roussillon, Saint Cyprien, Le Barcarès, Argelès, Rivesaltes, Collioure	Pour les « points noirs » de classe 2, voir la liste des communes correspondantes en annexe 5

La liste exhaustive des communes associées à la zone de sismicité et la classe de points représentés (avec les enjeux associés) est consultable en annexe 3.

info

Pour les départements des Landes (40), du Gers (32), de l'Aude (11) ayant quelques communes classées en zone de sismicité 3 hors massif, les données sont également disponibles.

En fonction des enjeux, des actions locales portant à minima sur l'information préventive, la culture du risque sismique, la réduction de la vulnérabilité du bâti et la préparation à la gestion de crise sont à envisager.

3. Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique sur le massif pyrénéen

3.1 - Orientation stratégiques et programme d'actions associé

Cadre d'actions
pour la prévention
du risque sismique
sur le massif pyrénéen

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
1	Améliorer la connaissance du risque sismique ; (aléa, enjeux exposés, moyens existants et mis en oeuvre) pour orienter et prioriser l'action sur les territoires les plus exposés.	A1.1	Produire un bilan et faire un état des lieux des éléments de connaissances déjà existants (macro zonage, microzonages, historiques séismes, bilans projets européens.)	A l'échelle du massif, le préfet coordonnateur de massif	Services État : DREAL de Massif, DGPR, BRGM DDT(M) + DREAL région, Equipe projet Séisme Massif, commissariat Massif et autres parties prenantes (collectivités, associations, acteurs économiques...)	Produire un rapport « État des lieux /Diagnostic à l'échelle du Massif », et aux échelles départementales les plus exposées
		A1.2	Identifier les territoires les plus exposés (croisement aléas / enjeux)			
		A1.3	Identifier les éventuels éléments manquants (niveau aléas et niveau enjeux) en vue de programmer leur réalisation à l'échelon régional ou départemental			
		A1.4	Partager et mettre à disposition les éléments de connaissance	A l'échelle départementale, le préfet de département		Créer un espace « visualiseur » sur l'application PICTO, communiquer + et accompagner les utilisateurs potentiels
		A1.5	Participer à la définition des priorités de recherches et de développement appliqués compte tenu de l'état des lieux, réalisé ci-dessus		BRGM/ ENIT/ CNRS-OMP/ BCSF / CEREMA	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des avis dans le cadre de l'Instruction des projets et demandes de subventions européennes POCTEFA, SUDOE, ou nationales ; - Favoriser des AMO (assistances à maîtrise d'ouvrage) / partenariats aux côtés d'acteurs locaux (ENIT avec Modélisation de la vulnérabilité du bâti ancien / Développement de nouveaux capteurs sismiques pour la sécurisation de zones urbaines étendues / Étude des effets « dominos » et des effets de « quilles » liés à l'occurrence d'un séisme / Création d'une formation diplômante de type Master) - Poursuivre la production de monographies de séismes majeurs, à l'image de celle existante pour Arette (64) et pour Bagnère (65) : objectif d'une par chaque département du massif. - Poursuivre les Projets de recherche pyrénéens Isards, Sispyr + Suites « POCRISC = pour une culture du risque sismique » - Développer la connaissance scientifique de la conjonction aléas/faibles actives dans les Pyrénées par des études approfondies, après avoir identifié les zones à étudier en priorité par une analyse des données déjà existantes (cf. travaux du 66 à décliner sur le massif) - Élaborer des scénarios de réponse du territoire pyrénéen à l'endommagement d'un ou plusieurs réseaux (routier, électrique, eau...) - Améliorer les outils de gestion de crise en lien avec évaluation de la vulnérabilité des ouvrages d'art (méthodologie proposée par la CEREMA d'Aix) - Utiliser les données des travaux CCR (Quantification probabiliste du risque; évaluation des coût de dommage sur biens bâtis assurés en cas d'événements selon leur intensité) sur un département pilote (le 65?) pour l'aide à la décision en matière de gestion et diminution des vulnérabilités du bâti. - Réfléchir à la valorisation et la diffusion des données locales du réseau accélérométrique permanent (RAP) (enregistrements)
		A1.6	Faire un état des lieux des enjeux, ouvrages, itinéraires stratégiques et de leur vulnérabilité (points « sensibles ») sur les territoires identifiés comme les plus exposés	Préfet de département	DREAL de région, Préfecture DDT(M), DREAL massif, autres ...	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la caractérisation de l'aléa et des enjeux, notamment de ceux facteurs d'aggravation (type sites SEVESO), des voies de communication (points nodaux), des réseaux et des points de prélèvements vitaux (Adduction d'Eau Potable, AEP) - Production d'un recensement ou actualisation de ceux existants - Diagnostic des bâtiments de catégorie III et IV (en priorisant ceux nécessaires à la gestion de crise) - Identification des priorités en matière de renforcement parasismiques - Articulation, prise en compte avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
		A1.7	Intégration d'une base de données associées, définition de couches standardisées de données (exemple PACA)	A l'échelle du massif, le préfet coordonnateur de massif à l'échelle départementale, le préfet de département	DREAL de région, Préfecture DDT(M), DREAL massif, autres ...	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une première version en accès restreint - Actualiser les sites internet des risques majeurs / département sur le risque sismique

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
2	Développer des gouvernances pour une gestion partagée du risque sismique	A2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un schéma de gouvernance aux échelles appropriées (inter-régionale ou départementale) pour les territoires classés en zone de sismicité 4 et 3 et ses modalités de fonctionnement - Donner des indications pour ceux classés en zone 2 - Solliciter la conférence Administrative de Massif comme instance de « validation » État 	Préfet coordonnateur de massif et comité de massif	DREAL de massif, Équipe projet séisme, DREAL de massif préfectures et autres parties prenantes collectivités	Produire un rapport « État des lieux /Diagnostic à l'échelle du Massif », et aux échelles départementales les plus exposées
		A2.2	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les orientations et programmes d'actions en comité de massif pyrénéens en lien avec le commissariat de massif ainsi que leur mise en œuvre ; (et pour la région Occitanie, au sein du futur Parlement de la Montagne) 		Commissariat de massif DREAL de massif (DRN), DREAL de région	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les éléments de langage - Assurer les présentations
		A2.3	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer en 2020 la mise en œuvre du programme et le réajuster si besoin 		DREAL de massif (DRN) et l'ensemble des parties prenantes	- Réunion « bilan » à mi-parcours (2020)
		A2.4	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer périodiquement la mise en œuvre des déclinaisons locales 	Préfet de département	DDT(M), DREAL de région, CDRNM	- Réunion bilans annuelles

Pour mémoire :

Les 4 axes prioritaires du cadre national :

P1- Sensibilisation au risque sismique et formation à la construction parasismique ;

P2- Réduction de la vulnérabilité des constructions ;

P3- Aménagement du territoire communal (PPRS) ;

P4- Amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique.

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
3	Améliorer la culture du risque sismique et réduire la vulnérabilité des constructions, en mobilisant tous les acteurs concernés	A3.1	- Veiller au respect de l'application de la réglementation en matière d'information préventive sur les risques	Préfet de département	DDT/SIDPC DREAL de massif, de région, DDT(M), IFFO-RME, C-PRIM, / collectivité	- Au niveau massif et région : capitaliser et diffuser les « bonnes pratiques » y compris en lien avec le massif alpin (bons exemples, fiches « modèles» - Lettres circulaires préfectorales - Mobiliser les moyens externes (ex associations C-Prim, IFFO-RME...) dans l'accompagnement des élus des territoires prioritaires - Relire les documents sur les Territoires à Risque Important (TRI)age - Assurer les présentations
		A3.2	- Poursuivre la communication auprès des élus, leur sensibilisation, voire formation	Préfets aux différentes échelles territoriales (Massif, région, département)	DREAL Massif et DREAL région DDT(M)/Préfectures (SIDPC)/C-Prim, IFFO-RME ...) Les observatoires existants, DGPR, Conseils régionaux, commissariat de Massif, autres partenaires,	-- Préparer un courrier rappelant la réglementation parasismique + responsabilités en matière de prévention (cf projet en PACA) et d'information préventive - Élaborer des supports de diffusion comme flyer/ vidéos/affiches - Utiliser les tutoriels risques existants (sur www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques) - Étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un « Observatoire du risque sismique pyrénéen » (qui centraliserait l'accès à tout ce qui existe sur les Pyrénées Voir pour l'utilisation de PICTO, du site internet Sispyr déjà existant, ou via le site Plan séisme, ...) / lien avec observatoire des Risques ex LR et l'observatoire risque Nouvelle-Aquitaine.
		A3.3	- Poursuivre la communication et la diffusion grand public des documents d'information sur le risque sismique notamment au sein des campagnes générales sur les risques - Réaliser un plan de communication plus global pour harmoniser et mutualiser les supports et actions et les moyens de les financer	Préfets aux différentes échelles territoriales (Massif, région, département) élus (Maires) DGPR	DREAL de Massif DREAL de Région, DGPR, DDT(M), DREAL, BRGM, AFPS, IFFO-RME, C-Prim, Collectivités, groupement d'assureurs/...	- Profiter des commémorations des 50 ans du séisme d'Arette (64) pour relancer la communication au niveau du massif sur le Risque Sismique (mise à jour et diffusion de supports d'information, valorisation de l'événement) - Collecter les tutoriels existants - Organiser une journée d'information grand public à la maison du Séisme à Lourdes à reconduire et délocaliser sur le massif - Produire un feuillet d'information à diffuser aux demandeurs de permis de construire et aux circuits professionnels matériaux - Prendre exemple sur les événements cévenols pour montrer une COM bien ciblée - Élaborer un film, un spot radio, plaquettes sur le séisme dans les Pyrénées - Mettre tous les docs de communication grand public sur les sites internet des services de l'État (Ministère, DREALs, DDT, Préfectures) + ceux des collectivités - Capitaliser des actions mêlant culture, divertissement et prévention des risques (ex action théâtre des PO 66, ou spectacle d'Arette (64) - Organiser des événements avec le Sismotour (aussi pour grand public) - Communiquer les scénarios événements / Dommages occasionnés de la CCR (sous forme d'atlas ou de cartes) à l'échelle du massif, pour sensibiliser aux impacts potentiels économiques et en termes de destruction - Produire et diffuser des «Rétro-scénarios» sur séismes locaux historiques (= simulation d'un séisme aux mêmes caractéristiques mais aujourd'hui, sur bâti actuel (Arette, Bagnères ...)): support pour sensibiliser à l'intérêt du parasismique et valoriser ce qui a été fait; - Créer des indicateurs de risque sismique visuels pour garder la mémoire et développer la culture (ex: photo avant et photo après séisme sur les lieux,...) en s'inspirant des « repères de crues », ou pour attirer l'attention et sensibiliser aux renforcements parasismiques.
		A3.4	- Réalisation d'actions de sensibilisation au risque sismique auprès des scolaires	Préfets de département et de région	Rectorats (chargés Risques Majeurs) + chefs d'établissements DDT(M), DREAL, C-prim, collectivités, scientifiques, Iffo RME...	- Capitaliser des actions mêlant culture, divertissement et prévention des risques (ex action théâtre des PO 66, ou spectacle d'Arette (64) ; - Organiser des sorties scolaires à la « Maison du risque sismique à Lourdes » ou dans des sites dotés de parcours « topoguide » (Arette...) - Faire venir dans les établissements des formateurs Iffo RME, ou le C-Prim pour des interventions, expos, démos ...; - Organiser des événements avec le Sismotour (aussi pour grand public).

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen (suite)

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
3 suite	Améliorer la culture du risque sismique et réduire la vulnérabilité des constructions, en mobilisant tous les acteurs concernés	A3.5	- Réalisation d'actions de sensibilisation au risque sismique auprès des établissements de santé et d'enseignement	Préfet de département et de région	ARS, Rectorats DREAL, DDT(M), C-Prim, Iffo RME, BRGM, CEREMA...	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de l'avancement des PPMS dans les zones prioritaires et de leur contenu et les tester par des mises en situation; - Produire des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) ou actualiser ceux existant si nécessaire, et les tester par mises en situation (exercices) - Encourager les établissements à faire un diagnostic de leur bâtiment (choisir établissements exposés zone 4 en priorité) - Réduire la vulnérabilité des établissements: effectuer un diagnostic par échantillonnage des bâtiments existants pour identifier et quantifier leur vulnérabilité par des indicateurs.
		A3.6	- Poursuivre la formation et la mobilisation des professionnels de la construction quant aux règles à appliquer en matière de parasismique	Préfet de département et de région	DDT(M), DREAL, AFPS, Réseaux professionnels de la construction, artisans, groupement d'assureurs, avocats, BRGM, CEREMA, IFFO- RME, C-Prim ... BRGM	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée technique comme en septembre 2017 à Lourdes sur le renforcement sismique des constructions existantes (cible élargie aux professionnels du Massif), événement à reconduire et délocaliser sur un autre territoire prioritaire; - Intervenir dans les écoles locales d'architectures (Bordeaux et Toulouse) et d'ingénieurs (cf module spécifique sur parasismique à intégrer), ... - Actualiser et diffuser les supports d'information existants, les compléter par une information sur les coûts / bénéfices (cf Guide renforcement CEREMA) - Valoriser le fait que le respect des normes parasismiques répond aussi aux exigences vis à vis de la localisation Montagne, les aléas sécheresse et glissements de terrain (ex. dimensionnement des
		A3.7	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions ciblées de Contrôle des Règles de Construction parasismique sur des bâtiments à enjeux, sur les territoires prioritaires et les valoriser (communiquer autour) - Intégrer le risque sismique dans les Schémas directeurs de l'immobilier en région (notamment pour les bâtiments Etat en gestion de crise pour programmation des priorités et financements) 	Préfet de département	DDT(M), CEREMA DREAL région SGAR/ DREAL région	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à au moins un contrôle par an dans chaque département classé en zone 4 puis en zone 3 - Programmer des moyens dans les Schémas directeurs de l'immobilier en région - Pour le bâti existant, identifier le niveau de vulnérabilité des constructions existantes afin d'adopter et de mettre en œuvre la stratégie nécessaire pour ces bâtiments en s'inspirant du CRC.

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
4	Aménager les territoires pour une meilleure prise en compte du risque sismique, dans le but de réduire leur vulnérabilité	A4.1	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réflexions nationales pour la stabilisation du cadre méthodologique d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Sismique (PPRS) en cours (faisant suite à l'évaluation des PPRS existants) - et Améliorer le contenu des documents DICRIM, PCS (gestion de crise), PPRS (réduction de la vulnérabilité), DDRM pour ce qui concerne le risque sismique 	DGPR	DDT/SIDPC DREAL de massif, de région, DDT(M), BRGM	- Actualiser le guide national PPRS existant
		A4.2	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des PPRS à bon escient, en priorité en zone de sismicité 4 sur les territoires identifiés les plus exposés dans le CAPRIS Pyrénées 2018-2023, lorsque la prise en compte de la réglementation nationale est insuffisante, vis-à-vis de la nature et gravité du risque local ; sur des territoires à forts effets de site/induits, sur des communes à forts enjeux/Stratégiques Objectifs : 1- réglementer les nouvelles constructions, avec application des spectres spécifiques du microzonage sismique, 2- prescrire des mesures pertinentes pour réduire le risque sur le bâti existant. 	Préfets de départements classés en zone de sismicité 4	DDT(M) DREAL Massif et DREAL région BRGM /CEREMA	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'opportunité de faire un PPRS à Pau (64) et Tarbes (65) : mener et/ou poursuivre les études notamment sur la connaissance du risque local (et effets induits) et la vulnérabilité des bâtiments ERP et gestion de crise - Évaluer l'opportunité sur d'autres zones prioritaires
		A4.3	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le PPRS de Lourdes, en accompagnant et communiquant autour du SENS d'un tel plan dans la politique de prévention du risque sismique - Capitaliser cette expérience pour de futurs PPRS Préfet de département	Préfets de département	DDT65, DGPR, BRGM, DREAL de Massif et de région Occitanie,	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le PPRS de Lourdes - Communiquer et accompagner la finalisation du PPRS (envisager une journée dédiée à la maison du risque sismique, et/ou autre événement donnant du sens à ce PPRS auprès du grand public, des élus ; Capitaliser les différentes conférences, supports, spectacles produits à l'occasion des commémorations du séisme d'Arette en août 2017 qui furent une vraie réussite auprès du grand public.
		A4.4	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance des collectivités les études dont l'État dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme (les macro ou micro zonages ou pré-diagnostic existants, diagnostics de vulnérabilité des bâtiments ...). 	Préfets de département	DDT(M) BRGM DREAL région Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance le pré-diagnostic de micro zonages sismiques (cf. agglo de Pau) et autres études à venir en complément ;
		A4.5	<ul style="list-style-type: none"> (A noter cependant, l'utilisation des spectres de réponse issus d'un microzonage ne peut être imposée par un PAC) - Produire ceux éventuellement manquants sur les territoires les plus exposés et définis en prioritaires N°1 (définir périmètre opportun commune, communautés de communes, ou au delà, au regard des enjeux exposés ; ex de Pau : pourrait être élargi à Billère, Mourenx ...) 			<ul style="list-style-type: none"> - Établir des macrozonages sur les communes en aléa sismique moyen (zone 4) qui présentent le plus grand nombre de logements : 2 communes avec 77 933 logements (Pau et Tarbes)
		A4.6	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'élaboration de PPR multirisques intégrant l'aléa sismique lorsque les enjeux le justifient 	Préfet de département	DDT(M), Collectivités, DREAL, DGPR	
		A4.7	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et accompagner l'émergence de « Stratégies territoriales pour la prévention des risques en montagne » dites StePRIM, en intégrant l'aléa sismique dans les diagnostics territoriaux des démarches 	Préfet de département	DDT(M) et CT Collectivités territoriales, DREAL région, DGPR, DDT(M), BRGM...	- En priorité sur les territoires identifiés comme prioritaires dans le CAPRIS Massif

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
5	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	A5.1	-- Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs notamment via l'organisation d'exercice de type RICHTER	Préfet de département	SIDPC BRGM/ DDT(M), autres services publics locaux	Organiser des exercices RICHTER en local pour notamment en déduire la production des PCS ou PICS adaptés sismique (avec évaluation de dommages locaux par exemple sur quelques sites pilotes du massif : un par département classé en zone 4 en priorité)
		A5.2	- Recenser les exercices ayant déjà eu lieu sur le massif pyrénéen et capitaliser, partager, les enseignements tirés	Préfet de Zone défense et préfets de département	SIDPC / Zone défense/DDT(M)/ DREAL / BRGM	-- Décliner en réunion de la CDRNM - Voir utilisation du Site internet commun massif des Pyrénées (cf projet PocRisk) - Partager et valoriser au niveau du massif les démarches les plus avancées
		A5.3	- Améliorer le partage d'informations et de données « risques sismique » utiles à la gestion de crise entre les services de gestion de crise et les services de prévention des risques. - Veiller à une formalisation de ces données adaptée à la gestion de crise (Supports lisibles et accessibles en cas de coupure d'électricité ...)	Préfet de Zone défense et préfets de département	SIDPC / Zone défense/DDT(M)/ DREAL / BRGM	- Réaliser une fiche réflexe sur la prise en compte de l'événement articulée autour de deux phases : Phase 1 (à titre indicatif) : Reconnaissance / Secours // Mise en sécurité des personnes, des sites et réseaux/ Hébergement et alimentation Phase 2 (à titre indicatif) : Remise en état des réseaux (routes, eau, électricité, gaz, Télécoms/ Bilan Bâtiments, Bilan sur le tissu économique/ Mise en sécurité de l'habitat/ Remise en fonction des structures industrielles - Définir une chaîne logistique générale articulée autour d'une ou plusieurs grandes bases logistiques, à l'instar des grandes unités militaires en opération extérieure.ons du séisme d'Arrette en août 2017 qui furent une vraie réussite auprès du grand public.
		A5.4	- Élaborer les dispositions ORSEC Séisme - Définir une stratégie globale de prise en compte de l'événement sismique ressenti	Préfet de Zone défense et préfets de département	DDT(M), DREAL régional, SIDPC, DREAL de Zone et de Massif	- Réaliser une fiche réflexe sur la prise en compte de l'événement articulée autour de deux phases : Phase 1 (à titre indicatif) : Reconnaissance / Secours // Mise en sécurité des personnes, des sites et réseaux/ Hébergement et alimentation Phase 2 (à titre indicatif) : Remise en état des réseaux (routes, eau, électricité, gaz, Télécoms/ Bilan Bâtiments, Bilan sur le tissu économique/ Mise en sécurité de l'habitat/ Remise en fonction des structures industrielles - Définir une chaîne logistique générale articulée autour d'une ou plusieurs grandes bases logistiques, à l'instar des grandes unités militaires en opération extérieure.
		A5.5	-- Recenser les enjeux nécessaires à la gestion de crise et de leur vulnérabilité - Recenser les axes de communications susceptibles d'être coupés et les sites dits "isolés" (préciser la notion d'isolement) y compris liés aux effets induits (inondation suite à embâcles, mouvements de terrain, chute de blocs, avalanches ...) - Identifier les zones « vulnérables »	Préfets de départements	DDT(M)/ Collectivités BRGM/ CEREMA DREAL, Gestionnaires,	-Pré-diagnostic de vulnérabilité des établissements stratégiques, des lycées, réseaux (téléphone, électricité, eau potable, transports routiers/ ferroviaires...)
		A5.6	- Identifier le réseau d'experts pour la réalisation de diagnostics post-sismiques - Développer et faire connaître le dispositif d'Urgence de l'AFPS et le mode opératoire et protocole d'intervention associés, pour réaliser des diagnostics post sismiques d'urgence cohérents et homogènes	Préfet coordonnateur de Massif ou préfet de région	DREAL de massif (QC et RN) avec DREAL de région AFPS, DDT(M) collectivités, Iffo Rme, collectivités, Professionnels	- Produire une liste de référents ; - Diffuser une information spécifique au sein des services de l'État qui relayeront auprès des services techniques des collectivités ; - Contribuer à l'organisation d'une session de formation à la maison du risque sismique à Lourdes en 2018/2019.
		A5.7	- Recenser et évaluer les modalités de surveillance et d'alerte existants	Préfet de massif	DREAL de massif / partenaires des projets BRGM	- Valoriser les études passées (ISARD, Sispyr etc....) ; - Mettre en place un système d'alerte type sur le modèle LGV (installations sensibles) avec utilisation des « shakemaps ».

Prévention et gestion du risque sismique sur le massif pyrénéen (suite)

Propositions d'orientations stratégiques et programme d'actions associé

Orientations stratégiques		Déclinaison opérationnelle en actions				
N°	Intitulé OS	N°	Intitulé actions	Acteurs		Exemples (non exhaustif) de déclinaisons opérationnelles, livrables envisageables
				Pilote	Contributeurs	
5 suite	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	A5.8	- Assurer un suivi de l'élaboration des PCS qui intègrent le risque sismique dans les territoires exposés et vérifier leur efficacité opérationnelle (en s'appuyant notamment sur l'organisation d'exercice ou en analysant les rex des exercices ayant eu lieu)	Préfets de départements	partenariat SDIS + SIDPC / DDT(M) DREAL région et Massif	- Élaborer un guide méthodologique PCS (et PICS) dédié risque sismique + mise en application et amendement au travers d'exercices communaux yc REX (sur la base du guide PCS national / BRGM) ar exemple sur quelques sites pilotes du massif : un par département classé en zone 4 en priorité)
		A5.9	- Favoriser la diffusion d'une information claire et centralisée relative aux différentes démarches à engager en Gestion de crise et en post événement	Préfet de département	DDT(M) / SIDPC BRGM DREAL de massif DGPR /Assureurs	- Déployer des bulletins de dommages communaux en cas de séisme (cf. projets PocRisc / communiqué automatique SeisAid pour quantifier les décès et sans-abris notamment, dispositif déjà existant en Catalogne); - Établir une fiche des démarches administratives pour déclarations assurances, capitaliser expériences des DOM/TOM
		A5.10	- Intégrer l'accompagnement et le soutien psychologique des sinistrés dans les organisations post crise	Préfet de département	DGPR/ SIDPC /Préfets/ ARS services sanitaires locaux, CHU, / Associations spécialisées	- Établir une liste des services et/ou personnes à contacter à établir dans chaque département / région - Élaborer un guide méthodologique s'il n'existe pas déjà ; - Capitaliser les démarches existantes pour les autres risques et catastrophes naturelles ou techno
		A5.11	- Promouvoir l'intégration du risque sismique dans les PPMS (plans particuliers de mise en sécurité)	Préfet de département	DDT(M), SIDPC, rectorat risques majeurs DREAL de Massif, DREAL de région, DIR /CD / collectivités FFO- RME	- Recenser les PPMS intégrant le RS dans les zones 4 et 3 pour faire un « état zéro » - Améliorer la prise en compte dans les 3 ans, priorisant les établissements selon leur importance en termes d'enjeux.

3.2 - Zoom sur des actions concrétisées en 2017

A - Commémorations des 50 ans du séisme d'Arette

« Sensibilisation au risque sismique - Un bel exemple d'action innovante, multi partenariale :



Retour sur le succès des commémorations du séisme d'Arette (64)

Le 13 Août 1967, la terre a tremblé à Arette dans les Pyrénées béarnaises.

A 23H08 : c'est la première secousse ; durée estimée 6 secondes, elle est accompagnée d'un grondement puissant semblable au bruit d'un train à faible distance.

Heureusement, nombre d'habitants prennent le frais sur le pas de leur porte ou dans la rue en cette journée d'été, tandis que d'autres se sont rendus à la fête du village voisin.

Ils s'éloignent donc au plus vite des maisons, au milieu d'une poussière qui assèche la gorge.

Après quelques instants de répit (environ 35 secondes), un second choc, plus violent, accompagné d'un bruit terrifiant que des témoins ont comparé au passage d'un avion à réaction volant à basse altitude. Sa durée est de l'ordre de 8 secondes. A ce moment là, le clocher de l'église s'écroule ...

Bilan : une seule victime à déplorer (une dame âgée qui dormait dans sa maison) et une vingtaine de blessés. Si la seconde secousse avait eu lieu en premier, on aurait relevé de l'ordre de 50 à 100 morts, rien que dans le village d'Arette.

Les dégâts matériels sont eux considérables : le village détruit à 35 % a du être rasé à 80 % et reconstruit.

Cette secousse (magnitude 5,3 sur l'échelle de Richter) est la plus forte que le territoire métropolitain français ait enregistré au cours du XXème siècle, après celui de Lambesc en Provence (46 morts).

A l'occasion des 50 ans de cet événement « douloureux » pour la population locale, le maire, ayant lui-même vécu le séisme alors qu'il était enfant, a souhaité, en collaboration avec quelques partenaires engagés, organiser un événement pour « ne pas oublier » et au contraire, « éclairer le passé, pour une meilleure sensibilisation et résilience de la population d'aujourd'hui ».

Ce type d'action de sensibilisation s'inscrit pleinement dans l'axe prioritaire N°1 du Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique (CAPRIS) national, en cours de déclinaison à l'échelle du massif.

Le caractère innovant de cet événement a été de mêler avec succès informations techniques et politiques, animations scientifiques et animations culturelles et festives. Alors que les risques naturels restent un sujet perçu encore par beaucoup comme « anxiogène », **ces commémorations ont démontré qu'il était possible de mobiliser un public nombreux, très intéressé, en demande d'information et de compréhension et que faire connaître le risque et en parler, quelqu'en soit la forme scientifique, théâtrale, technique, politique, c'est s'en prémunir. Oser le faire sous toutes ces formes à la fois, c'est toucher et intéresser le plus grand nombre.**

En outre, il a permis de **démontrer la capacité des différents acteurs et parties prenantes de la politique de prévention du risque sismique à se mobiliser et se coordonner autour d'un tel événement pour relancer l'information et la sensibilisation des citoyens** au niveau local et au delà à l'échelle du massif des Pyrénées.



L'engagement du maire d'Arette, Pierre Casabonne a également été un facteur majeur de réussite.

Ainsi sont intervenus :

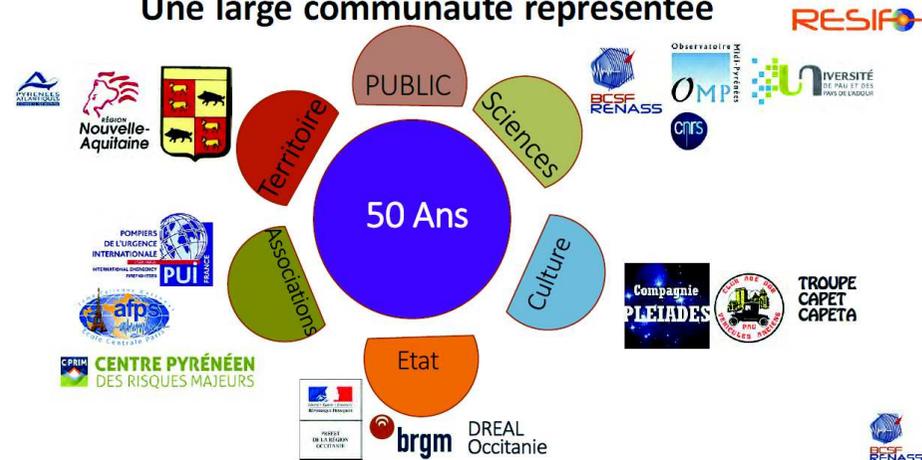
- la communauté scientifique (pour mieux connaître et faire connaître l'aléa) : le CNRS, le BCSF-RéNass, le BRGM, les Universités (Pau, Toulouse et Strasbourg) ;
- les collectivités : la commune très engagée avec un maire convaincu, le conseil départemental et le conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;
- les habitants d'Arette ;
- les services de l'Etat : DREAL de Massif (coordination à l'échelle du massif, obtention de subventions, productions de supports d'information spécifiques) avec le soutien de la DGPR ;
- les associations : Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-Prim), l'Association Française du Génie Parasismique AFPS ;
- les pompiers de l'urgence internationale PUI ;
- les universitaires (Pau et Toulouse) ;
- des acteurs et professionnels de la vie culturelle locale.

Divers thème abordés : sismologie, géologie, sismicité des Pyrénées, surveillance sismologique, législation (zonage, réglementation parasismique), prévention (cadre politique, outils), constructions bâtiments, secours, vécu des habitants de l'époque, au travers de différents stands et animations, conférences, spectacles musicaux et théâtral conçus autour du travail de mémoire, visites de la commune commentées, d'expositions photos.

Quelques chiffres :

- plus de 2000 spectateurs aux 2 spectacles sons et lumières sur le séisme d'Arette ;
- 400 personnes dans l'église d'Arette pour le concert spectacle ;
- des dizaines de personnes aux visites commentées ;
- une centaine de visites sur les stands par jour ;
- un symbole pour tracer : une sculpture du clocher d'Arette détruit, inauguré en présence de nombreux élus locaux ;
- un relais médiatique important.

Une large communauté représentée



B - Journées techniques séisme à Lourdes – Septembre 2017

Retour sur deux journées consacrées au séisme au palais des congrès de Lourdes, les 28 et 29 septembre 2017.

Dans la continuité des commémorations des 50 ans du séisme d'Arette (64) en août 2017, deux journées de conférences et d'échanges ont rassemblé, sur ce sujet, différents acteurs nationaux et européens : élus, services de l'État, experts techniques (CEREMA, BRGM ...), chercheurs (CNRS-OMP, BCSF, universitaires), services techniques des collectivités, professionnels du génie civil (maîtres d'ouvrages, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études, entreprises, architectes ...).

Elles ont été co-organisées par l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) et le C-Prim, en partenariat avec la Direction générale de la prévention des risques du Ministère (DGPR/ Bureau des risques terrestres), la DREAL de massif (Direction des risques naturels), la préfecture et la DDT65. La Mairie de Lourdes a été partie prenante et porteuse notamment sur la première journée qui ciblait le grand public et qui a été ouverte par madame Josette Bourdeu, Maire de Lourdes.

Intitulées : « Du séisme d'Arette en 1967 à nos jours », ces deux journées d'actions avaient pour objectifs :

- d'une part de faire un état des lieux et de présenter les perspectives pour la prévention du risque sismique dans le massif pyrénéen ;
- et d'autre part de faire un zoom sur la réglementation et les pratiques en termes de renforcement des constructions existantes (outils méthodologiques développés récemment pour guider ou assister les professionnels dans ce domaine et exemples opérationnels de renforcements sismiques déjà mis en œuvre sur différents types d'ouvrages : bâtiments, ponts, ouvrages géotechniques) ;

Le maire d'Arette, Pierre Casabonne, a fait une intervention engagée et émouvante, ayant lui même vécu le séisme de 1967, il est aujourd'hui un élu pyrénéen porteur de la politique de prévention du risque sismique ;

Des intervenants espagnols et italiens ont également témoigné des pratiques et expériences suite aux séismes récents ayant touché leur pays.

La qualité des intervenants et leurs présentations ont été particulièrement appréciées, tout comme les divers supports d'information mis à disposition (plaquettes, DVD, panneaux d'information).

Ce type de journée s'inscrit complètement dans les objectifs du Cadre national d'Actions pour la Prévention du Risque Sismique (CAPRIS) et de sa déclinaison en cours sur le massif pyrénéen.

La présence de Vincent Courtray, responsable du bureau des risques naturels terrestres de la DGPR du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, témoigna de l'importance et de l'intérêt portés par le niveau national à ce type d'actions territorialisées dans les secteurs les plus exposés.



C - Déclinaison locale en cours :

Département des Hautes-Pyrénées (65)

La DDT 65 travaille sur la thématique séisme depuis de nombreuses années, en collaboration avec les acteurs locaux. Les principales actions menées depuis 2006 sont citées ci-dessous :

- 2007 : étude de micro-zonage par le BRGM - Maîtrise d'ouvrage Ville de Lourdes ;
- 2007 : prescription du PPRS (Plan de Prévention du Risque Sismique) de Lourdes le 8 juin 2017 ;
- 2008 : sismotour (exposition itinérante sur le risque sismique) à destination du grand public ;
- 2008 : instrumentation par des capteurs de suivi de la « tour de l'Ophite », bâtiment collectif d'habitation à Lourdes, et thèse spécifique de l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Tarbes ;
- 2009 : test d'un référentiel des règles de construction sur des chantiers témoins ;
- 2006-2012 : organisation dans les Hautes-Pyrénées de forums nationaux & films sur la construction parasismique, production de plaquettes d'information ;
- 2013 : livraison études Geoter (pré diagnostics bâtiments Lourdes), création de la maison de la connaissance du risque sismique ;
- 2014-2018 : phase de communication sur les études du PPRS de Lourdes.

Le fil conducteur depuis 2006 est l'élaboration du plan de prévention du risque sismique PPRS sur le territoire de la commune de Lourdes prescrit en 2007, dont l'approbation est prévue.

De plus, le courrier du 21 novembre 2016 de madame la Ministre, Ségolène Royal, faisant suite aux séismes italiens de l'été 2016 et l'impulsion de la démarche de réflexion initiée à l'échelle du massif pyrénéen par la DREAL Occitanie, ont relancé la DDT65 à élaborer son projet de déclinaison du CAPRIS à l'échelle départementale via un programme d'actions à concrétiser dans le département. Le CAPRIS départemental 65 définitif, sera rédigé et co - construit avec les acteurs locaux, dès l'approbation officielle du CAPRIS Pyrénées, afin de rendre ces deux documents cohérents.

Les projets d'actions opérationnelles envisagés et programmés à l'heure actuelle sont les suivants :

Désignation de l'action	Priorité selon le COPRNM
	Sensibilisation et formation
Organiser un colloque sur la sismicité du massif pyrénéen	Sensibilisation et formation
Systématiser et développer les expositions sur le risque sismique	Sensibilisation et formation
Actualiser et mettre à jour le site internet des risques majeurs des Hautes-Pyrénées sur le risque sismique	Sensibilisation et formation
Elaborer et mettre à jour les supports pédagogiques auprès des différents publics (Scolaires, élus, grands publics)	Sensibilisation et formation
Faire de la maison du risque sismique à Lourdes un outil de prévention, d'information et de développement	Sensibilisation et formation
Faire évoluer la maison du risque sismique à Lourdes sur l'aspect muséographique	Sensibilisation et formation
Créer une plaquette d'information sur la prévention du risque sismiques à insérer dans les demandes d'autorisation d'urbanisme (Cuet PC)	Sensibilisation et formation
Mettre en place une commémoration des 50 ans du séisme d'Arrette à Lourdes	Sensibilisation et formation
Accompagner la commune de Lourdes pour intégrer le risque sismique dans son PCS	Améliorer la gestion de crise
Promouvoir l'intégration du risque sismique dans les PCS du département	Améliorer la gestion de crise
Contribuer à la mise en place du CAPRIS sur le massif pyrénéen	Sensibilisation et formation
Elaborer un film sur le séisme dans les Pyrénées	Sensibilisation et formation
Sensibiliser au risque sismique les pèlerins des sanctuaires de Lourdes avec un support de communication	Sensibilisation et formation
Participer activement à la déclinaison massif du CAPRIS	Sensibilisation et formation
Développer des outils pédagogiques de communication (livret, questionnaire...) sur le risque sismique à l'attention des visiteurs de la MCRS	Sensibilisation et formation
	Réduction de la vulnérabilité
Former les professionnels du bâtiment sur la construction ou le renforcement parasismique en zone sismique	Réduction de la vulnérabilité
Organiser un forum sur la qualité de la construction portant notamment sur les règles de construction et de renforcement parasismique	Réduction de la vulnérabilité
Développer le Contrôle des Règles de Construction (CRC) parasismique	Réduction de la vulnérabilité
Lancer des diagnostics sur les bâtiments publics Etat nécessaires à la gestion de crise en cas de séisme	Réduction de la vulnérabilité
	Aménagement du territoire communal
Elaboration et approbation du PPRS de la ville de Lourdes (et diffusion des pré-diagnostic des bâtiments de classe III et IV aux différents maîtres d'ouvrage de Lourdes)	Aménagement du territoire communal
Partenariat avec l'association C-PRIM et IFFO-RME sur le plan d'action sismique des Hautes-Pyrénées	Aménagement du territoire communal
	Amélioration de la connaissance
Favoriser le partenariat avec l'ENIT de Tarbe sur diverses thématiques / Modélisation de la vulnérabilité du bati ancien / Développement de nouveaux capteurs sismiques pour la sécurisation de zones urbaines étendues / Etude des effets « dominos » et des effets de « quilles » liés à l'occurrence d'un séisme / Création d'une formation diplômante de type Master	Amélioration de la connaissance
Développer l'instrumentation à grande échelle sur les différentes typologies de bâtiments des hautes-Pyrénées afin d'améliorer la connaissance du comportement des bâtiments sous séisme	Amélioration de la connaissance
Acquérir les compétences dans le domaine sismique par un agent de la DDT	Amélioration de la connaissance

4. Sites internet

- Site de la prévention du risque sismique :
www.planseisme.fr
- Portail de la prévention des risques majeurs :
www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels
- Site pour mieux connaître les risques sur le territoire :
www.georisques.gouv.fr
- Site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
www.developpement-durable.gouv.fr
- Prévention du risque sismique dans la construction :
www.developpement-durable.gouv.fr/-Risques-sismiques-.html
- Informations générales sur la prévention du risque sismique :
www.developpement-durable.gouv.fr/-Politiques-de-prevention-par-type-.html
- Sites des préfetures de département :
Arrêtés préfectoraux et documents de référence pour l'information préventive et l'information des acquéreurs/locataires
www.nomdepartement.pref.gouv.fr - (ex : www.haute-garonne.gouv.fr)
- Informations administratives sur les risques majeurs :
www.mementodumaire.net/01risques_naturels/index.htm
- Site de l'Institut des risques majeurs (IRMA) :
www.irma-grenoble.com
- Site de l'Association française du génie parasismique (AFPS) :
www.afps-seisme.org
- Site sur la sismicité historique de la France : « SisFrance »
www.sisfrance.net
- Laboratoire de détection et de géophysique - LDG/CEA :
www.dase.cea.fr
- Réseau national de surveillance sismique sous la responsabilité des observatoires des Sciences de l'Université et de laboratoires CNRS-Universités :
www.renass.unistra.fr
- Réseau sismologique & géodésique français (RESIF) qui regroupe dix-huit organismes et établissements de recherche français d'accès aux données sismologiques :
www.seismology.resif.fr
- Réseau accélérométrique français - RAP :
www.rap.resif.fr
- Réseau de surveillance sismique des Pyrénées – OMP :
www.obs-mip.fr
- (Informations sur la sismicité des Pyrénées):
- Bureau central sismologique français (BCSF) :
www.franceseisme.fr
- (Si vous ressentez un séisme, témoignez de votre expérience sur le site du BCSF).
- Base de données NeoPal : (Base de données sur les déformations récentes et paléoséismes en France)
www.neopal.net
- (Base de données sur les déformations récentes et paléoséismes en France).
- Centre sismologique euro-méditerranéen :
www.emsc-csem.org
- (Cartes, données et informations scientifiques sur les séismes dans le bassin méditerranéen)
- Conseil architecture urbanisme et environnement :
www.fncaue.fr
- Centre scientifique et technique du bâtiment :
www.cstb.fr
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment :
www.capeb.fr
- Chambre syndicale des sociétés d'études techniques et d'ingénierie :
www.syntec.fr
- Conseil national de l'ordre des architectes : **www.architectes.org**
- Fédération française du bâtiment : **www.ffbatiment.fr**
- Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment :
www.qualibat.com
- Agence qualité construction :
www.qualiteconstruction.com

5. Glossaire

AFPS : Association Française du Génie Parasismique
ARS : Agence régionale de santé
BOP : Budget opérationnel de programme
BCSF : Bureau central sismologique français
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CAM : Commission Administrative de Massif
CAPRIS : Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires
CIMP : Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées
CNM : Conseil National de la Montagne
CNRS - Centre national de la recherche scientifique
COPRNM : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
C-PRIM : Centre Pyrénéen des Risques Majeurs
CRC : Contrôle des règles de construction pour les bâtiments
CVRH : Centre de valorisation des ressources humaines
DCI : Dossier Communal d'Information sur les risques :
DDRM - Dossier départemental des risques majeurs
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)
DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
DGSCG : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du ministère de l'Intérieur.
DICRIM - Document d'information communal sur les risques majeurs
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Ec8 : Code européen de construction parasismique Eurocode 8
EMS : European Macroseismic Scale
ERP : établissements recevant du public

ETP : Equivalent temps plein
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires
FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
IFFO-RME : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LDG : Laboratoire de détection et de géophysique
OMP : Observatoire Midi-Pyrénées
ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile
PCS : Plan communal de sauvegarde
PPI : Plan Particulier d'Intervention
POCTEFA : Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne – France – Andorre
PPMS : Plan particulier de mesure de sûreté
PPRN : Plan de prévention des risques naturels
PPRS : Plan de prévention des risques sismiques
RAP : Réseau accélérométrique permanent
RéNaSS - Réseau national de surveillance sismique
RESIF : Réseau Sismologique et Géodésique Français
RTM : Restauration des terrains en montagne
SAMU : Service d'aide médicale urgente
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC : services interministériels de défense et de protection civile
SIG : Système d'information géographique
Sispyr : Système d'Information Sismique des Pyrénées www.sispyr.eu
StePrim : appel à projets stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne
TIM : transmission de l'information au maire
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture



6. Annexes

Annexe 1 - Equipe projet État Massif	55
Annexe 2 - Courrier de consultation des parties prenantes	56
Annexe 3 - Liste des communes par département avec priorisation des communes selon zonage (4 et 3) et selon taille de concentration des poches d'enjeux sur la cartographie	59
Annexe 4 - Les principaux enjeux listés par l'équipe projet en réunion du 14/03/17	76
Annexe 5 - Cartographies départementales	77
Annexe 6 - Règles d'éligibilité au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la prévention du risque sismique	85
Annexe 7 - Avis du Comité de Massif pour le CAPRIS	86

Annexe 1 - Equipe projet Etat Massif

A l'initiative de Direction des Risques Naturels de la DREAL Occitanie (aussi DREAL du massif pyrénéen), une équipe projet Etat « séisme » a été constituée fin 2016, afin de produire en 2017 des propositions relatives au futur document CAPRIS Pyrénées et aux modalités de gouvernance associées.

Elle comprend les membres suivants :

Directeur de projet : **Sébastien FOREST**, directeur régional adjoint en charge des risques naturels ;

Directeur de projet délégué : **Philippe CHAPELET**, directeur technique des risques naturels de la DREAL Occitanie ;

Cheffe de projet : **Cécile GHIONE**, coordonnatrice massif, séisme au sein de la direction des risques naturels de la DREAL Occitanie ;

avec en appui technique à la cheffe de projet : **Anne-Valérie HAU-BARRAS**, directrice, et **Isabelle BOUROULLEC**, ingénieure, du BRGM Occitanie délégation Territoriale de Toulouse.

Membres :

Sur la thématique Risques naturels :

des représentants des deux DREAL Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et des 5 DDT classées en zone 4 (aléa moyen)

Jean-Marie COULOMB – adjoint au directeur des risques naturels – DREAL Occitanie

Jérôme GUITTARD – chargé de missions risques naturels et géotechnicien - DREAL Occitanie ;

Agnès CHEVALIER – adjointe au chef du département risques naturels – DREAL Nouvelle - Aquitaine ;

Pascal HAURINE – chef du service énergie risques conseil en aménagement durable – DDT 65 ;

Pierre ESCALE – chef de l'unité prévention des risques naturels et technologiques – DDTM 64 ;

Frédéric MACAREZ – chef de l'unité prévention des risques – DDTM 66 ;

Fabienne ATHANASE – cheffe de l'unité prévention des risques DDT 31 ;

Philippe NEVEU – chef du bureau prévention des risques – DDT 09.

les représentantes de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire : **Sandrine FAUCHET**, adjointe au responsable du bureau des risques naturels terrestres ; **Hiromi KOBAYASHI**, chargée de mission risque sismique.

le représentant du commissariat de Massif Pyrénées : **Jean-Luc COLOMBAT** – adjoint au commissaire de massif des Pyrénées ;

l'appui SIG pour les éléments cartographiques : Division SIG de la DREAL Occitanie :

David FLAMAND, Marie-Anne PAYRY.

Sur la thématique Règles de construction/ Bâtiment :

Jocelyne BLASER – Cheffe de la Division Habitat Qualité de la Construction - DREAL Occitanie ;

Eric TIBI - Chef de la Division Habitat Qualité de la Construction - DREAL Nouvelle Aquitaine.

Sur la thématique Gestion de Crise :

les représentants de SIDPC des préfectures (65, 66) :

Florence BALGROS et **Sylvie ROUSSEAU** en charge des risques majeurs SIDPC 66 ;

Jean-Christophe CASTAGNOS, SIDPC 65.

Modalités de travail : L'équipe projet Etat s'est réunie à Toulouse deux fois en présentiel, en 2017, le 14 mars et le 14 septembre. Le travail inter séances se fait par échange de courriels sur les documents projets.

Annexe 2 - Courrier de consultation des parties prenantes


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET COORDONNATEUR DU MASSIF DES PYRÉNÉES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie

Direction des risques naturels

Affaire suivie par : Philippe Chapelet
Téléphone : 04.34.46.67.35
Courriel : philippe.chapelet
@developpement-durable.gouv.fr

Réf : D19/0087

Toulouse, le **25 MARS 2019**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet coordonnateur du massif
des Pyrénées

à

Liste des destinataires in fine

Objet : consultation des parties prenantes – demande d'avis sur le projet de cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) du massif des Pyrénées 2018-2023

Le massif des Pyrénées, avec celui des Alpes, compte parmi les zones les plus exposées au risque sismique en France métropolitaine. Un séisme majeur, comme celui d'Arette qui s'est produit dans les Pyrénées-Atlantiques au mois d'août 1967, pourrait causer de nombreuses victimes ainsi que des milliards d'euros de pertes économiques dans les territoires les plus exposés. Les séismes dramatiques qui ont touché nos voisins italiens en 2016 en sont un autre exemple plus récent.

La politique de prévention du risque sismique a pour but d'en réduire les conséquences potentielles en vue de garantir la sécurité de la population. Elle a été déclinée, au niveau national, par le cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) diffusé en 2013. Nous sommes dans la phase de définition d'une politique à l'échelle du massif des Pyrénées.

Le premier cadre d'actions pour la prévention du risque sismique « Pyrénées » fixera le cap pour l'ensemble des départements du massif et pour les cinq années à venir, dans la continuité des actions déjà menées jusqu' alors. Sur la base des orientations nationales et compte tenu des spécificités du massif pyrénéen, un premier projet a été formalisé par les services de l'État avec l'appui de scientifiques.

Ce projet oriente l'action vers les territoires identifiés comme prioritaires à l'issue d'un diagnostic partagé. Il propose également des modalités de gouvernance et cinq grandes orientations stratégiques (auxquelles sont associées des propositions d'actions opérationnelles) :

- l'amélioration de la connaissance du risque sismique ;
- le développement des gouvernances pour une gestion partagée du risque sismique ;
- l'amélioration de la culture du risque sismique, la réduction de la vulnérabilité des constructions et la mobilisation des acteurs concernés ;
- l'aménagement des territoires pour une meilleure prise en compte du risque afin d'en réduire la vulnérabilité ;
- l'amélioration de la préparation et de la gestion de crise afin de diminuer le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. : 05 34 45 34 45 1/4
<http://www.occitanie.gouv.fr>

Je souhaite que ce projet soit très largement partagé afin de recueillir l'adhésion de tous. C'est pourquoi j'organise une consultation dématérialisée du public que je souhaite porter à votre connaissance en tant qu'acteur pré-identifié pour apporter une contribution. Je vous prie, en outre, de bien vouloir diffuser l'information dans votre réseau ou auprès de vos partenaires habituels.

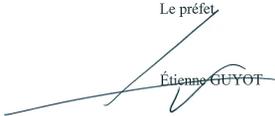
Les déclinaisons départementales du cadre d'actions « Pyrénées » seront engagées en 2019, après approbation du CAPRIS. Elles permettront de préciser et de prioriser les actions les plus pertinentes, en lien avec les parties prenantes locales, de façon proportionnée et adaptée aux moyens et aux enjeux locaux.

L'approbation finale du CAPRIS Pyrénées est prévue après présentation en comité de massif du projet consolidé à partir de vos contributions. Dans cette perspective, je vous invite à consulter le projet CAPRIS, téléchargeable sur le site de la DREAL Occitanie à l'adresse suivante :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r8892.html>

Je vous invite à faire parvenir vos observations avant le vendredi 10 mai 2019, à l'adresse électronique suivante : capris.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr.

Je compte sur votre pleine mobilisation sur ce sujet à forts enjeux pour les territoires pyrénéens et leur population.

Le préfet

Étienne GUYOT

Copie à : DGPR/BRNT

2/4

Annexe 2 suite - Courrier de consultation des parties prenantes


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET COORDONNATEUR DU MASSIF DES PYRÉNÉES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie
Toulouse, le **25 MARS 2019**

Direction des risques naturels
Le préfet de la région Occitanie
Préfet coordonnateur du massif
des Pyrénées

Affaire suivie par : Philippe Chapelet
Téléphone : 04.34.46.67.35
Courriel : philippe.chapelet
@developpement-durable.gouv.fr

à

Ref : D19/0108
Liste des destinataires in fine

Objet : consultation des parties prenantes – projet de cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) du massif des Pyrénées 2018-2023

P.L : courrier de demande d'avis adressé aux parties prenantes

Par courrier du 19 juillet 2018, j'ai sollicité votre avis sur le projet de cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRIS) du massif des Pyrénées, projet qui avait été élaboré par une équipe projet animée par la DREAL de massif. Vos contributions reçues à l'issue de cette première phase de consultation interne à l'État ont permis de conforter la réponse à l'objectif de prévention du risque sismique, de garantir la cohérence de l'action de l'État sur le massif et d'améliorer la lisibilité du document.

La version ainsi consolidée peut maintenant faire l'objet d'une consultation publique. Vous trouverez donc, joint au présent courrier, pour votre bonne information, la lettre de consultation de certaines structures identifiées comme parties prenantes essentielles. Vous pouvez également, le cas échéant, toujours me faire part de vos observations complémentaires lors de cette nouvelle consultation.

Le préfet

Étienne GUYOT

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. : 05 34 45 34 45
<http://www.occitanie.gouv.fr> 1/2

Liste des destinataires

Monsieur le préfet de la zone de défense Sud-Ouest
Monsieur le préfet de la zone de défense Sud-Est

Bureau central sismologique français (BCSF)

Région Occitanie

Madame la préfète du département de l'Ariège
Monsieur le préfet du département de l'Aude
Monsieur le préfet du département des Hautes-Pyrénées
Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Orientales
Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département de la Haute-Garonne

Madame la directrice générale de l'Agence régionale de santé Occitanie

Madame la rectrice de la région Occitanie

Monsieur le commissaire de massif des Pyrénées

Monsieur le directeur du parc national des Pyrénées

Monsieur le directeur interdépartemental des routes sud-ouest

Services techniques des remontées mécaniques
et des transports (STRMTG)

CNRS / Observatoire Midi-Pyrénées

Région Nouvelle-Aquitaine

Sous couvert de Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le recteur de la région Nouvelle-Aquitaine

Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique

Monsieur le président de l'Université de Pau

2/2

Annexe 2 suite - Courrier de consultation des parties prenantes

Liste des destinataires

- Association Française du Génie Parasismique
- Alpes Contrôles
- APAVE
- Agence Qualité Construction
- Association des Maires de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne
- BTP Consultants
- Bureau Véritas
- Campus des métiers du bâtiment
- Caisse Centrale de Réassurance
- CEREMA
- CINOV
- C'PRIM
- CSTB
- DEKRA
- Ecole d'Architectes de Paris-Belleville
- Fédération française de l'assurance
- Ordre des Architectes
- Parc National des Pyrénées
- Pompiers de l'urgence internationale
- QUALICONSULT
- SMA BTP
- SOCOTEC
- CVRH

RÉGION OCCITANIE

- CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- CA Pays Foix-Varilhes
- CC Agly Fenouillèdes
- CC Arize Lèze
- CC Aure Louron
- CC Conflent-Canigó
- CC Corbières Salanque Méditerranée
- CC Couserans-Pyrénées
- CC de la Haute Ariège
- CC des Portes d'Ariège Pyrénées
- CC de la Haute-Bigorre
- CC Pays de Nay
- CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- CC des Aspès
- CC des Coteaux du Val d'Arros
- CC du Haut Vallespir
- CC du Pays d'Olmes
- CC du Plateau de Lannemezan
- CC du Vallespir
- CC Neste Barousse
- CC du Pays de Mirepoix
- CC du Pays de Tarascon
- CC du Pays de Trie et du Magnoac
- CC Pyrénées Catalanes
- CC Pyrénées Cerdagne
- CC Roussillon-Conflent
- CC Sud-Roussillon
- CCI Occitanie
- Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

3/4

- Conseil départemental 09
- Conseil départemental 11
- Conseil départemental 31
- Conseil départemental 65
- Conseil départemental 66
- Conseil régional Occitanie
- CPIE Ariège
- CPIE Bigorre-Pyrénées
- CU Perpignan Méditerranée Métropole
- Ecole d'architecture de Toulouse
- ENIT
- FRTP
- Iffo-rme Toulouse
- Rectorat de Montpellier
- RTM 09-31
- RTM 65-64
- RTM 66
- Union régionale des CPIE Occitanie
- Parlement Montagne

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- *Sous couvert de Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde*
- CAPEB Nouvelle-Aquitaine
- CCI Nouvelle-Aquitaine
- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil régional de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine
- Ecole d'architecture de Bordeaux
- Fédération régionale du bâtiment Nouvelle-Aquitaine
- Iffo-rme Bordeaux
- Rectorat de Bordeaux
- Union régionale des CPIE de Nouvelle-Aquitaine
- GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi-Navarre

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- *Sous couvert de Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et sous couvert de Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques*
- CA du Pays Basque
- CA Pau Béarn Pyrénées
- CC Adour Madiran
- CC de la Vallée d'Ossau
- CC de Lacq-Orthez
- CC des Lays en Béarn
- CC du Béarn des Gaves
- CC du Haut Béarn
- CC du Nord Est Béarn
- CC Pays de Nay
- CC Pyrénées Vallées des Gaves
- Conseil départemental 64
- CPIE Béarn
- RTM 65-64

4/4

Annexe 3 - Liste des communes par département avec priorisation des communes selon zonage (4 et 3) et selon taille de concentration des poches d'enjeux* sur la cartographie

Ariège

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
AX-LES-THERMES	09032	4	2	09	1281	1106	165	3329
SEIX	09285	4	1	09	751	345	24	1053
USTOU	09322	4	1	09	318	134	0	1374
LUZENAC	09176	4	1	09	537	443	10	461
AUZAT	09030	4	1	09	567	162	0	694
SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	09283	4	1	09	415	144	0	596
AULUS-LES-BAINS	09029	4	1	09	153	65	10	443
ASTON	09024	4	1	09	222	140	0	242
SENTEIN	09290	4	1	09	156	62	0	375
PERLES-ET-CASTELET	09228	4	1	09	212	114	10	208
BORDES-UCHENTEIN	09062	4	1	09	167	32	0	329
SAINT-LARY	09267	4	1	09	133	32	8	329
MERENS-LES-VALS	09189	4	1	09	172	20	0	253
ORLU	09220	4	1	09	194	22	0	224
BONAC-IRAZEIN	09059	4	1	09	129	26	0	262
COUFLENS	09100	4	1	09	79	28	8	281
BETHMALE	09055	4	1	09	98	49	0	191
SIGUER	09295	4	1	09	103	12	0	215
L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE	09139	4	1	09	90	46	11	114
ORGEIX	09218	4	1	09	80	0	0	127
ANTRAS	09011	4	1	09	58	5	0	95
GESTIES	09134	4	1	09	21	0	0	90
LERCOUL	09162	4	1	09	25	0	0	75
FOIX	09122	3	3	09	9731	7000	166	6023
SAINT-GIRONS	09261	3	2	09	6289	3591	78	4301
LAVELANET	09160	3	2	09	6312	2443	0	3726
TARASCON-SUR-ARIEGE	09306	3	2	09	3340	1768	78	1860
LAROQUE-D'OLMES	09157	3	2	09	2524	958	0	1454
SAINT-LIZIER	09268	3	2	09	1434	1212	9	802
SAINT-JEAN-DE-VERGES	09264	3	2	09	1181	1343	0	573
LORP-SENTARAILLE	09289	3	2	09	1350	607	22	687
SAINT-PAUL-DE-JARRAT	09272	3	2	09	1245	635	0	711
MONTGAILLARD	09207	3	2	09	1416	208	0	783
LE MAS-D'AZIL	09181	3	2	09	1187	396	0	750
BELESTA	09047	3	2	09	1086	224	0	853
MERCUS-GARRABET	09188	3	2	09	1143	258	0	673
VILLENEUVE-D'OLMES	09336	3	2	09	1043	271	8	627
MONTJOIE-EN-COUSERANS	09209	3	2	09	1063	102	0	625
LA BASTIDE-DE-SEROU	09042	3	1	09	960	467	17	643
MASSAT	09182	3	1	09	687	206	19	974
MONTFERRIER	09206	3	1	09	588	152	0	955
SAURAT	09280	3	1	09	663	124	0	844
PRAT-BONREPAUX	09235	3	1	09	870	206	0	524
MOULIS	09214	3	1	09	792	158	0	584
SERRES-SUR-ARGET	09293	3	1	09	777	118	0	586
FERRIERES-SUR-ARIEGE	09121	3	1	09	851	200	0	389
LA BASTIDE-SUR-L'HERS	09043	3	1	09	734	166	0	519
CRAMPAGNA	09103	3	1	09	758	170	0	372
OUST	09223	3	1	09	545	141	21	571
ERCE	09113	3	1	09	543	96	0	618
ARIGNAC	09015	3	1	09	732	93	0	428
GANAC	09130	3	1	09	693	54	0	487
VICDESSOS	09334	3	1	09	543	143	0	538
LERAN	09161	3	1	09	624	131	0	455
BRASSAC	09066	3	1	09	642	78	0	464
EYCHEIL	09119	3	1	09	579	284	0	308
DALOU	09104	3	1	09	745	42	0	350
SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE	09273	3	1	09	616	88	10	362
VERNAJOU	09329	3	1	09	665	69	0	340
DUN	09107	3	1	09	545	104	0	380
RIMONT	09246	3	1	09	550	93	0	362
CASTILLON-EN-COUSERANS	09085	3	1	09	428	157	0	379
AIGUES-VIVES	09002	3	1	09	615	63	0	279
FOUGAX-ET-BARRINEUF	09125	3	1	09	453	76	0	416
CASTELNAU-DURBAN	09082	3	1	09	449	133	0	358
BIERT	09057	3	1	09	310	37	0	551
SOUEIX-ROGALLE	09299	3	1	09	409	23	0	462

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
SOULAN	09301	3	1	09	357	49	0	472
LES CABANNES	09070	3	1	09	342	128	0	408
RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS	09241	3	1	09	341	74	0	413
LESCURE	09164	3	1	09	503	65	0	253
LE PEYRAT	09229	3	1	09	482	26	0	261
DREUILHE	09106	3	1	09	358	228	0	181
BOUSSENAC	09065	3	1	09	185	43	0	469
SURBA	09303	3	1	09	350	32	0	306
LE PORT	09231	3	1	09	171	45	0	454
L'AIGUILLON	09003	3	1	09	397	17	0	254
MERCENAC	09187	3	1	09	375	91	0	196
SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES	09262	3	1	09	405	40	0	199
COS	09099	3	1	09	408	25	0	204
MONTOULIEU	09210	3	1	09	362	12	0	263
PRAYOLS	09236	3	1	09	383	8	0	221
TABRE	09305	3	1	09	364	63	0	182
USSAT	09321	3	1	09	344	35	0	226
BETCHAT	09054	3	1	09	319	20	0	256
ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	09221	3	1	09	225	56	77	231
SAINT-MARTIN-DE-CARALP	09269	3	1	09	343	40	0	199
ENGOMER	09111	3	1	09	275	62	0	237
CAUMONT	09086	3	1	09	306	67	0	174
QUERIGUT	09239	3	1	09	141	38	0	344
GAJAN	09128	3	1	09	309	29	0	169
QUIE	09240	3	1	09	293	10	0	193
LOUBIERES	09174	3	1	09	300	54	0	133
LACOURT	09149	3	1	09	199	20	0	248
ALZEN	09009	3	1	09	230	73	0	160
RIVERENERT	09247	3	1	09	190	19	0	250
VERDUN	09328	3	1	09	226	15	0	217
NIAUX	09217	3	1	09	178	134	0	143
LESPARROU	09165	3	1	09	233	42	0	178
LOUBENS	09173	3	1	09	257	46	0	146
ASCOU	09023	3	1	09	153	65	0	230
CADARCE	09071	3	1	09	234	52	0	158
LASSERRE	09158	3	1	09	228	65	0	148
L'HERM	09138	3	1	09	217	98	0	118
BALAGUERES	09035	3	1	09	200	16	0	211
MONTESQUIEU-AVANTES	09204	3	1	09	255	20	0	133
ARGEIN	09014	3	1	09	191	19	0	192
CAZAVET	09091	3	1	09	224	30	0	141
BOMPAS	09058	3	1	09	205	43	0	147
CAPOULET-ET-JUNAC	09077	3	1	09	179	10	0	205
ORGIBET	09219	3	1	09	156	25	0	203
ALOS	09008	3	1	09	119	37	0	227
ARNAVE	09016	3	1	09	209	22	0	150
VENTENAC	09327	3	1	09	223	28	0	130
ALEU	09005	3	1	09	125	20	0	231
BEDILHAC-ET-AYNAT	09045	3	1	09	195	19	0	161
SOULA	09300	3	1	09	197	35	0	130
DURBAN-SUR-ARIZE	09108	3	1	09	175	28	0	158
MIGLOS	09192	3	1	09	119	24	0	207
TAURIGNAN-VIEUX	09308	3	1	09	206	16	0	127
MONTARDIT	09198	3	1	09	193	13	0	138
SENTENAC-D'OUST	09291	3	1	09	103	0	0	240
TAURIGNAN-CASTET	09307	3	1	09	177	54	0	107
ARRIEN-EN-BETHMALE	09017	3	1	09	108	20	0	206
LA BASTIDE-OU-SALAT	09041	3	1	09	190	10	0	127
GALEY	09129	3	1	09	107	31	0	187
PEREILLE	09227	3	1	09	209	10	0	106
CAMARADE	09073	3	1	09	182	36	0	107
GARANOU	09131	3	1	09	169	15	15	125
ESPLAS-DE-SEROU	09118	3	1	09	166	28	0	129
BENAC	09049	3	1	09	172	24	0	127
SUC-ET-SENTENAC	09302	3	1	09	48	8	0	265
CESCAU	09095	3	1	09	140	41	0	131
IGNAUX	09140	3	1	09	112	20	0	179

Ariège

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
MONTSEGUR	09211	3	1	09	133	16	13	148
LE BOSQ	09063	3	1	09	105	5	0	191
GOURBIT	09136	3	1	09	95	16	0	188
AUDRESSEIN	09026	3	1	09	124	30	0	140
ROQUEFIXADE	09249	3	1	09	152	20	0	121
ALBIES	09004	3	1	09	132	4	0	155
MONTELS	09203	3	1	09	161	25	0	105
LIEURAC	09168	3	1	09	172	17	0	101
CARLA-DE-ROQUEFORT	09080	3	1	09	160	30	0	99
VEBRE	09326	3	1	09	130	20	0	137
ROUZE	09252	3	1	09	88	20	0	178
SORGEAT	09298	3	1	09	92	12	0	181
TOURTOUSE	09313	3	1	09	146	14	0	125
ERP	09114	3	1	09	132	25	0	124
CERIZOLS	09094	3	1	09	153	32	0	91
SEGURA	09284	3	1	09	178	5	0	90
BAULOU	09044	3	1	09	164	4	0	103
GOULIER	09135	3	1	09	40	18	0	204
UNAC	09318	3	1	09	117	23	0	118
LE PLA	09230	3	1	09	54	17	0	185
MIJANES	09193	3	1	09	71	6	14	162
BENAIX	09051	3	1	09	148	10	0	94
CARCANIERES	09078	3	1	09	82	39	0	127
LACAVE	09148	3	1	09	139	9	0	98
CELLES	09093	3	1	09	122	16	0	105
FREYCHENET	09126	3	1	09	96	21	0	125
GUDAS	09137	3	1	09	162	8	0	70
NALZEN	09215	3	1	09	132	13	0	92
ILHAT	09142	3	1	09	124	15	0	93
MONTBEL	09200	3	1	09	118	25	0	71
MONTGAUCH	09208	3	1	09	121	12	0	80
SINSAT	09296	3	1	09	112	16	0	81
PRADES	09232	3	1	09	43	4	0	161
AUGIREIN	09027	3	1	09	69	23	0	110
SAUTEL	09281	3	1	09	114	15	0	72
LEYCHERT	09166	3	1	09	100	27	0	67
LIMBRASSAC	09169	3	1	09	112	18	0	62
ESCLAGNE	09115	3	1	09	122	0	0	70
GABRE	09127	3	1	09	104	8	0	79
PRADIERES	09234	3	1	09	115	10	0	62
CLERMONT	09097	3	1	09	105	14	0	64
CAUSSOU	09087	3	1	09	61	12	0	100
ILLARTEIN	09141	3	1	09	78	5	0	90
ROQUEFORT-LES-CASCADES	09250	3	1	09	95	0	0	75
ENCOURTIECH	09110	3	1	09	93	8	0	68
MONTSERON	09212	3	1	09	81	4	0	82
ARROUT	09018	3	1	09	78	21	0	67
ARTIGUES	09020	3	1	09	50	5	0	101
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENS	09092	3	1	09	45	5	0	104
MAUVEZIN-DE-PRAT	09183	3	1	09	93	9	0	50
AUCAZEIN	09025	3	1	09	64	4	0	78
REGAT	09243	3	1	09	90	8	0	47
ALLIERES	09007	3	1	09	71	24	0	48
BEDEILLE	09046	3	1	09	76	8	0	55
ALLIAT	09006	3	1	09	57	0	0	81
MONTAILLOU	09197	3	1	09	24	17	0	89
LARCAT	09155	3	1	09	40	0	0	90
SEM	09288	3	1	09	24	9	0	94
LASSUR	09159	3	1	09	59	0	0	67
MONTEGUT-EN-COUSERANS	09201	3	1	09	65	21	0	39
MALLEON	09179	3	1	09	59	20	0	43
CONTRAZY	09098	3	1	09	72	4	0	45
BUZAN	09069	3	1	09	28	24	0	69
NESCUS	09216	3	1	09	63	16	0	38
CHATEAU-VERDUN	09096	3	1	09	38	4	0	74
PECH	09226	3	1	09	45	17	0	52
LORDAT	09171	3	1	09	49	8	0	52

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
AULOS	09028	3	1	09	56	0	0	52
VILLENEUVE	09335	3	1	09	40	8	0	59
LARBONT	09154	3	1	09	45	20	0	39
LE PUCH	09237	3	1	09	38	0	0	65
AIGUES-JUNTES	09001	3	1	09	53	8	0	42
MONTAGAGNE	09196	3	1	09	55	11	0	35
ARABAUX	09013	3	1	09	54	12	0	34
SALSEIN	09279	3	1	09	44	0	0	55
ILLIER-ET-LARAMADE	09143	3	1	09	22	0	0	76
BAGERT	09033	3	1	09	44	8	0	44
BURRET	09068	3	1	09	42	5	0	49
LAPEGE	09152	3	1	09	26	0	0	69
VAYCHIS	09325	3	1	09	27	6	0	62
SENTENAC-DE-SEROU	09292	3	1	09	38	0	0	55
RAISSAC	09242	3	1	09	45	23	0	23
AXIAT	09031	3	1	09	40	12	0	37
URS	09320	3	1	09	35	4	0	47
CAZALUX	09090	3	1	09	47	13	0	25
BOUJAN	09064	3	1	09	36	5	0	42
VERNAUX	09330	3	1	09	32	8	0	38
GENAT	09133	3	1	09	21	8	0	49
SAINT-JEAN-DU-CASTILLONNAIS	09263	3	1	09	25	0	0	53
ORUS	09222	3	1	09	28	0	0	47
BARJAC	09037	3	1	09	38	10	0	26
APPY	09012	3	1	09	32	4	0	37
PRADETTES	09233	3	1	09	43	6	0	21
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	09184	3	1	09	39	5	0	25
LARNAT	09156	3	1	09	20	4	0	39
SOR	09297	3	1	09	32	4	0	24
TIGNAC	09311	3	1	09	20	0	0	38
BALACET	09034	3	1	09	19	0	0	39
BESTIAC	09053	3	1	09	20	8	0	26
SUZAN	09304	3	1	09	24	8	0	8
CAYCHAX	09088	3	1	09	13	0	0	24
SENCONAC	09287	3	1	09	9	0	0	25

Aude

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
QUILLAN	11304	3	2	11	3220	1463	82	2434
ESPERAZA	11129	3	2	11	2002	471	0	1348
COUIZA	11103	3	2	11	1145	539	35	647
CHALABRE	11091	3	2	11	1107	470	14	753
TUCHAN	11401	3	1	11	778	225	5	698
AXAT	11021	3	1	11	612	215	10	475
CAMPAGNE-SUR-AUDE	11063	3	1	11	615	92	17	394
PAZIOLS	11276	3	1	11	526	84	0	479
PUIVERT	11303	3	1	11	521	109	0	429
BELCAIRE	11028	3	1	11	439	136	10	444
MONTAZELS	11240	3	1	11	577	86	0	344
SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS	11336	3	1	11	484	59	0	336
FA	11131	3	1	11	373	44	0	258
RENNES-LES-BAINS	11310	3	1	11	258	81	27	307
ROQUEFEUIL	11320	3	1	11	281	99	0	280
GINOLES	11165	3	1	11	349	30	0	222
PUILAURENS	11302	3	1	11	264	48	0	275
BELVIANES-ET-CAVIRAC	11035	3	1	11	289	49	15	226
ESPEZEL	11130	3	1	11	204	58	6	272
ANTUGNAC	11010	3	1	11	322	9	0	204
NEBIAS	11263	3	1	11	253	15	0	224
ROUVENAC	11329	3	1	11	213	45	0	193
BELVIS	11036	3	1	11	160	41	0	246
RIVEL	11316	3	1	11	208	24	0	215
BUGARACH	11055	3	1	11	220	20	0	185
CAMURAC	11066	3	1	11	111	21	9	264
DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE	11123	3	1	11	147	45	14	139
FESTES-ET-SAINT-ANDRE	11142	3	1	11	195	28	0	121
PADERN	11270	3	1	11	126	20	0	165
CUCUGNAN	11113	3	1	11	133	79	6	112
ESCOULOBRE	11127	3	1	11	83	30	0	206
ROQUEFORT-DE-SAULT	11321	3	1	11	83	5	0	221
RODOME	11317	3	1	11	139	4	0	164
MONTFORT-SUR-BOULZANE	11244	3	1	11	69	24	0	180
SOULATGE	11384	3	1	11	120	20	0	126
SAINTE-FERRIOL	11341	3	1	11	123	14	0	104
SAINTE-JEAN-DE-PARACOL	11346	3	1	11	111	32	0	92
SALVEZINES	11373	3	1	11	73	8	0	132
ROUFFIAC-DES-CORBIERES	11326	3	1	11	84	30	0	98
GRANES	11168	3	1	11	113	12	0	84
COUNOZOULS	11104	3	1	11	43	10	0	152
BESSEDE-DE-SAULT	11038	3	1	11	61	4	0	140
SAINTE-JULIA-DE-BEC	11347	3	1	11	101	5	0	94
COMUS	11096	3	1	11	34	4	0	158
RENNES-LE-CHATEAU	11309	3	1	11	58	73	0	63
CUBIERES-SUR-CINOBLE	11112	3	1	11	100	14	0	76
SAINTE-COLOMBE-SUR-GUETTE	11335	3	1	11	49	31	0	95
AUNAT	11019	3	1	11	48	19	0	108
LE BOUSQUET	11047	3	1	11	43	8	0	120
LA SERPENT	11376	3	1	11	83	20	0	67
SOUGRAIGNE	11381	3	1	11	81	8	8	70
VILLEFORT	11424	3	1	11	96	5	0	62
ARTIGUES	11017	3	1	11	80	0	0	75
SAINTE-LOUIS-ET-PARAHOU	11352	3	1	11	62	4	0	77
GINCLA	11163	3	1	11	46	23	9	65
COUDONS	11101	3	1	11	49	8	0	84
FOURTOU	11155	3	1	11	66	14	0	54
CAMPS-SUR-L'AGLY	11065	3	1	11	61	13	0	56
SERRES	11377	3	1	11	55	17	0	53
JOUCOU	11177	3	1	11	36	10	0	67
QUIRBAJOU	11306	3	1	11	47	16	0	47
NIORT-DE-SAULT	11265	3	1	11	19	4	0	85
SAINTE-JUST-ET-LE-BEZO	11350	3	1	11	51	0	0	56
MARSA	11219	3	1	11	23	0	0	82
CAILLA	11060	3	1	11	51	5	0	47
SAINTE-MARTIN-LYS	11358	3	1	11	31	13	0	55
LE CLAT	11093	3	1	11	33	16	0	49

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
CASSAINES	11073	3	1	11	51	4	0	43
BELFORT-SUR-REBENTY	11031	3	1	11	38	0	0	51
COUSTAUSSA	11109	3	1	11	49	0	0	40
MAZUBY	11229	3	1	11	25	0	0	57
LA FAJOLLE	11135	3	1	11	10	0	0	68
MERIAL	11230	3	1	11	29	0	0	46
CAMPAGNA-DE-SAULT	11062	3	1	11	16	0	0	50
GALINAGUES	11160	3	1	11	27	4	0	32
FONTANES-DE-SAULT	11147	3	1	11	4	3	0	19

Haute-Garonne

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
BAGNERES-DE-LUCHON	31042	4	3	31	2533	1854	480	5250
CIERP-GAUD	31144	4	1	31	782	237	10	684
SAINT-MAMET	31500	4	1	31	567	82	23	930
SAINT-BEAT	31471	4	1	31	395	287	0	540
MONTAUBAN-DE-LUCHON	31360	4	1	31	480	183	0	374
BOUTX	31085	4	1	31	241	77	34	676
MARIGNAC	31316	4	1	31	486	81	0	399
FOS	31190	4	1	31	245	44	6	449
JUZET-DE-LUCHON	31244	4	1	31	377	18	0	293
SAINT-AVENTIN	31470	4	1	31	100	50	0	468
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	31472	4	1	31	246	70	28	203
SENGOUAGNET	31544	4	1	31	214	45	0	257
CIER-DE-LUCHON	31142	4	1	31	246	44	0	206
MOUSTAJON	31394	4	1	31	169	172	0	128
GOUAUX-DE-LARBOUST	31221	4	1	31	58	103	24	228
CHAUM	31139	4	1	31	196	40	0	170
FRONSAC	31199	4	1	31	198	22	0	182
MELLES	31337	4	1	31	99	60	8	215
GARIN	31213	4	1	31	135	49	0	183
ESTENOS	31176	4	1	31	185	24	0	152
SALLES-ET-PRATVIEL	31524	4	1	31	140	61	0	124
EUP	31177	4	1	31	131	20	0	134
BURGALAYS	31092	4	1	31	130	20	0	128
ORE	31405	4	1	31	118	39	0	114
OO	31404	4	1	31	100	20	17	117
ARLOS	31017	4	1	31	95	5	0	124
CAZEAUX-DE-LARBOUST	31133	4	1	31	91	15	0	104
ANTIGNAC	31010	4	1	31	108	15	0	77
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	31009	4	1	31	95	12	6	86
CASTILLON-DE-LARBOUST	31123	4	1	31	50	12	14	107
BAGIRY	31041	4	1	31	88	13	0	79
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	31200	4	1	31	71	29	0	73
ARGUENOS	31014	4	1	31	58	8	0	105
LEZ	31298	4	1	31	60	31	0	77
POUBEAU	31434	4	1	31	75	5	0	83
GURAN	31235	4	1	31	48	8	0	79
GOUAUX-DE-LUCHON	31222	4	1	31	48	4	0	68
BEZINS-GARRAUX	31067	4	1	31	41	4	0	74
SAINT-PAUL-D'OUEIL	31508	4	1	31	42	4	0	71
ARTIGUE	31019	4	1	31	30	52	0	35
ARGUT-DESSOUS	31015	4	1	31	28	4	0	85
CAZEAUX-LAYRISSÉ	31132	4	1	31	56	0	0	49
SIGNAC	31548	4	1	31	43	4	0	56
MONCAUP	31348	4	1	31	34	0	0	64
CATHERVIELLE	31125	4	1	31	37	0	0	58
PORTET-DE-LUCHON	31432	4	1	31	37	12	0	43
MAYREGNE	31335	4	1	31	29	0	0	62
LEGE	31290	4	1	31	42	0	0	45
BILLIERE	31068	4	1	31	23	15	10	31
BOURG-D'OUEIL	31081	4	1	31	9	4	22	42
JURVIELLE	31242	4	1	31	21	21	0	34
BINOS	31590	4	1	31	42	0	0	33
BACHOS	31040	4	1	31	31	5	0	37
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	31064	4	1	31	25	0	0	46
CIRÉS	31146	4	1	31	12	4	0	47
CAZARILH-LASPENES	31129	4	1	31	26	5	0	30
SACCOURVIELLE	31465	4	1	31	14	0	0	30
SODE	31549	4	1	31	19	0	0	24
BAREN	31046	4	1	31	10	0	0	25
CAUBOUS	31127	4	1	31	4	1	0	18
TREBONS-DE-LUCHON	31559	4	1	31	6	0	0	16
SAINT-GAUDENS	31483	3	3	31	11241	8223	97	7110
MONTREJEAU	31390	3	2	31	2870	1093	0	1972
SALIES-DU-SALAT	31523	3	2	31	1818	1126	37	1278
VILLENEUVE-DE-RIVIERE	31585	3	2	31	1774	575	23	824
GOURDAN-POLIGNAN	31224	3	2	31	1315	522	8	761
LABARTHE-RIVIERE	31247	3	2	31	1355	215	0	723
ASPET	31020	3	1	31	961	449	0	728
MANE	31315	3	1	31	990	394	16	617
VALENTINE	31565	3	1	31	898	608	0	502

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
SAINT-MARTORY	31503	3	1	31	937	457	7	537
LANDORTHE	31270	3	1	31	971	297	0	441
LABARTHE-INARD	31246	3	1	31	888	263	24	439
ESTANCARBON	31175	3	1	31	625	559	60	300
POINTIS-INARD	31427	3	1	31	867	85	0	482
MIRAMONT-DE-COMMINGES	31344	3	1	31	778	95	0	462
POINTIS-DE-RIVIERE	31426	3	1	31	842	127	0	357
MAZERES-SUR-SALAT	31336	3	1	31	567	335	11	339
ENCAUSSE-LES-THERMES	31167	3	1	31	692	132	0	426
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	31535	3	1	31	698	78	14	459
CASSAGNE	31110	3	1	31	636	86	0	364
AUSSON	31031	3	1	31	547	148	0	304
ESTADENS	31174	3	1	31	523	115	0	351
PONLAT-TAILLEBOURG	31430	3	1	31	602	113	0	273
CLARAC	31147	3	1	31	594	124	7	280
SOUEICH	31590	3	1	31	553	73	0	354
BARBAZAN	31045	3	1	31	448	153	0	282
BLAJAN	31070	3	1	31	504	107	0	270
VILLENEUVE-LECUSSAN	31586	3	1	31	552	41	0	272
BEAUCHALOT	31050	3	1	31	534	89	0	242
HUOS	31238	3	1	31	476	75	0	264
BORDES-DE-RIVIERE	31076	3	1	31	497	49	0	238
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	31296	3	1	31	453	70	0	252
MONTSAUNES	31391	3	1	31	439	88	0	225
LE CUIING	31159	3	1	31	447	112	0	187
MONTESPAU	31372	3	1	31	450	39	0	295
LABROQUE	31255	3	1	31	325	159	0	215
SAINT-PLANCARD	31513	3	1	31	354	50	0	263
SALEICH	31521	3	1	31	358	92	0	215
SAINT-MARCET	31502	3	1	31	380	64	0	207
MARTRES-DE-RIVIERE	31323	3	1	31	407	46	0	189
AULON	31023	3	1	31	348	47	0	242
CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY	31124	3	1	31	364	59	0	174
ARDIEGE	31013	3	1	31	362	31	0	196
LES TOURREILLES	31556	3	1	31	381	25	0	181
GANTIES	31208	3	1	31	343	27	0	209
LATOUÉ	31278	3	1	31	327	76	0	172
FRANQUEVIELLE	31197	3	1	31	339	25	0	189
ARBAS	31011	3	1	31	228	40	0	256
LARROQUE	31276	3	1	31	304	40	0	179
MONTASTRUC-DE-SALIES	31357	3	1	31	263	39	0	199
IZAUT-DE-L'HOTEL	31241	3	1	31	308	10	0	179
ROUEDE	31461	3	1	31	288	29	0	175
LODES	31302	3	1	31	296	46	0	133
SAINT-IGNAN	31487	3	1	31	247	116	0	108
CARDEILHAC	31108	3	1	31	259	52	0	154
FIGAROL	31183	3	1	31	285	30	0	147
CIER-DE-RIVIERE	31143	3	1	31	266	20	0	166
SAUX-ET-POMAREDE	31536	3	1	31	274	35	0	125
LECUSSAN	31289	3	1	31	245	42	0	141
TOUILLE	31554	3	1	31	256	13	0	153
CHEIN-DESSUS	31140	3	1	31	193	40	0	177
COURT	31155	3	1	31	233	45	0	129
CASTELBIAGUE	31114	3	1	31	242	32	0	132
CHARLAS	31138	3	1	31	228	43	0	129
MONTMAURIN	31385	3	1	31	211	33	0	152
JUZET-D'IZAUT	31245	3	1	31	204	23	0	156
HIS	31237	3	1	31	227	29	0	125
SAINT-MEDARD	31504	3	1	31	215	43	0	122
ARNAUD-GUILHEM	31018	3	1	31	232	28	0	117
SEPX	31545	3	1	31	217	15	0	117
SEILHAN	31542	3	1	31	201	36	0	109
MILHAS	31342	3	1	31	177	0	0	166
LOUDET	31305	3	1	31	204	20	0	107
SAINT-PE-D'ARDET	31509	3	1	31	122	16	0	179
CUGURON	31158	3	1	31	193	15	0	108
LARCAN	31274	3	1	31	182	10	0	102
CASTAGNEDE	31112	3	1	31	181	20	0	93
SAMAN	31528	3	1	31	170	42	0	77
BALESTA	31043	3	1	31	175	24	0	85

Haute-Garonne

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
FOUGARON	31191	3	1	31	103	20	7	131
VALCABRERE	31564	3	1	31	147	12	0	101
SAVARTHES	31537	3	1	31	180	0	0	79
MALVEZIE	31313	3	1	31	127	16	0	103
PORTET-D'ASPET	31431	3	1	31	73	16	0	156
LALOURET-LAFFITEAU	31268	3	1	31	138	20	0	72
URAU	31562	3	1	31	134	5	0	89
SAINT-LARY-BOUJEAN	31493	3	1	31	133	20	0	67
BOUDRAC	31078	3	1	31	137	0	0	83
CABANAC-CAZAUX	31095	3	1	31	135	8	0	76
REGADES	31449	3	1	31	132	0	0	82
LOURDE	31306	3	1	31	90	12	0	110
ASPRET-SARRAT	31021	3	1	31	141	9	0	60
LIEOUX	31300	3	1	31	128	16	0	65
MARSOULAS	31321	3	1	31	118	15	0	73
BELBEZE-EN-COMMINGES	31059	3	1	31	109	13	0	79
ARBON	31012	3	1	31	94	8	0	97
GALIE	31207	3	1	31	91	14	0	92
GENSAC-DE-BOULOGNE	31218	3	1	31	116	8	0	71
MONTGAILLARD-DE-SALIES	31376	3	1	31	102	12	0	80
HERRAN	31236	3	1	31	71	12	0	83
PAYSSOUS	31408	3	1	31	88	12	0	64
ESCOULIS	31591	3	1	31	86	16	0	62
SARREMEZAN	31532	3	1	31	97	13	0	50
GENOS	31217	3	1	31	82	18	0	56
CAZARIL-TAMBOURES	31130	3	1	31	87	16	0	53
NIZAN-GESSE	31398	3	1	31	79	16	0	58
LESPUGUE	31295	3	1	31	79	12	0	58
RAZECUEILLE	31447	3	1	31	41	4	0	100
CAZAUNOUS	31131	3	1	31	65	17	0	62
LESPITEAU	31284	3	1	31	80	12	0	45
SARRECAVE	31531	3	1	31	75	4	0	53
LUSCAN	31308	3	1	31	63	11	0	46
PROUPIARY	31440	3	1	31	72	8	0	35
SEDEILHAC	31539	3	1	31	58	10	0	38
RIEUCAZE	31452	3	1	31	49	0	0	33
SAINT-LOUP-EN-COMMINGES	31498	3	1	31	34	4	0	33
MONT-DE-GALIE	31369	3	1	31	35	0	0	30
FRANCAZAL	31195	3	1	31	18	1	0	16

Gers

Commune	insee_com	Zonage sisimique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
MIELAN	32252	3	2	32	1219	466	21	784
VILLECOMTAL-SUR-ARROS	32464	3	1	32	825	547	0	445
HAGET	32152	3	1	32	336	41	0	180
MONTEGUT-ARROS	32283	3	1	32	291	82	0	157
LAGUIAN-MAZOUS	32181	3	1	32	263	61	20	151
TRONCENS	32455	3	1	32	184	28	0	93
ESTAMPES	32126	3	1	32	164	25	0	111
DUFFORT	32116	3	1	32	138	19	0	75
BARCUGNAN	32028	3	1	32	111	39	0	69
CUELAS	32114	3	1	32	112	24	0	56
MALABAT	32225	3	1	32	109	5	0	60
BETPLAN	32050	3	1	32	107	8	0	58
SARRAGUZAN	32415	3	1	32	90	25	0	55
BECCAS	32039	3	1	32	110	4	0	53
CASTEX	32086	3	1	32	92	9	0	58
MANAS-BASTANOUS	32226	3	1	32	83	17	0	52
CAZAUX-VILLECOMTAL	32099	3	1	32	84	0	0	53
SEMBOUES	32427	3	1	32	60	32	0	35
BLOUSSON-SERIAN	32058	3	1	32	45	0	0	35

Landes

Commune	ineee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
TARNOS	40312	3	3	40	12269	5402	74	5894
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	40284	3	2	40	7773	3024	10	4034
LABENNE	40133	3	2	40	5419	1658	20	2654
HAGETMAU	40119	3	2	40	4569	2487	37	2413
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	40273	3	2	40	4973	1664	0	2148
ONDRES	40209	3	2	40	4753	569	25	2592
PEYREHORADE	40224	3	2	40	3612	1574	14	1894
POUILLON	40233	3	2	40	2987	687	12	1484
BENESSE-MAREMNE	40036	3	2	40	2624	1049	73	1260
POMAREZ	40228	3	2	40	1498	685	0	738
AMOY	40002	3	2	40	1539	530	26	811
LABATUT	40132	3	2	40	1435	602	0	682
HABAS	40118	3	2	40	1487	372	0	739
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX	40248	3	2	40	1619	190	0	656
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	40264	3	2	40	1401	247	0	638
SAUBRIGUES	40292	3	2	40	1384	251	0	611
SAINT-MARTIN-DE-HINX	40272	3	2	40	1359	189	7	649
HEUGAS	40125	3	2	40	1298	173	0	604
SAINT-LON-LES-MINES	40269	3	2	40	1180	329	13	519
SAMADET	40286	3	2	40	1127	332	0	558
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	40271	3	2	40	1106	215	15	475
MIMBASTE	40183	3	2	40	1045	134	0	478
PORT-DE-LANNE	40231	3	1	40	935	178	0	476
ORTHEVIELLE	40212	3	1	40	903	191	0	417
JOSSE	40129	3	1	40	864	232	0	379
BIAUDOS	40044	3	1	40	882	206	0	354
CAUNEILLE	40077	3	1	40	816	235	0	359
TILH	40316	3	1	40	806	77	0	409
MISSON	40186	3	1	40	743	175	0	350
CLERMONT	40084	3	1	40	791	135	0	326
CAGNOTTE	40059	3	1	40	759	108	0	356
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	40256	3	1	40	669	196	0	318
ORIST	40211	3	1	40	682	139	0	338
SORDE-L'ABBAYE	40306	3	1	40	655	116	0	345
PEY	40222	3	1	40	698	94	0	317
ESTIBEAUX	40095	3	1	40	682	125	0	298
SAINT-CRICQ-CHALOSSE	40253	3	1	40	633	121	10	310
HASTINGUES	40120	3	1	40	591	160	0	300
SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	40268	3	1	40	590	124	0	254
BELUS	40034	3	1	40	615	88	0	255
ORX	40213	3	1	40	579	97	0	274
CASTELNAU-CHALOSSE	40071	3	1	40	597	85	0	259
CASTEL-SARRAZIN	40074	3	1	40	535	138	0	246
BENESSE-LES-DAX	40035	3	1	40	531	54	0	245
OSSAGES	40214	3	1	40	490	69	0	240
GAAS	40101	3	1	40	502	76	0	218
DONZACQ	40090	3	1	40	469	69	0	240
GALLJACQ	40109	3	1	40	445	100	0	208
MOMJY	40188	3	1	40	456	42	0	221
MONSEGUR	40190	3	1	40	396	73	0	176
CASTAIGNOS-SOUSLENS	40069	3	1	40	412	18	0	186
ARSAGUE	40011	3	1	40	372	71	0	164
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	40254	3	1	40	380	37	0	188
MIRAMONT-SENSACQ	40185	3	1	40	344	61	0	197
SAINT-BARTHELEMY	40251	3	1	40	395	29	0	163
NASSIET	40203	3	1	40	347	57	0	167
OYREGAVE	40206	3	1	40	354	31	0	181
BONNEGARDE	40047	3	1	40	310	62	0	141
MANT	40172	3	1	40	289	58	0	140
BRASSEMPOUY	40054	3	1	40	276	44	0	154
BASTENNES	40028	3	1	40	266	70	0	130
MOUSCARDES	40199	3	1	40	237	99	0	116
BIARROTTE	40042	3	1	40	270	20	0	129
LACRABE	40138	3	1	40	250	33	0	116
PEYRE	40223	3	1	40	256	28	0	110
POUDENX	40232	3	1	40	232	14	0	119
PHILONDENX	40225	3	1	40	213	40	0	99
ARBOUCAVE	40005	3	1	40	200	28	0	113
PIMBO	40226	3	1	40	202	34	0	101
OZCOURT	40216	3	1	40	205	29	0	95

Commune	ineee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
ARGELOS	40007	3	1	40	179	47	0	87
MORGANX	40198	3	1	40	183	33	0	95
BASSERCLES	40027	3	1	40	134	43	0	72
MARPAPS	40173	3	1	40	139	36	0	66
LABASTIDE-CHALOSSE	40130	3	1	40	142	23	0	72
LACAUNTE	40136	3	1	40	147	16	0	71
CAZALIS	40079	3	1	40	145	10	0	71
CLEDES	40083	3	1	40	118	25	0	62
PUYOL-CAZALET	40239	3	1	40	114	32	0	50
BEYRIES	40041	3	1	40	116	20	0	60
CASTELNER	40073	3	1	40	110	15	0	61
SIEST	40301	3	1	40	124	4	0	47
MONGET	40189	3	1	40	88	34	0	47
LAURET	40148	3	1	40	89	12	0	43

Pyrénées - Atlantiques

Commune	inaee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
PAU	64445	4	4	64	77575	49393	1126	51025
OLORON-SAINTE-MARIE	64422	4	3	64	10794	6972	135	6685
LONS	64348	4	3	64	12106	6575	248	5541
LESCAR	64335	4	3	64	9993	6445	296	4243
BILLERE	64129	4	2	64	13479	3842	0	7922
JURANCON	64284	4	2	64	7094	2610	6	3713
CAMBO-LES-BAINS	64160	4	2	64	6672	2843	60	3671
MOURENX	64410	4	2	64	6770	2881	0	3549
HASPARREN	64256	4	2	64	6230	2319	29	3091
GAN	64230	4	2	64	5535	1298	10	2435
MORLAAS	64405	4	2	64	4142	2461	35	1860
BIZANOS	64132	4	2	64	4754	1086	140	2385
MONEIN	64393	4	2	64	4508	1077	21	2095
IDRON	64269	4	2	64	4443	1144	0	1831
BORDES	64138	4	2	64	2707	3598	0	1069
NAY	64417	4	2	64	3308	1675	0	1770
MAULEON-LICHARRE	64371	4	2	64	3069	1855	0	1821
GELOS	64237	4	2	64	3566	713	0	1781
PONTACQ	64453	4	2	64	2882	962	15	1288
SAINT-PALAIS	64493	4	2	64	1854	2030	40	1056
ARUDY	64062	4	2	64	2189	924	15	1218
MONTARDON	64399	4	2	64	2305	895	0	910
ITXASSOU	64279	4	2	64	2026	883	70	1079
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	64485	4	2	64	1527	1217	79	1042
COARRAZE	64191	4	2	64	2143	760	0	945
ESPELETTE	64213	4	2	64	2070	639	40	1075
LARUNS	64320	4	2	64	1187	676	86	1496
ASSON	64068	4	2	64	2047	356	0	968
MAZERES-LEZONS	64373	4	2	64	1894	603	0	821
BENEJACQ	64109	4	2	64	1883	561	0	820
SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY	64477	4	2	64	1619	600	47	851
EALUX-BONNES	64204	4	2	64	340	343	94	2318
BIDOS	64126	4	2	64	1213	1220	0	609
ASSAT	64067	4	2	64	1799	488	11	712
GER	64238	4	2	64	1908	254	0	818
SAUVETERRE-DE-BEARN	64513	4	2	64	1424	763	0	770
LARRESSORE	64317	4	2	64	1816	334	5	797
LASSEUBE	64324	4	2	64	1751	366	0	809
ARETTE	64040	4	2	64	1045	369	29	1445
DENGUIN	64198	4	2	64	1762	238	46	715
BUROS	64152	4	2	64	1795	214	0	711
OGEU-LES-BAINS	64421	4	2	64	1279	817	0	583
SOUMOULOU	64526	4	2	64	1525	446	20	653
POEY-DE-LESCAR	64448	4	2	64	1578	314	0	659
NOUSTY	64419	4	2	64	1579	279	6	611
SOURAIDE	64527	4	2	64	1351	358	30	716
ARTIGUELOUVE	64060	4	2	64	1606	199	0	644
OUSSE	64439	4	2	64	1620	165	25	619
NAVARENX	64416	4	2	64	1053	573	10	624
LAGOR	64301	4	2	64	1201	347	0	564
LOUVIE-JUZON	64353	4	2	64	1089	255	0	656
MIREPEIX	64386	4	2	64	1262	99	0	602
CHERAUTE	64188	4	2	64	1100	241	0	559
BOEIL-BEZING	64133	4	2	64	1246	130	0	518
LEE	64329	4	2	64	1266	138	0	489
AYHERRE	64086	4	2	64	1006	410	0	453
ESPOEY	64216	4	2	64	1082	278	0	464
MONTAUT	64400	4	2	64	1158	125	0	498
ARBUS	64037	4	2	64	1130	129	0	479
LAROIN	64315	4	2	64	1022	185	0	440
LEDEUX	64328	4	2	64	1040	91	0	482
BOSDARROS	64139	4	2	64	1021	133	0	438
ARTIGUELOUTAN	64059	4	2	64	1006	97	0	406
PARDIES	64443	4	1	64	872	590	0	428
OSSES	64436	4	1	64	895	278	14	451
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	64484	4	1	64	862	284	17	471
LUCQ-DE-BEARN	64359	4	1	64	970	165	0	475
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	64148	4	1	64	934	162	0	494
IGON	64270	4	1	64	933	268	0	381
IRISSARRY	64273	4	1	64	866	299	0	396

Commune	inaee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
UHART-CIZE	64538	4	1	64	760	230	15	549
BUZY	64157	4	1	64	946	133	0	464
LESTELLE-BETHARRAM	64339	4	1	64	857	209	38	420
VIDOOS-ABENSE-DE-BAS	64559	4	1	64	748	342	0	391
AICIRITS-CAMOU-SUHAST	64010	4	1	64	670	411	0	345
ARGNOS	64007	4	1	64	929	95	0	401
LOUHOSSOA	64350	4	1	64	891	143	14	377
MENDIONDE	64377	4	1	64	845	181	8	378
MEILLON	64376	4	1	64	887	146	0	372
MOUMOUR	64409	4	1	64	844	171	0	385
GURMENCON	64252	4	1	64	838	179	18	382
ARRROS-DE-NAY	64054	4	1	64	833	175	0	357
SENDETS	64518	4	1	64	916	90	0	358
TARDETS-SORHOLUS	64533	4	1	64	590	338	18	406
HELETTE	64259	4	1	64	740	229	0	381
BEDOUS	64104	4	1	64	572	313	0	439
RONTIGNON	64467	4	1	64	798	189	0	330
ARAMITS	64029	4	1	64	676	236	0	403
ANGAIS	64023	4	1	64	860	65	0	377
BIDARRAY	64124	4	1	64	685	156	48	405
BARCUS	64093	4	1	64	673	223	0	393
ARESSY	64041	4	1	64	642	339	0	283
AINHOA	64014	4	1	64	666	105	89	373
UZOS	64550	4	1	64	714	201	0	294
SAINT-FAUST	64478	4	1	64	763	102	0	324
ISPOURE	64275	4	1	64	629	231	0	302
SERRES-MORLAAS	64520	4	1	64	750	101	0	309
ACCOUS	64006	4	1	64	450	244	7	444
NARCASTET	64413	4	1	64	676	153	0	306
AUSSEVILLE	64080	4	1	64	778	68	0	279
REBENACQ	64463	4	1	64	683	93	0	334
LAHOURCADE	64306	4	1	64	703	46	0	330
SIROS	64525	4	1	64	703	88	0	278
EYSUS	64224	4	1	64	670	44	0	341
AUBERTIN	64072	4	1	64	654	78	0	317
ORDIARP	64424	4	1	64	531	226	0	258
SEVIGNACQ-MEYRACQ	64522	4	1	64	572	150	7	270
LANNE-EN-BARETOUS	64310	4	1	64	486	165	0	329
IHOLDY	64271	4	1	64	574	167	0	238
SAINT-MARTIN-D'ARROSSA	64490	4	1	64	523	137	36	282
MACAYE	64364	4	1	64	548	162	0	267
ABOS	64005	4	1	64	527	201	0	237
BORDERES	64137	4	1	64	635	44	0	268
ANDOINS	64021	4	1	64	621	64	0	254
LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	64314	4	1	64	404	311	19	197
GOES	64245	4	1	64	589	47	0	288
BARZUN	64097	4	1	64	597	58	0	262
BAUDREIX	64101	4	1	64	547	120	0	244
ESPES-UNDUREIN	64214	4	1	64	523	104	0	267
ESQUIULE	64217	4	1	64	539	81	0	265
BEUSTE	64119	4	1	64	528	122	0	235
LABASTIDE-CEZERACQ	64288	4	1	64	552	95	0	237
ARTHEZ-D'ASSON	64058	4	1	64	514	65	0	297
LIMENDOUS	64343	4	1	64	596	26	0	235
BEYRIE-SUR-JOYEUSE	64120	4	1	64	512	109	0	230
GARINDEIN	64231	4	1	64	508	80	0	250
GOTTEIN-LIBARRENX	64247	4	1	64	460	131	0	242
ASASP-ARROS	64064	4	1	64	489	67	0	270
TARSACQ	64535	4	1	64	493	132	0	197
DOMEZAIN-BERRAUTE	64202	4	1	64	507	101	0	213
AMENDEUX-ONEIX	64018	4	1	64	435	157	0	221
BIELLE	64127	4	1	64	432	73	12	296
ESCOUT	64209	4	1	64	432	174	0	206
ISTURITS	64277	4	1	64	475	147	0	183
ESTOS	64220	4	1	64	521	54	0	224
BEHASQUE-LAPISTE	64106	4	1	64	455	121	0	217
IZESTE	64280	4	1	64	448	78	0	263
BUZET	64156	4	1	64	504	59	0	224
CASTETNAU-CAMBLONG	64178	4	1	64	444	108	0	234
BOURDETTES	64145	4	1	64	494	82	0	197

Pyrénées - Atlantiques

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
LAGOS	64302	4	1	64	474	75	0	210
SAINT-ESTEBEN	64476	4	1	64	475	72	7	201
BONLOC	64134	4	1	64	369	226	0	159
OUILLOU	64438	4	1	64	509	46	0	192
MAUCOR	64370	4	1	64	478	37	0	209
GERONCE	64241	4	1	64	441	50	0	232
ALDUDES	64016	4	1	64	321	156	10	226
ESTERENCUBY	64218	4	1	64	355	119	63	165
GURS	64253	4	1	64	430	42	0	215
IROULEGUY	64274	4	1	64	370	112	0	203
OSSE-EN-ASPE	64433	4	1	64	330	135	0	219
PARDIES-PIETAT	64444	4	1	64	438	46	7	182
SUSMIQU	64530	4	1	64	361	133	0	178
ARMENDARITS	64046	4	1	64	396	105	0	161
ANCE FEAS	64225	4	1	64	412	26	0	219
LUXE-SUMBERRAUTE	64362	4	1	64	373	143	0	133
BALIROS	64091	4	1	64	408	41	0	184
LESCUN	64336	4	1	64	189	72	0	372
BANCA	64092	4	1	64	337	118	16	159
HERRERE	64261	4	1	64	362	89	0	176
MONTORY	64404	4	1	64	305	77	29	216
LIVRON	64344	4	1	64	426	37	0	158
ESCOU	64207	4	1	64	388	52	0	175
SAINT-VINCENT	64498	4	1	64	377	65	0	171
ASCARAT	64066	4	1	64	324	101	0	183
UREPEL	64543	4	1	64	305	100	0	199
PRECILHON	64460	4	1	64	374	51	0	176
VIELLESEGURE	64556	4	1	64	357	64	0	178
ALOS-SIBAS-ABENSE	64017	4	1	64	305	82	6	205
LYS	64363	4	1	64	345	73	0	175
ANHAUX	64026	4	1	64	370	49	0	171
SAINTE-COLOME	64473	4	1	64	359	57	0	173
SAINT-MARTIN-D'ARBEROU	64489	4	1	64	325	94	0	167
SUS	64529	4	1	64	386	38	0	161
LEES-ATHAS	64330	4	1	64	291	52	0	241
SAINT-ABIT	64469	4	1	64	352	79	0	134
MONCAYOLLE-LARRORY-MENDIBIEU	64391	4	1	64	338	69	0	147
LASSE	64322	4	1	64	319	63	6	158
LOURENTIES	64352	4	1	64	351	38	0	149
ASTE-BEON	64069	4	1	64	259	36	0	240
ARBERATS-SILLEGUE	64034	4	1	64	289	96	0	143
AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN	64008	4	1	64	281	82	0	154
LANTABAT	64313	4	1	64	298	81	0	138
RIVEHAUTE	64466	4	1	64	250	114	0	140
GARRIS	64235	4	1	64	309	16	0	176
LARRAU	64316	4	1	64	191	45	17	246
HAUT-DE-BOSDARROS	64257	4	1	64	311	38	0	148
SAINT-MICHEL	64492	4	1	64	276	50	13	151
BESCAT	64116	4	1	64	269	62	0	157
MERITEIN	64381	4	1	64	295	32	0	158
BEOST	64110	4	1	64	223	44	0	216
IDAUX-MENDY	64268	4	1	64	259	91	0	125
SARRANCE	64506	4	1	64	183	113	7	169
LICQ-ATHEREY	64342	4	1	64	239	52	12	168
ARBOUET-SUSSAUTE	64036	4	1	64	300	38	0	131
LUCGARIER	64358	4	1	64	267	79	0	123
BEGUIOS	64105	4	1	64	242	101	0	126
ISSOR	64276	4	1	64	246	36	0	182
PAGOLLE	64441	4	1	64	284	49	0	120
NOGUERES	64418	4	1	64	144	242	0	66
MEHARIN	64375	4	1	64	261	68	0	123
VERDETS	64551	4	1	64	273	37	0	131
ORIN	64426	4	1	64	236	90	0	114
SAINTE-ENGRACE	64475	4	1	64	211	61	0	167
PRECHACQ-JOSBAIG	64458	4	1	64	279	17	0	143
LURBE-SAINT-CHRISTAU	64360	4	1	64	213	62	17	144
ESTIALESCQ	64219	4	1	64	265	39	0	132
CARDESSE	64165	4	1	64	280	23	0	131
ARNEGUY	64047	4	1	64	230	53	9	141
CHARRITTE-DE-BAS	64187	4	1	64	256	46	0	127

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
PARBAYSE	64442	4	1	64	275	38	0	113
MUSCULDY	64411	4	1	64	235	60	20	109
GOMER	64246	4	1	64	283	33	0	106
SAINT-JUST-IBARRE	64487	4	1	64	233	54	0	134
AROUE-ITHOROTS-OLHAIBY	64049	4	1	64	248	35	0	136
AUSSURUCQ	64081	4	1	64	252	33	8	125
ESLOURENTIES-DABAN	64211	4	1	64	278	12	0	123
GERE-BELESTEN	64240	4	1	64	207	12	0	191
GUINARTHE-PARENTIES	64251	4	1	64	245	32	0	126
GEUS-D'OLORON	64244	4	1	64	239	36	19	108
AREN	64039	4	1	64	250	19	0	133
ALCAY-ALCABEHETY-SUNHARETTE	64015	4	1	64	227	30	0	139
OGENNE-CAMPTORT	64420	4	1	64	246	28	0	122
HOURS	64266	4	1	64	247	48	0	97
AMOROTS-SUCCOS	64019	4	1	64	240	46	5	100
OSSERAIN-RIVAREYTE	64435	4	1	64	214	41	0	130
AUDAUX	64075	4	1	64	173	119	0	91
AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN	64083	4	1	64	221	27	12	122
BUGNEIN	64149	4	1	64	213	54	0	113
BORCE	64136	4	1	64	150	67	0	159
LABATMALE	64292	4	1	64	249	25	0	102
GABAT	64228	4	1	64	231	32	0	112
SAINT-GLADIE-ARRIVE-MUNEIN	64480	4	1	64	192	83	0	100
DOGNEN	64201	4	1	64	211	51	0	111
OSTABAT-ASME	64437	4	1	64	201	63	0	104
UHART-MIXE	64539	4	1	64	220	44	0	101
LACOMMANDE	64299	4	1	64	222	37	0	103
SAINT-GOIN	64481	4	1	64	221	20	0	117
BILHERES	64128	4	1	64	165	55	0	128
CHARRE	64186	4	1	64	201	37	0	107
CASTET	64175	4	1	64	158	48	0	136
JUXUE	64285	4	1	64	203	55	0	80
MENDITTE	64378	4	1	64	191	40	0	107
LECUMBERRY	64327	4	1	64	176	36	7	115
AINHICE-MONGELOS	64013	4	1	64	161	79	0	93
LOHITZUN-OYHERCQ	64345	4	1	64	191	39	0	102
ARAUJUZON	64032	4	1	64	211	24	0	94
LOURDIOS-ICHERE	64351	4	1	64	161	58	0	108
MENDIVE	64379	4	1	64	178	34	0	115
JAXU	64283	4	1	64	180	48	0	96
LARRIBAR-SORHAPURU	64319	4	1	64	194	45	0	82
LASSEUBETAT	64325	4	1	64	199	20	0	96
MONTFORT	64403	4	1	64	185	33	0	90
BEYRIE-EN-BEARN	64121	4	1	64	193	38	0	76
LAGUINGE-RESTOUE	64303	4	1	64	183	29	0	95
CARO	64166	4	1	64	186	19	0	100
BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	64154	4	1	64	170	40	8	85
SUHESCUN	64528	4	1	64	173	41	0	88
LOUVIE-SOUBIRON	64354	4	1	64	121	32	0	144
BARRAUTE-CAMU	64096	4	1	64	167	37	0	91
CUQUERON	64197	4	1	64	188	4	0	96
BERRIGAIN-LARUNS	64115	4	1	64	166	58	0	61
SAUGUIS-SAINT-ETIENNE	64509	4	1	64	158	25	0	99
ESPIUTE	64215	4	1	64	108	136	0	35
AAST	64001	4	1	64	178	20	0	81
LACARRE	64297	4	1	64	168	28	0	75
AYDIUS	64085	4	1	64	103	19	6	141
PRECHACQ-NAVARENX	64459	4	1	64	158	28	0	80
JASSES	64281	4	1	64	144	31	0	91
VIELLENAVE-DE-NAVARENX	64555	4	1	64	169	10	0	86
TROIS-VILLES	64537	4	1	64	142	30	0	92
ESPECHEDE	64212	4	1	64	162	31	0	70
POEY-D'OLORON	64449	4	1	64	166	18	0	79
LICHOS	64341	4	1	64	139	52	0	69
ILHARRE	64272	4	1	64	148	55	0	57
ETCHARRY	64221	4	1	64	121	71	0	68
URDOS	64542	4	1	64	69	15	23	146
ESCOT	64206	4	1	64	132	16	0	105
BUNUS	64150	4	1	64	153	18	0	78
ARRIEN	64053	4	1	64	166	9	0	73

Pyrénées - Atlantiques

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
SAUCEDE	64508	4	1	64	128	47	0	72
ANDREIN	64022	4	1	64	134	44	0	68
LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT	64298	4	1	64	126	16	0	100
LABETS-BISCAY	64294	4	1	64	149	31	0	62
AINHARP	64012	4	1	64	138	39	0	61
LAAS	64287	4	1	64	125	24	5	74
ARAUX	64033	4	1	64	137	20	0	66
GAMARTHE	64229	4	1	64	113	53	0	51
NARP	64414	4	1	64	131	28	0	57
ETSAUT	64223	4	1	64	81	29	0	105
BUSTINCE-IRIBERRY	64155	4	1	64	85	78	0	49
ROQUIAGUE	64468	4	1	64	115	28	0	60
NABAS	64412	4	1	64	119	16	0	66
LAY-LAMIDOU	64326	4	1	64	125	12	0	61
OSSAS-SUHARE	64432	4	1	64	95	35	0	67
AINCILLE	64011	4	1	64	124	5	12	53
ANGOUS	64025	4	1	64	110	18	0	64
CETTE-EVGUN	64185	4	1	64	75	9	7	97
BASTANES	64099	4	1	64	101	36	0	51
ORSANCO	64429	4	1	64	100	29	0	50
BESINGRAND	64117	4	1	64	113	12	0	49
IBARROLLE	64267	4	1	64	93	34	0	41
CAMOU-CHIGUE	64162	4	1	64	97	23	0	45
ARRAST-LARREBIEU	64050	4	1	64	96	20	0	46
HAUX	64258	4	1	64	85	19	0	56
HOSTA	64265	4	1	64	79	30	0	48
LICHANS-SUNHAR	64340	4	1	64	69	13	0	48
BEHORLEGUY	64107	4	1	64	75	20	0	35
ETCHEBAR	64222	4	1	64	71	15	0	36
ARHANSUS	64045	4	1	64	69	20	0	29
GESTAS	64242	4	1	64	65	8	0	44
L'HOPITAL-SAINT-BLAISE	64264	4	1	64	77	0	0	33
OSSENX	64434	4	1	64	43	4	0	23
TABAILLE-USQUAIN	64531	4	1	64	31	0	0	28
BAYONNE	64102	3	4	64	47492	30281	1012	27947
ANGLET	64024	3	4	64	39184	17207	708	24428
BIARRITZ	64122	3	4	64	24993	12375	1863	25348
HENDAYE	64260	3	3	64	16887	6238	323	13582
SAINT-JEAN-DE-LUZ	64483	3	3	64	12967	8006	695	13235
ORTHEZ	64430	3	3	64	10569	5485	73	6004
URRUGNE	64545	3	2	64	9316	2609	17	5361
BIDART	64125	3	2	64	6566	3493	198	4718
CIBOURE	64189	3	2	64	6834	1336	169	6194
BOUCAU	64140	3	2	64	7837	1557	0	3956
USTARITZ	64547	3	2	64	6362	1577	0	2882
SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	64495	3	2	64	6006	1286	205	3094
SERRES-CASTET	64519	3	2	64	3973	4556	0	1677
SALIES-DE-BEARN	64499	3	2	64	4768	1768	102	3181
MOUGUERRE	64407	3	2	64	4825	1871	7	2064
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	64496	3	2	64	4661	1151	0	2180
ASCAIN	64065	3	2	64	4167	907	102	2279
ARTIX	64061	3	2	64	3554	1909	8	1595
ARCANGUES	64038	3	2	64	3141	796	8	1700
SAUVAGNON	64511	3	2	64	3118	789	14	1204
BASSUSSARRY	64100	3	2	64	2559	923	0	1252
SARE	64504	3	2	64	2565	567	66	1406
BRISCOUS	64147	3	2	64	2647	600	0	1101
VILLEFRANQUE	64558	3	2	64	2483	471	0	1074
ARBONNE	64035	3	2	64	2095	697	32	931
URT	64546	3	2	64	2218	496	10	980
LAHONCE	64304	3	2	64	2139	382	78	943
LACQ	64300	3	2	64	725	2400	19	329
URCUI	64540	3	2	64	2344	126	0	996
ARTHEZ-DE-BEARN	64057	3	2	64	1839	571	0	857
UZEIN	64549	3	2	64	1297	1553	0	403
AHETZE	64009	3	2	64	1941	251	12	954
BARDOS	64094	3	2	64	1723	475	0	773
GUETHARY	64249	3	2	64	1281	337	69	1243
GARLIN	64233	3	2	64	1397	518	0	673
BIDACHE	64123	3	2	64	1327	336	0	716

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
MONT	64396	3	2	64	1074	830	0	461
PUYOO	64461	3	2	64	1203	480	0	596
ARZACQ-ARRAZIGUET	64063	3	2	64	1054	676	7	527
NAVAILLES-ANGOS	64415	3	2	64	1396	129	0	554
BIRIATOU	64130	3	2	64	1167	161	25	503
LA BASTIDE-CLAIRENCE	64289	3	2	64	1031	248	0	537
JATXOU	64282	3	2	64	1116	194	0	462
MAZEROLLES	64374	3	2	64	1051	227	0	401
CAME	64161	3	1	64	879	586	0	419
LEMBEYE	64331	3	1	64	794	472	0	476
GUICHE	64250	3	1	64	949	199	0	441
BAIGTS-DE-BEARN	64087	3	1	64	842	323	0	383
BELLOCOQ	64108	3	1	64	897	178	0	449
SAULT-DE-NAVAILLES	64510	3	1	64	853	159	0	444
MASLACQ	64367	3	1	64	926	117	19	380
THEZE	64536	3	1	64	826	185	0	369
SEVIGNACQ	64523	3	1	64	739	277	0	344
BOUGARBER	64142	3	1	64	811	86	0	311
SAINT-CASTIN	64472	3	1	64	824	62	0	317
BONNUT	64135	3	1	64	737	128	0	332
CARRESSE-CASSABER	64168	3	1	64	672	177	8	331
ARGAGNON	64042	3	1	64	729	106	0	336
SAMES	64502	3	1	64	687	125	0	328
SAINT-JAMMES	64482	3	1	64	654	208	0	240
LAHONTAN	64305	3	1	64	486	349	0	258
BIRON	64131	3	1	64	607	176	0	247
CASTETIS	64177	3	1	64	604	150	0	269
GABASTON	64227	3	1	64	628	91	0	282
SALLESPISSÉ	64501	3	1	64	602	76	0	284
SAINT-ARMOU	64470	3	1	64	617	89	0	256
BARINQUE	64095	3	1	64	614	96	0	243
MORLANNE	64406	3	1	64	588	102	0	256
OS-MARSILLON	64431	3	1	64	477	259	0	201
BERNADETS	64114	3	1	64	583	95	0	233
HAGETAUBIN	64254	3	1	64	575	63	0	255
ABIDOS	64003	3	1	64	232	550	0	95
HALSOU	64255	3	1	64	543	73	0	256
MOMAS	64387	3	1	64	553	75	0	216
LABASTIDE-MONREJEAU	64290	3	1	64	588	28	0	211
OREGUE	64425	3	1	64	483	118	0	218
CESCAU	64184	3	1	64	545	57	0	212
RAMOUS	64462	3	1	64	497	71	0	220
LOUBIENG	64349	3	1	64	471	83	0	225
SERRES-SAINTE-MARIE	64521	3	1	64	519	28	0	226
MONTANER	64398	3	1	64	462	85	0	221
CAUBIOS-LOOS	64183	3	1	64	509	56	0	201
BARENX	64112	3	1	64	440	67	19	229
SAINT-LAURENT-BRETAGNE	64488	3	1	64	439	74	0	188
MALAUSSANNE	64365	3	1	64	405	90	0	198
ARRAUTE-CHARRITTE	64051	3	1	64	383	105	0	194
LAA-MONDRANS	64286	3	1	64	414	76	0	188
SEDZERE	64516	3	1	64	405	105	0	166
COSLEDAA-LUBE-BOAST	64194	3	1	64	388	106	0	168
VIGNES	64557	3	1	64	408	38	0	204
ESCOUBES	64208	3	1	64	375	130	0	143
SALLES-MONGISCARD	64500	3	1	64	306	180	0	139
LABASTIDE-VILLEFRANCHE	64291	3	1	64	342	84	0	188
SIMACOURBE	64524	3	1	64	370	46	0	187
OZENX-MONTESTRUCQ	64440	3	1	64	384	41	0	177
BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE	64141	3	1	64	346	77	0	164
MONASSUT-AUDIRACQ	64389	3	1	64	367	63	0	153
SAINT-BOES	64471	3	1	64	347	50	0	176
MESPLEDE	64382	3	1	64	332	37	0	155
BOURNOS	64146	3	1	64	337	46	0	135
PONSON-DESSUS	64452	3	1	64	249	123	0	111
LANNÉPLAA	64312	3	1	64	317	27	0	137
ESCOS	64205	3	1	64	247	49	0	181
LALONQUETTE	64308	3	1	64	277	59	0	127
ASTIS	64070	3	1	64	316	21	0	123
MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ	64369	3	1	64	280	49	0	129

Pyrénées - Atlantiques

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
DOUMY	64203	3	1	64	294	42	0	122
AURIAC	64078	3	1	64	243	100	0	113
SAINT-PE-DE-LEREN	64494	3	1	64	255	57	0	138
CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BEARN)	64181	3	1	64	291	25	0	133
HIGUERES-SOUYE	64262	3	1	64	284	39	0	121
URDES	64541	3	1	64	301	21	0	120
SARPOURENX	64505	3	1	64	287	26	0	118
SAUVELADE	64512	3	1	64	265	55	0	111
POMPS	64450	3	1	64	268	46	0	117
BALANSUN	64088	3	1	64	281	23	0	125
DIUSSE	64199	3	1	64	141	220	0	67
LASCLAVERIES	64321	3	1	64	252	60	0	104
MIOSENSS-LANUSSE	64385	3	1	64	262	42	0	112
ARGELOS	64043	3	1	64	247	43	0	111
SEDZE-MAUBECQ	64515	3	1	64	243	51	0	97
MERACQ	64380	3	1	64	223	48	0	116
CASTEIDE-CANAU	64172	3	1	64	237	45	0	102
GAROS	64234	3	1	64	235	21	0	124
AUBIN	64073	3	1	64	245	18	0	109
CLARAQ	64190	3	1	64	231	34	0	105
MASPARRAUTE	64368	3	1	64	236	20	0	113
CASTAGNEDE	64170	3	1	64	202	28	14	123
CARRERE	64167	3	1	64	215	55	0	89
SAIN-MEDARD	64491	3	1	64	213	38	0	105
CASTEIDE-CAMI	64171	3	1	64	224	34	0	96
LOMBIA	64346	3	1	64	208	56	0	86
LEREN	64334	3	1	64	220	27	0	101
CASTETPUGON	64180	3	1	64	188	50	0	107
GARLEDE-MONDEBAT	64232	3	1	64	217	30	0	97
LALONGUE	64307	3	1	64	204	30	10	94
POURSIQUES-BOUCOUE	64457	3	1	64	204	25	0	98
LAMAYOU	64309	3	1	64	196	37	0	81
VIALER	64552	3	1	64	190	37	0	97
GEUS-D'ARZACQ	64243	3	1	64	205	33	0	81
SEBY	64514	3	1	64	201	30	0	87
TARON-SADIRAC-VELLENAVE	64534	3	1	64	191	28	0	99
BEDEILLE	64103	3	1	64	202	27	0	88
DOAZON	64200	3	1	64	197	28	0	90
ATHOS-ASPI	64071	3	1	64	190	16	0	107
VELLENAVE-D'ARTHEZ	64554	3	1	64	174	55	0	75
PORTET	64455	3	1	64	165	20	0	116
ORAS	64423	3	1	64	173	18	0	107
CABIDOS	64158	3	1	64	186	30	0	82
PONTIACQ-VIELLEPINTE	64454	3	1	64	164	49	0	80
LABATUT	64293	3	1	64	171	35	0	87
SEMEACQ-BLACHON	64517	3	1	64	171	29	0	92
LESPOURCY	64338	3	1	64	194	20	0	76
RIUPEYRONS	64465	3	1	64	168	45	0	76
ORION	64427	3	1	64	158	40	0	90
CASTETBON	64176	3	1	64	175	20	0	92
FICHOUS-RIUMAYOU	64226	3	1	64	182	19	0	82
CROUSEILLES	64196	3	1	64	144	60	0	76
SAIN-GIRONS-EN-BEARN	64479	3	1	64	164	30	0	80
LONCON	64347	3	1	64	183	15	0	73
MONCAUP	64390	3	1	64	154	5	0	112
ANOS	64027	3	1	64	183	20	0	66
UZAN	64548	3	1	64	163	26	0	75
L'HOPITAL-D'ORION	64263	3	1	64	153	28	0	82
LANNECAUBE	64311	3	1	64	160	32	0	70
LARREULE	64318	3	1	64	172	8	0	82
VIVEN	64560	3	1	64	180	5	0	75
ARROSES	64056	3	1	64	148	25	0	85
LUSSAGNET-LUSSON	64361	3	1	64	170	14	0	72
ESCURES	64210	3	1	64	152	16	0	86
ABERE	64002	3	1	64	157	29	0	65
ORRIULE	64428	3	1	64	149	23	0	77
ARANCOU	64031	3	1	64	139	29	0	79
LEME	64332	3	1	64	170	0	0	75
ANOYE	64028	3	1	64	154	21	0	70
SAIN-DOS	64474	3	1	64	153	8	0	84

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
BALEIX	64089	3	1	64	152	23	0	69
LACADEE	64296	3	1	64	159	16	0	63
PEYRELONGUE-ABOS	64446	3	1	64	145	20	0	73
CASTETNER	64179	3	1	64	139	20	0	75
BOUMOURT	64144	3	1	64	145	24	0	63
BOUILLON	64143	3	1	64	152	16	0	62
BALIRACQ-MAUMUSSON	64090	3	1	64	139	22	0	68
BERGOUY-VELLENAVE	64113	3	1	64	125	29	0	73
LESPIELLE	64337	3	1	64	143	20	0	64
PIETS-PLASENCE-MOUSTROU	64447	3	1	64	138	23	0	65
MONSEGUR	64395	3	1	64	142	8	0	72
CASTEIDE-DOAT	64173	3	1	64	145	8	0	69
SAUBOLE	64507	3	1	64	147	12	0	61
AUTERRIVE	64082	3	1	64	124	20	0	74
MOMY	64388	3	1	64	129	24	0	65
AUGA	64077	3	1	64	140	5	0	71
CONCHEZ-DE-BEARN	64192	3	1	64	127	25	0	60
MONTAGUT	64397	3	1	64	124	21	0	66
MASCARAAS-HARON	64366	3	1	64	129	21	0	60
LOUVIGNY	64355	3	1	64	128	15	0	62
GERDEREST	64239	3	1	64	124	16	0	61
ARRICAU-BORDES	64052	3	1	64	108	29	0	62
AURIONS-IDERNES	64079	3	1	64	103	41	0	51
MAURE	64372	3	1	64	113	29	0	50
CORBERE-ABERES	64193	3	1	64	111	24	0	56
LUC-ARMAU	64356	3	1	64	120	16	0	55
CADILLON	64159	3	1	64	101	24	0	61
LABEYRIE	64295	3	1	64	112	24	0	48
BENTAYOU-SEREE	64111	3	1	64	105	15	0	56
COUBLUCQ	64195	3	1	64	107	14	0	53
ABITAIN	64004	3	1	64	96	12	0	66
SAIN-JEAN-POUDGE	64486	3	1	64	81	49	0	43
LASSERRE	64323	3	1	64	94	20	0	58
MIALOS	64383	3	1	64	109	5	0	54
BURGARONNE	64151	3	1	64	101	10	0	56
ARGET	64044	3	1	64	86	39	0	39
PONSON-DEBAT-POUTS	64451	3	1	64	91	14	0	42
MONPEZAT	64394	3	1	64	80	12	0	46
SAMSONS-LION	64503	3	1	64	79	12	0	42
ARNOS	64048	3	1	64	85	5	0	41
TADOUSSE-USSAU	64532	3	1	64	75	11	0	42
RIBARROUY	64464	3	1	64	83	5	0	38
MONT-DISSE	64401	3	1	64	77	5	0	42
UROST	64544	3	1	64	76	12	0	30
BASSILLON-VAUZE	64098	3	1	64	72	8	0	38
CASTERA-LOUBIX	64174	3	1	64	54	14	0	36
GAYON	64236	3	1	64	57	13	0	34
CASTILLON (CANTON DE LEMBEYE)	64182	3	1	64	61	5	0	37
BUROASSE-MENDOUSSE	64153	3	1	64	55	5	0	36
LUCARRE	64357	3	1	64	59	10	0	26
MOUHOUS	64408	3	1	64	52	10	0	27
BETRACQ	64118	3	1	64	50	5	0	32
POULIACQ	64456	3	1	64	51	7	0	20

Hautes-Pyrénées

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
LOURDES	65286	4	5	65	14644	8728	10798	9388
TARBES	65440	4	4	65	41062	26826	488	28380
BAGNERES-DE-BIGORRE	65059	4	3	65	7633	4308	321	7858
SAINT-LARY-SOULAN	65388	4	2	65	892	1384	210	5161
JUILLAN	65235	4	2	65	4076	1519	9	1822
CAUTERETS	65138	4	2	65	1002	766	295	5213
ARGELES-GAZOST	65025	4	2	65	3048	1520	205	2241
IBOS	65226	4	2	65	2827	2324	52	1185
ODOS	65331	4	2	65	3235	852	158	1457
BARBAZAN-DEBAT	65062	4	2	65	3437	493	20	1527
SOUES	65433	4	2	65	3033	441	0	1439
OSSUN	65344	4	2	65	2314	611	0	1043
CAMPAN	65123	4	2	65	1345	355	85	2048
LALOUBERE	65251	4	2	65	1944	560	8	894
CAVERN	65127	4	2	65	1293	520	106	1065
LOUEY	65284	4	2	65	975	1328	0	433
PIERREFITTE-NESTALAS	65362	4	2	65	1195	583	45	879
SAINT-PE-DE-BIGORRE	65395	4	2	65	1211	196	0	666
LA BARTHE-DE-NESTE	65069	4	2	65	1203	246	0	624
POUZAC	65370	4	2	65	1119	281	0	661
GERDE	65198	4	2	65	1194	64	0	694
HORGUES	65223	4	2	65	1141	157	0	508
AZEREX	65057	4	2	65	1009	164	0	449
GAVARNIE-GEFRE	65192	4	2	65	247	112	116	458
LUZ-SAINT-SAUVEUR	65295	4	1	65	981	651	77	1892
ARREAU	65031	4	1	65	819	567	30	1089
ARRENS-MARSOUS	65032	4	1	65	719	483	18	819
ADE	65002	4	1	65	780	473	57	392
BAREGES	65481	4	1	65	176	224	87	1056
ESQUEZE-SERE	65168	4	1	65	390	148	85	880
ARAGNOUET	65017	4	1	65	242	204	48	949
POUEYFERRE	65366	4	1	65	890	107	7	375
MONTGAILLARD	65320	4	1	65	805	160	0	399
VIELLE-AURE	65465	4	1	65	346	139	20	857
SARRANCOLIN	65408	4	1	65	584	166	0	531
LAMARQUE-PONTACQ	65252	4	1	65	814	48	16	377
LANNE	65257	4	1	65	572	406	0	259
HECHES	65218	4	1	65	599	76	0	546
TREBONS	65451	4	1	65	714	72	0	378
LAU-BALAGNAS	65267	4	1	65	506	156	0	468
LOUDENVILLE	65282	4	1	65	229	152	0	724
MOMERES	65313	4	1	65	715	68	0	313
CIEUTAT	65147	4	1	65	601	88	0	350
BERNAC-DEBAT	65083	4	1	65	668	60	0	298
ASTE	65042	4	1	65	541	92	0	358
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	65054	4	1	65	564	81	0	343
VIGNEC	65471	4	1	65	225	126	19	570
GERM	65199	4	1	65	43	191	11	671
ARRAS-EN-LAVEDAN	65029	4	1	65	506	31	0	378
BEAUDEAN	65078	4	1	65	386	60	24	426
AGOS-VIDALOS	65004	4	1	65	411	175	59	220
BENAC	65080	4	1	65	516	113	0	225
ORDIZAN	65335	4	1	65	510	108	0	221
GUCHEN	65212	4	1	65	363	89	0	376
SALLES-ADOUR	65401	4	1	65	524	55	0	218
VIELLE-ADOUR	65464	4	1	65	514	58	0	225
ARCIZAC-ADOUR	65019	4	1	65	514	34	0	240
AYZAC-OST	65056	4	1	65	452	72	0	256
BEAUCENS	65077	4	1	65	416	84	0	256
SAINT-SAVIN	65396	4	1	65	379	75	24	263
VILLELONGUE	65473	4	1	65	402	35	0	295
BARTRES	65070	4	1	65	473	52	0	206
AUCUN	65045	4	1	65	257	67	48	345
GARDERES	65185	4	1	65	437	80	0	189
ARCIZANS-AVANT	65021	4	1	65	373	28	7	283
ASPIN-EN-LAVEDAN	65040	4	1	65	267	28	46	320
CADEAC	65116	4	1	65	294	49	15	288
LUQUET	65292	4	1	65	401	69	0	172
SOULOM	65435	4	1	65	247	188	0	203
LOUBAJAC	65280	4	1	65	406	57	0	175

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
ANCIZAN	65006	4	1	65	284	64	7	281
SAINT-MARTIN	65392	4	1	65	408	43	0	180
SIRADAN	65427	4	1	65	293	138	10	163
ASTUGUE	65043	4	1	65	275	199	0	115
LEZIGNAN	65271	4	1	65	362	51	0	175
ORINCLES	65339	4	1	65	339	76	0	167
JULOS	65236	4	1	65	345	44	0	172
ALLIER	65005	4	1	65	391	15	0	149
GENOS	65195	4	1	65	158	110	0	283
GEZ	65202	4	1	65	327	24	0	200
AYROS-ARBOUX	65055	4	1	65	290	45	0	191
NISTOS	65329	4	1	65	241	36	0	239
VISKER	65479	4	1	65	327	30	0	158
BEYREDE-JUMET	65092	4	1	65	203	120	10	169
BORDERES-LOURON	65099	4	1	65	173	81	16	226
ESTERRE	65173	4	1	65	190	50	0	244
BOURISP	65106	4	1	65	157	53	0	271
SALECHAN	65398	4	1	65	214	34	0	222
BOO-SILHEN	65098	4	1	65	270	13	0	183
PEYROUSE	65360	4	1	65	281	24	12	148
ADERVIELLE-POUCHERGUES	65003	4	1	65	120	44	0	289
BARLEST	65065	4	1	65	292	33	0	118
JARRET	65233	4	1	65	292	20	0	127
BERNAC-DESSUS	65084	4	1	65	292	22	0	123
LABASSERE	65238	4	1	65	241	36	0	159
SAZOS	65413	4	1	65	118	8	0	307
MAUVEZIN	65306	4	1	65	238	12	13	169
ORIGNAC	65338	4	1	65	264	36	0	128
ADAST	65001	4	1	65	279	8	0	140
PRECHAC	65371	4	1	65	233	41	0	151
SALLES	65400	4	1	65	208	17	0	197
BIZE	65093	4	1	65	215	52	0	146
SEGUS	65415	4	1	65	264	26	0	123
MERILHEU	65310	4	1	65	247	35	0	130
LORTET	65279	4	1	65	223	32	0	152
ARCIZAC-EZ-ANGLES	65020	4	1	65	254	32	0	111
MONTOUSSE	65322	4	1	65	241	10	0	145
MAULEON-BAROUSSE	65305	4	1	65	122	35	0	222
OMEX	65334	4	1	65	233	12	0	118
TILHOUSE	65445	4	1	65	218	5	0	138
ARGELES-BAGNERES	65024	4	1	65	117	171	0	70
HIIS	65221	4	1	65	236	12	0	109
SERS	65424	4	1	65	105	41	0	199
BOURG-DE-BIGORRE	65105	4	1	65	169	51	0	125
ESPARROS	65165	4	1	65	160	20	0	163
AZET	65058	4	1	65	152	28	0	162
LOUCRUP	65281	4	1	65	213	16	0	112
OUZOUS	65352	4	1	65	201	23	0	116
GER	65197	4	1	65	190	58	0	89
BUN	65112	4	1	65	145	26	0	164
IZAUX	65231	4	1	65	193	24	0	112
JUNCALAS	65237	4	1	65	178	25	0	125
HIBARETTE	65220	4	1	65	236	0	0	91
OSSEN	65343	4	1	65	193	17	0	115
LUC	65290	4	1	65	200	24	0	96
GUCHAN	65211	4	1	65	138	43	0	131
ESTAING	65169	4	1	65	75	16	8	204
LAYRISSÉ	65268	4	1	65	183	28	0	92
AVAJAN	65050	4	1	65	67	20	10	204
GEU	65201	4	1	65	175	19	0	104
LUGAGNAN	65291	4	1	65	153	20	24	88
ARTALENS-SOUIN	65036	4	1	65	134	12	0	132
GAZOST	65191	4	1	65	143	4	0	130
LABASTIDE	65239	4	1	65	164	9	0	98
GAILLAGOS	65182	4	1	65	117	24	0	129
BETPOUEY	65089	4	1	65	112	20	0	128
BAZUS-AURE	65075	4	1	65	132	4	0	121
ASQUE	65041	4	1	65	114	18	0	123
SAILHAN	65384	4	1	65	122	16	0	115
VIELLA	65463	4	1	65	78	42	0	133

Hautes-Pyrénées

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
SAINT-PASTOUS	65393	4	1	65	129	20	0	102
SOST	65431	4	1	65	93	15	0	142
ARCIZANS-DESSUS	65022	4	1	65	107	12	0	131
MONTEGUT	65319	4	1	65	133	26	0	90
OUEILLOUX	65346	4	1	65	171	5	0	69
FERRIERES	65176	4	1	65	101	20	0	124
HITTE	65222	4	1	65	162	8	0	71
ILHET	65228	4	1	65	125	5	0	108
POUMAROUS	65367	4	1	65	144	16	0	77
ARBEOST	65018	4	1	65	87	25	0	123
BARBAZAN-DESSUS	65063	4	1	65	148	20	0	67
ANTIST	65016	4	1	65	147	13	0	67
AULON	65046	4	1	65	81	34	0	109
FRECHOU-FRECHET	65181	4	1	65	151	5	0	64
SALIGOS	65399	4	1	65	90	12	0	118
GERMS-SUR-LOUSSOUET	65200	4	1	65	100	19	0	96
LES ANGLÉS	65011	4	1	65	123	16	0	75
LABORDE	65241	4	1	65	95	4	0	115
SASSIS	65411	4	1	65	85	30	0	98
GREZIAN	65209	4	1	65	89	20	0	104
VIER-BORDES	65467	4	1	65	102	0	0	110
VIGER	65470	4	1	65	134	3	0	72
JEZEAU	65234	4	1	65	104	20	0	82
GOUAUX	65205	4	1	65	76	8	0	115
SAINT-ARROMAN	65385	4	1	65	97	22	0	79
CHELLE-SPOU	65143	4	1	65	116	10	0	64
BARRY	65067	4	1	65	131	0	0	58
ARRODETS-EZ-ANGLES	65033	4	1	65	109	0	0	78
ARRAYOU-LAHITTE	65247	4	1	65	108	10	0	65
BARILLES	65064	4	1	65	59	4	0	119
CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS	65141	4	1	65	58	4	0	119
BIZOUS	65094	4	1	65	100	5	0	75
OLEAC-DESSUS	65333	4	1	65	117	4	0	58
LOUDERVILLE	65283	4	1	65	62	20	0	96
MONTIGNAC	65321	4	1	65	109	16	0	49
ESBAREICH	65158	4	1	65	77	0	0	96
BENQUE-MOLERE	65081	4	1	65	84	24	0	65
GENEREST	65194	4	1	65	96	10	0	67
VIELLE-LOURON	65466	4	1	65	83	18	0	71
NEUILH	65328	4	1	65	100	12	0	57
SAINT-CREAC	65386	4	1	65	96	8	0	65
CHEUST	65144	4	1	65	83	10	0	74
UZER	65459	4	1	65	104	4	0	58
SACOUÉ	65382	4	1	65	86	7	0	73
HAUBAN	65216	4	1	65	98	14	0	52
GRUST	65210	4	1	65	45	16	0	101
THEBE	65441	4	1	65	84	4	0	73
BOURREAC	65107	4	1	65	92	18	0	50
SARLABOUS	65405	4	1	65	72	27	0	60
CAMPARAN	65124	4	1	65	66	31	0	61
BULAN	65111	4	1	65	60	25	0	70
ESCOUBES-POUTS	65164	4	1	65	99	8	0	45
SEICH	65416	4	1	65	78	13	0	60
FERRERE	65175	4	1	65	53	10	0	87
TROUBAT	65453	4	1	65	63	13	0	69
MARSAS	65300	4	1	65	71	16	0	57
GEMBRIE	65193	4	1	65	71	0	0	72
ARTIGUEMY	65037	4	1	65	91	5	0	46
SIREIX	65428	4	1	65	67	9	0	65
SERE-EN-LAVEDAN	65420	4	1	65	68	4	0	64
BANIOS	65060	4	1	65	52	35	0	47
LIES	65275	4	1	65	64	16	0	52
CASTILLON	65135	4	1	65	78	8	0	44
VISCOS	65478	4	1	65	42	16	15	54
ESPECHE	65166	4	1	65	64	13	0	49
AVERAN	65052	4	1	65	80	4	0	42
BONNEMAZON	65096	4	1	65	72	4	0	48
BETTES	65091	4	1	65	60	20	0	39
PAILHAC	65354	4	1	65	64	8	0	46
GAZAVE	65190	4	1	65	67	0	0	51

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
MONTSERIE	65323	4	1	65	61	0	0	55
CAZARILH	65139	4	1	65	49	8	0	55
SERE-LANSO	65421	4	1	65	51	13	0	46
CHEZE	65145	4	1	65	56	4	0	49
BAZUS-NESTE	65076	4	1	65	55	8	0	45
PAREAC	65355	4	1	65	62	5	0	40
ASPIN-AURE	65039	4	1	65	54	8	0	44
GOURGUE	65207	4	1	65	58	4	0	40
OSSUN-EZ-ANGLES	65345	4	1	65	44	13	0	43
MONT	65317	4	1	65	45	8	0	46
BERBERUST-LIAS	65062	4	1	65	58	0	0	38
OURDIS-COTDOUSSAN	65348	4	1	65	50	4	0	39
GAUDENT	65186	4	1	65	46	4	0	42
VIEY	65469	4	1	65	28	7	0	56
OURDE	65347	4	1	65	33	0	0	56
CRECHETS	65154	4	1	65	43	4	0	41
ESTENSAN	65172	4	1	65	38	12	0	37
LOMNE	65278	4	1	65	33	9	0	43
CADEILHAN-TRACHERE	65117	4	1	65	42	0	0	43
ANTICHAN	65014	4	1	65	36	14	0	35
HAUTAGET	65217	4	1	65	54	0	0	31
AVEUX	65053	4	1	65	49	4	0	30
OUSTE	65351	4	1	65	37	7	0	39
LANCON	65255	4	1	65	36	5	0	41
SAINTE-MARIE	65391	4	1	65	40	17	0	21
BATSERE	65071	4	1	65	41	8	0	29
TRAMEZAIGUES	65450	4	1	65	32	4	0	41
ILHEU	65229	4	1	65	36	5	0	34
UZ	65458	4	1	65	36	12	0	26
BRAMEVAQUE	65109	4	1	65	38	0	0	30
ESTARVILLE	65171	4	1	65	28	10	0	30
ARRODETS	65034	4	1	65	26	4	0	36
BARRANCOUEU	65066	4	1	65	32	4	0	30
FRECHENDETS	65179	4	1	65	32	8	0	25
ESCONNETS	65162	4	1	65	35	0	0	30
ENS	65157	4	1	65	29	0	0	31
GRAILHEN	65208	4	1	65	19	4	0	35
ESPIEILH	65167	4	1	65	26	4	0	27
ESCOTS	65163	4	1	65	28	5	0	24
CAZAUX-DEBAT	65140	4	1	65	22	4	0	27
MAZOUAU	65309	4	1	65	18	8	0	20
ARTIGUES	65038	4	1	65	21	9	0	15
SAMURAN	65402	4	1	65	26	0	0	18
CAMOUS	65122	4	1	65	24	0	0	20
GEZ-EZ-ANGLES	65203	4	1	65	29	0	0	14
ARDENGOST	65023	4	1	65	11	0	0	29
RIS	65379	4	1	65	15	0	0	25
FRECHET-AURE	65180	4	1	65	13	5	0	19
OURDON	65349	4	1	65	8	0	0	15
LANNEMEZAN	65258	3	2	65	5940	4556	91	3331
AUREILHAN	65047	3	2	65	7959	1202	0	3942
VIC-EN-BIGORRE	65460	3	2	65	4990	2290	43	2628
SEMEAC	65417	3	2	65	4713	2227	150	2480
BORDERES-SUR-L'Echez	65100	3	2	65	4733	1375	0	2091
MAUBOURGUET	65304	3	2	65	2446	1643	7	1372
ORLEIX	65340	3	2	65	2017	452	0	808
RABASTENS-DE-BIGORRE	65375	3	2	65	1478	554	0	741
BAZET	65072	3	2	65	1627	391	0	723
TOURNAY	65447	3	2	65	1359	509	8	710
TRIE-SUR-BAISE	65452	3	2	65	1062	529	11	677
ANDREST	65007	3	2	65	1420	148	0	638
OURSBELILLE	65350	3	2	65	1227	99	0	523
SAINT-LAURENT-DE-NESTE	65389	3	1	65	928	493	0	539
CASTELNAU-MAGNOAC	65129	3	1	65	768	363	0	540
LOURES-BAROUSSE	65287	3	1	65	611	350	10	480
BOURS	65108	3	1	65	781	219	0	360
GALAN	65183	3	1	65	733	211	0	357
BORDES	65101	3	1	65	765	131	0	360
POUYSTRUC	65369	3	1	65	706	207	0	289
AURENSAN	65048	3	1	65	786	73	0	324

Hautes-Pyrénées

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
PUJO	65372	3	1	65	617	90	0	275
MADIRAN	65296	3	1	65	437	206	9	282
MONLEON-MAGNOAC	65315	3	1	65	445	177	0	253
SARROUILLES	65410	3	1	65	550	56	0	257
CLARENS	65150	3	1	65	501	69	0	233
ARTAGNAN	65035	3	1	65	511	46	0	225
LAFITOLE	65243	3	1	65	494	59	0	212
TUZAGUET	65455	3	1	65	457	35	0	271
TOSTAT	65446	3	1	65	482	50	0	211
PINAS	65363	3	1	65	466	32	0	240
LAGARDE	65244	3	1	65	491	28	0	205
CANTAOUS	65482	3	1	65	440	69	0	206
BONNEFONT	65095	3	1	65	349	153	0	187
CAMALES	65121	3	1	65	427	37	0	208
LARREULE	65262	3	1	65	417	54	0	197
SIARROUY	65425	3	1	65	429	48	0	190
SAINT-LEZER	65390	3	1	65	413	53	0	193
ESCALA	65159	3	1	65	400	54	0	192
MAZERES-DE-NESTE	65307	3	1	65	325	63	0	218
CAIXON	65119	3	1	65	377	50	0	174
LASCAZERES	65264	3	1	65	306	102	0	158
MONTASTRUC	65318	3	1	65	261	166	0	124
MASCARAS	65303	3	1	65	347	28	0	167
LASLADES	65265	3	1	65	358	20	0	152
SAINT-PAUL	65394	3	1	65	311	29	0	185
CAMPISTROUS	65125	3	1	65	309	46	0	168
TIBIRAN-JAUNAC	65444	3	1	65	288	70	0	162
SERON	65422	3	1	65	324	52	0	133
BAZILLAC	65073	3	1	65	327	17	0	157
IZAOURT	65230	3	1	65	244	64	0	191
CHIS	65146	3	1	65	304	56	12	118
CABANAC	65115	3	1	65	305	39	0	143
BURG	65113	3	1	65	270	48	0	162
AUBAREDE	65044	3	1	65	279	59	0	128
OZON	65353	3	1	65	286	20	7	150
SOUVEAUX	65436	3	1	65	308	16	0	131
SARRIAC-BIGORRE	65409	3	1	65	277	33	0	140
SENAÇ	65418	3	1	65	290	35	0	124
CALAVANTE	65120	3	1	65	301	20	0	124
LAHITTE-TOUPIERE	65248	3	1	65	247	59	0	134
VIDOUZE	65462	3	1	65	244	28	0	155
UGLAS	65456	3	1	65	289	4	0	134
BOULIN	65104	3	1	65	273	38	0	112
BERTREN	65087	3	1	65	228	76	0	111
ESCONDEAUX	65161	3	1	65	270	36	0	96
TARASTEIX	65439	3	1	65	262	25	0	115
PUYDARRIEUX	65374	3	1	65	215	53	0	120
GAYAN	65189	3	1	65	252	16	0	117
HOUEYDETS	65224	3	1	65	238	12	0	134
ARNE	65028	3	1	65	213	56	0	112
SARNIGUET	65406	3	1	65	242	21	0	116
LAGRANGE	65245	3	1	65	230	37	0	111
GOUDON	65206	3	1	65	232	29	0	115
CASTELVIEILH	65131	3	1	65	238	16	0	118
AVENTIGNAN	65051	3	1	65	198	31	0	141
ANGOS	65010	3	1	65	238	31	0	101
MARSEILLAN	65301	3	1	65	234	21	0	113
SOMBRUN	65429	3	1	65	211	39	0	118
MARSAC	65299	3	1	65	234	20	0	108
LUTILHOUS	65294	3	1	65	221	17	0	112
LACASSAGNE	65242	3	1	65	232	8	0	110
BEGOLE	65079	3	1	65	219	16	0	112
NOUILHAN	65330	3	1	65	198	38	7	102
MONFAUCON	65314	3	1	65	217	22	0	105
DOURS	65156	3	1	65	228	9	0	106
CHELLE-DEBAT	65142	3	1	65	214	24	0	103
ANERES	65009	3	1	65	180	53	0	105
PUNTOUS	65373	3	1	65	197	9	0	125
LALANNE-TRIE	65250	3	1	65	113	158	0	57
BONREPOS	65097	3	1	65	188	37	0	102

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
MOULEDOUS	65324	3	1	65	202	24	0	97
SOUBLECAUSE	65432	3	1	65	182	42	0	99
CASTERA-LOU	65133	3	1	65	212	16	0	91
LESPOUEY	65270	3	1	65	210	16	0	88
LIAC	65273	3	1	65	201	14	0	97
SADOURNIN	65383	3	1	65	179	45	0	86
CLARAC	65149	3	1	65	180	39	0	87
REJAUMONT	65377	3	1	65	183	25	0	98
CAMPUZAN	65126	3	1	65	171	44	0	89
NESTIER	65327	3	1	65	160	12	6	122
RECURT	65376	3	1	65	179	28	0	91
LOUIT	65285	3	1	65	190	13	0	79
LANSAC	65259	3	1	65	162	42	0	76
SAINT-SEVER-DE-RUSTAN	65397	3	1	65	164	23	0	93
SAUVETERRE	65412	3	1	65	161	33	0	84
LESCURRY	65269	3	1	65	173	20	0	77
GALEZ	65184	3	1	65	174	4	0	90
SARIAC-MAGNOAC	65404	3	1	65	151	24	0	91
FONTRAILLES	65177	3	1	65	133	35	0	90
LIBAROS	65274	3	1	65	137	40	0	74
PEYRAUBE	65357	3	1	65	159	26	0	66
COLLONGUES	65151	3	1	65	158	24	0	68
BERNADETS-DESSUS	65086	3	1	65	152	18	0	77
TAJAN	65437	3	1	65	151	20	0	71
CIZOS	65148	3	1	65	120	35	0	81
LAMEAC	65254	3	1	65	144	13	0	78
OLEAC-DEBAT	65332	3	1	65	155	10	0	68
SARP	65407	3	1	65	110	41	0	81
LANESPEDE	65256	3	1	65	147	4	0	79
BAZORDAN	65074	3	1	65	118	28	0	84
SERE-RUSTAING	65423	3	1	65	131	37	0	59
SINZOS	65426	3	1	65	147	8	0	71
SABALOS	65380	3	1	65	146	8	0	65
GUIZERIX	65213	3	1	65	123	12	0	82
VILLEMBITS	65474	3	1	65	118	29	0	64
ANTIN	65015	3	1	65	130	20	0	61
CASTELBAJAC	65128	3	1	65	124	20	0	66
TOURNOUS-DEVANT	65449	3	1	65	115	25	0	64
GAUSSAN	65187	3	1	65	114	15	0	68
LUSTAR	65293	3	1	65	115	19	0	62
HOUREC	65225	3	1	65	112	34	0	50
ORIOIX	65341	3	1	65	120	25	0	50
MONLONG	65316	3	1	65	114	8	0	72
ORIEUX	65337	3	1	65	113	25	0	54
COUSSAN	65153	3	1	65	116	24	0	49
ESCAUNETS	65160	3	1	65	122	14	0	51
BERNADETS-DEBAT	65085	3	1	65	101	24	0	61
MAZEROLLES	65308	3	1	65	112	17	0	55
LARROQUE	65263	3	1	65	100	12	0	71
LUBY-BETMONT	65289	3	1	65	99	28	0	55
MUN	65326	3	1	65	109	10	0	60
SEGALAS	65414	3	1	65	89	38	0	48
BOUILH-PEREUILH	65103	3	1	65	94	20	0	56
TROULEY-LABARTHE	65454	3	1	65	101	15	0	52
ANLA	65012	3	1	65	94	17	0	56
LIZOS	65276	3	1	65	103	8	0	53
GENSAC	65196	3	1	65	108	8	0	44
CAUSSADE-RIVIERE	65137	3	1	65	98	4	0	57
VIDOU	65461	3	1	65	92	16	0	50
ESTIRAC	65174	3	1	65	101	12	0	45
MINGOT	65311	3	1	65	92	16	0	48
BUZON	65114	3	1	65	92	13	0	48
LALANNE	65249	3	1	65	98	4	0	51
VILLEFRANQUE	65472	3	1	65	88	5	0	58
LOMBRES	65277	3	1	65	92	0	0	57
SANOUS	65403	3	1	65	92	6	0	47
LAPEYRE	65260	3	1	65	85	27	0	32
PEYRUN	65361	3	1	65	87	8	0	47
BUGARD	65110	3	1	65	85	10	0	45
TOURNOUS-DARRE	65448	3	1	65	82	9	0	40

Hautes-Pyrénées

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
LUBRET-SAINT-LUC	65288	3	1	65	69	19	0	39
ESTAMPURES	65170	3	1	65	72	12	0	43
ARIES-ESPENAN	65026	3	1	65	64	8	0	50
OSMETS	65342	3	1	65	72	4	0	45
BETPOUY	65090	3	1	65	79	4	0	38
JACQUE	65232	3	1	65	75	10	0	35
TALAZAC	65438	3	1	65	68	12	0	37
LHEZ	65272	3	1	65	75	0	0	40
VIEUZOS	65468	3	1	65	54	28	0	33
MARQUERIE	65298	3	1	65	73	5	0	36
DEVEZE	65155	3	1	65	68	12	0	32
SENTOUS	65419	3	1	65	68	0	0	44
UGNOUAS	65457	3	1	65	72	8	0	31
RICAUD	65378	3	1	65	67	0	0	39
ANSOST	65013	3	1	65	58	16	0	29
PERE	65356	3	1	65	54	14	0	33
VILLENAVE-PRES-MARSAC	65477	3	1	65	70	0	0	30
PEYRET-SAINT-ANDRE	65358	3	1	65	57	4	0	35
VILLEMUR	65475	3	1	65	60	4	0	32
LAMARQUE-RUSTAING	65253	3	1	65	64	0	0	31
LARAN	65261	3	1	65	54	8	0	32
VILLENAVE-PRES-BEARN	65476	3	1	65	54	8	0	30
BARBACHEN	65061	3	1	65	56	0	0	30
BETBEZE	65088	3	1	65	44	12	0	28
CAUBOUS	65136	3	1	65	40	14	0	26
MOUMOULOUS	65325	3	1	65	41	8	0	26
SOREAC	65430	3	1	65	49	0	0	25
HAGEDET	65215	3	1	65	46	0	0	28
CASTERA-LANUSSE	65132	3	1	65	50	4	0	20
FRECHEDE	65178	3	1	65	46	0	0	28
HACHAN	65214	3	1	65	40	8	0	25
ORGAN	65336	3	1	65	37	5	0	18
MANSAN	65297	3	1	65	39	0	0	19
POUY	65368	3	1	65	37	0	0	17
LASSALES	65266	3	1	65	30	0	0	23
SABARROS	65381	3	1	65	32	0	0	21
GONEZ	65204	3	1	65	31	5	0	12
CAHARET	65118	3	1	65	26	4	0	16
PINTAC	65364	3	1	65	27	7	0	9
PEYRIGUERE	65359	3	1	65	24	8	0	10
BOUILH-DEVANT	65102	3	1	65	22	4	0	14
THUY	65443	3	1	65	17	11	0	9
BARTHE	65068	3	1	65	18	8	0	11

Pyrénées-Orientales

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	66003	4	3	66	3616	1304	378	5244
FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	66124	4	2	66	1877	1373	202	5484
ARLES-SUR-TECH	66009	4	2	66	2687	761	15	1699
LES ANGLÉS	66004	4	2	66	528	505	119	3958
BOLQUERE	66020	4	2	66	790	284	30	3307
OSSEJA	66130	4	2	66	1333	790	0	1485
BOURG-MADAME	66025	4	2	66	1233	602	21	1118
SAILLAGOUSE	66167	4	2	66	1068	599	39	1081
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	66150	4	2	66	1075	346	134	1225
SAINTE-LAURENT-DE-CERDANS	66179	4	2	66	1173	289	0	975
ERR	66067	4	1	66	619	226	0	818
FORMIGUERES	66082	4	1	66	441	176	27	976
LA CABANASSE	66027	4	1	66	684	133	95	675
ENVEITG	66066	4	1	66	673	133	0	780
ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES	66005	4	1	66	714	236	23	556
ESTAVAR	66072	4	1	66	424	50	0	878
LATOURE-DE-CAROL	66095	4	1	66	424	125	10	536
EGAT	66064	4	1	66	443	175	0	415
EYNE	66075	4	1	66	128	76	23	777
PALAU-DE-CERDAGNE	66132	4	1	66	427	44	0	533
MATEMALE	66105	4	1	66	275	92	34	582
SAINTE-PIERRE-DELS-FORCATS	66188	4	1	66	265	73	0	632
OLETTE	66125	4	1	66	388	86	0	379
UR	66218	4	1	66	349	113	0	384
MONT-LOUIS	66117	4	1	66	185	381	0	224
SAHORRE	66166	4	1	66	369	48	0	371
LA LLAGONNE	66098	4	1	66	234	65	20	410
SAINTE-LEOCADIE	66181	4	1	66	141	71	0	515
SERRALONGUE	66194	4	1	66	225	57	25	297
PORTE-PUYMORENS	66147	4	1	66	125	55	11	389
CORSAVY	66060	4	1	66	246	80	0	244
PUYVALADOR	66154	4	1	66	73	60	0	431
SERDINYA	66193	4	1	66	219	15	0	258
PORTA	66146	4	1	66	124	120	0	219
TARGASSONNE	66202	4	1	66	186	36	0	219
LLO	66100	4	1	66	168	50	0	216
DORRES	66062	4	1	66	162	16	0	243
FONTPEDROUSE	66080	4	1	66	131	24	0	264
MONTFERRER	66116	4	1	66	188	40	0	187
FONTRABIOUSE	66081	4	1	66	135	24	0	230
NYER	66123	4	1	66	158	58	0	137
MONTBOLO	66113	4	1	66	185	27	0	107
SAUTO	66192	4	1	66	93	25	0	174
PY	66155	4	1	66	92	40	0	150
LE TECH	66206	4	1	66	111	37	0	131
COUSTOUGES	66061	4	1	66	108	29	0	140
ESCARO	66068	4	1	66	121	8	0	142
SAINTE-MARSAL	66183	4	1	66	93	13	0	141
REAL	66159	4	1	66	63	17	0	153
LA BASTIDE	66018	4	1	66	79	15	0	115
AYGUATEBIA-TALAU	66010	4	1	66	46	0	0	140
NAHUJA	66120	4	1	66	69	5	0	110
NOHEDES	66122	4	1	66	67	29	0	83
LAMANERE	66091	4	1	66	47	5	0	120
CONAT	66054	4	1	66	54	36	0	77
PLANES	66142	4	1	66	54	12	0	92
VALCEBOLLERE	66220	4	1	66	45	5	19	77
JUJOLS	66090	4	1	66	46	19	0	69
TAULIS	66203	4	1	66	50	16	0	63
THUES-ENTRE-VALLS	66209	4	1	66	32	28	0	65
URBANYA	66219	4	1	66	21	5	0	95
CANAVEILLES	66036	4	1	66	46	17	0	56
SOUANYAS	66197	4	1	66	46	13	0	47
RAILLEU	66157	4	1	66	26	3	0	68
MANTET	66102	4	1	66	32	18	0	46
SANSA	66191	4	1	66	28	4	0	51
CAUDIES-DE-CONFLENT	66047	4	1	66	16	0	0	57
OREILLA	66128	4	1	66	13	5	0	47
PERPIGNAN	66136	3	5	66	120959	64832	1550	69981
CANET-EN-ROUSSILLON	66037	3	4	66	12436	3381	566	15384

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
SAINTE-CYPRIEN	66171	3	4	66	10716	2589	196	15977
LE BARCARES	66017	3	4	66	4037	1204	127	15640
ARGELES-SUR-MER	66008	3	3	66	9914	4231	546	14830
RIVESALTES	66164	3	3	66	8422	4084	472	4348
COLLIOURE	66053	3	3	66	3057	1167	355	4451
SAINTE-ESTEVE	66172	3	2	66	11846	3560	0	5519
CABESTANY	66028	3	2	66	9577	3712	33	4408
SAINTE-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	66180	3	2	66	9851	1696	0	5344
ELNE	66065	3	2	66	8450	2762	15	4395
CERET	66049	3	2	66	7663	2769	55	4851
THUIR	66210	3	2	66	7347	3145	42	3735
PIA	66141	3	2	66	8284	1871	0	3398
PRADES	66149	3	2	66	5835	2942	102	3875
LE SOLER	66195	3	2	66	7300	1760	0	3269
BOMPAS	66021	3	2	66	7061	1384	0	3150
TOULOUGES	66213	3	2	66	6544	1900	0	3139
BANYULS-SUR-MER	66016	3	2	66	4681	1603	153	4746
LE BOULOU	66024	3	2	66	5547	2029	139	3404
SAINTE-MARIE-LA-MER	66182	3	2	66	4725	624	0	4867
ILLE-SUR-TET	66088	3	2	66	5405	1631	0	3062
PORT-VENDRES	66148	3	2	66	4214	1360	77	3543
SALIELLES	66189	3	2	66	4887	1099	141	2416
CANOHES	66038	3	2	66	4914	758	0	2274
POLLESTRES	66144	3	2	66	4647	869	0	2025
CLAIRA	66050	3	2	66	3901	1437	0	1949
TORREILLES	66212	3	2	66	3487	852	0	2932
MILLAS	66108	3	2	66	4077	920	0	1992
BAGES	66011	3	2	66	3987	553	0	2120
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	66227	3	2	66	3828	578	0	1751
SOREDE	66196	3	2	66	3107	579	16	2247
SAINTE-ANDRE	66168	3	2	66	3288	518	0	1966
ALENYA	66002	3	2	66	3358	488	0	1711
ESPIRA-DE-L'AGLY	66069	3	2	66	3348	625	0	1556
PEZILLA-LA-RIVIERE	66140	3	2	66	3374	499	0	1616
SALSES-LE-CHATEAU	66190	3	2	66	3275	556	0	1601
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	66224	3	2	66	3281	446	0	1531
PALAU-DEL-VIDRE	66133	3	2	66	3153	481	0	1558
BAHO	66012	3	2	66	3203	349	0	1453
SAINTE-GENIS-DES-FONTAINES	66175	3	2	66	2752	499	0	1673
SAINTE-HIPPOLYTE	66176	3	2	66	2836	366	0	1360
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	66106	3	2	66	2673	287	0	1597
PONTEILLA	66145	3	2	66	2801	352	0	1261
BAIXAS	66014	3	2	66	2579	420	0	1362
SAINTE-FELIU-D'AVALL	66174	3	2	66	2572	366	0	1306
SAINTE-NAZAIRE	66186	3	2	66	2542	392	0	1219
LAROQUE-DES-ALBERES	66093	3	2	66	2148	385	0	1599
LATOURE-BAS-ELNE	66094	3	2	66	2297	561	0	1194
ESTAGEL	66071	3	2	66	2025	560	0	1249
VINCA	66230	3	2	66	1955	432	0	1306
SAINTE-PAUL-DE-FENOUILLET	66187	3	2	66	1872	494	23	1300
CERBERE	66048	3	2	66	1378	653	61	1549
VERNET-LES-BAINS	66222	3	2	66	1379	342	210	1620
SAINTE-JEAN-PLA-DE-CORTS	66178	3	2	66	2055	330	0	1077
CORNEILLA-DEL-VERCOL	66059	3	2	66	2162	200	0	999
CORNEILLA-LA-RIVIERE	66058	3	2	66	1989	291	0	938
TROUILLAS	66217	3	2	66	1903	316	0	959
LLUPIA	66101	3	2	66	1964	307	0	905
THEZA	66208	3	2	66	1691	430	0	765
VILLELONGUE-DELS-MONTS	66225	3	2	66	1545	398	0	902
MONTESCOT	66114	3	2	66	1734	228	0	771
RIA-SIRACH	66161	3	2	66	1284	213	0	807
PEYRESTORTS	66138	3	2	66	1382	231	0	684
BANYULS-DELS-ASPRES	66015	3	2	66	1257	230	77	701
REYNES	66160	3	2	66	1297	164	6	747
MONTESQUIEU-DES-ALBERES	66115	3	2	66	1207	216	0	727
NEFIACH	66121	3	2	66	1227	224	0	657
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	66228	3	2	66	1292	170	0	569
ORTAFFA	66129	3	2	66	1245	96	0	656
FOURQUES	66084	3	2	66	1183	218	0	587
SAINTE-JEAN-LASSEILLE	66177	3	2	66	1301	119	0	537

Pyénées-Orientales

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
BROUILLA	66026	3	2	66	1205	119	0	576
LÂTOUR-DE-FRANCE	66096	3	2	66	1059	213	0	601
VILLENOLAQUE	66226	3	2	66	1177	115	0	519
CORBÈRE-LES-CABANES	66056	3	2	66	1149	133	0	529
OPOUL-PERILLOS	66127	3	2	66	1042	119	0	554
TAUTAVEL	66205	3	1	66	878	243	0	675
MAURY	66107	3	1	66	840	264	0	657
TRESSERRE	66214	3	1	66	968	145	26	478
BOULETÈRNIÈRE	66023	3	1	66	906	148	0	550
SAINT-FELIU-D'AMONT	66173	3	1	66	985	83	0	452
LOS MASOS	66104	3	1	66	905	116	0	405
CASES-DE-PÈNE	66041	3	1	66	858	136	0	381
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	66046	3	1	66	645	117	0	509
CORBÈRE	66055	3	1	66	721	161	0	381
CATLLAR	66045	3	1	66	707	97	0	446
PASSA	66134	3	1	66	683	102	0	400
VINGRAU	66231	3	1	66	634	99	0	432
LE PERTHUS	66137	3	1	66	583	156	0	363
RODES	66165	3	1	66	632	97	0	364
SOURNIA	66198	3	1	66	501	232	0	349
TERRATS	66207	3	1	66	661	67	0	331
RIGARDA	66162	3	1	66	632	69	0	304
MARQUIXANES	66103	3	1	66	549	110	0	328
CORNEILLA-DE-CONFLENT	66057	3	1	66	467	34	0	402
FUILLA	66085	3	1	66	453	64	0	295
EUS	66074	3	1	66	398	75	0	330
CAMELAS	66033	3	1	66	428	102	0	262
MOSSÈT	66119	3	1	66	293	85	0	389
MOLITG-LES-BAINS	66109	3	1	66	217	76	57	390
TAURINYA	66204	3	1	66	328	88	0	246
CODALET	66052	3	1	66	367	40	0	234
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT	66223	3	1	66	220	182	0	233
OMS	66126	3	1	66	324	45	0	265
LLAURO	66099	3	1	66	314	44	0	249
CASTELNOU	66044	3	1	66	341	32	0	220
MONTNER	66118	3	1	66	320	32	0	235
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES	66185	3	1	66	331	41	0	185
CASSAGNES	66042	3	1	66	257	37	0	221
CALCE	66030	3	1	66	216	164	0	114
BELESTA	66019	3	1	66	227	41	18	196
LES CLUSES	66063	3	1	66	259	54	21	129
JOCH	66089	3	1	66	253	18	0	178
CLARA-VILLERACH	66051	3	1	66	247	14	0	186
FINESTRET	66079	3	1	66	194	23	0	206
FILLOLS	66078	3	1	66	168	44	0	191
ANSIGNAN	66006	3	1	66	198	40	0	160
RASIGUERES	66158	3	1	66	172	56	0	158
MONTAURIOL	66112	3	1	66	205	36	0	134
ESPIRA-DE-CONFLENT	66070	3	1	66	170	20	0	167
CARAMANY	66039	3	1	66	148	28	0	177
VIVES	66233	3	1	66	174	58	0	113
ESTOHER	66073	3	1	66	155	32	0	139
TORDERES	66211	3	1	66	163	62	0	101
MONTALBA-LE-CHATEAU	66111	3	1	66	149	4	0	159
LESQUERDE	66097	3	1	66	152	13	0	135
CASTEIL	66043	3	1	66	134	40	0	116
RABOUILLET	66156	3	1	66	113	40	0	133
CAMPOME	66034	3	1	66	114	13	0	153
TREVILLACH	66215	3	1	66	140	4	0	131
CAIXAS	66029	3	1	66	137	29	0	92
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	66170	3	1	66	146	34	0	72
TAILLET	66199	3	1	66	128	31	0	90
BAILLESTAVY	66013	3	1	66	109	36	0	89
SAINT-ARNAC	66169	3	1	66	122	24	0	85
ARBOUSSOLS	66007	3	1	66	105	19	0	105
PLANEZES	66143	3	1	66	108	28	0	79
LE VIVIER	66234	3	1	66	84	10	0	119
LANSAC	66092	3	1	66	110	23	0	63
PRUGNANES	66152	3	1	66	100	12	0	76
PRATS-DE-SOURNIA	66151	3	1	66	74	5	0	96

Commune	insee_com	Zonage sismique	Classe maxi	Dépt	Pop	Emploi	Chambres hôtel	Logements
FENOUILLET	66077	3	1	66	83	24	0	67
BOULE-D'AMONT	66022	3	1	66	66	16	0	76
FELLUNS	66076	3	1	66	59	33	0	59
L'ALBERE	66001	3	1	66	82	19	0	42
CALMEILLES	66032	3	1	66	65	12	0	63
TRILLA	66216	3	1	66	64	4	0	71
SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET	66184	3	1	66	59	16	0	59
PEZILLA-DE-CONFLENT	66139	3	1	66	55	0	0	73
PRUNET-ET-BELPUIG	66153	3	1	66	53	4	0	59
CAMPOUSSY	66035	3	1	66	44	0	0	67
TARERACH	66201	3	1	66	55	4	0	50
VALMANYA	66221	3	1	66	41	0	0	60
VIRA	66232	3	1	66	29	5	0	62
FOSSE	66083	3	1	66	39	0	0	56
CASEFABRE	66040	3	1	66	41	8	0	38
GLORIANES	66086	3	1	66	19	4	0	19

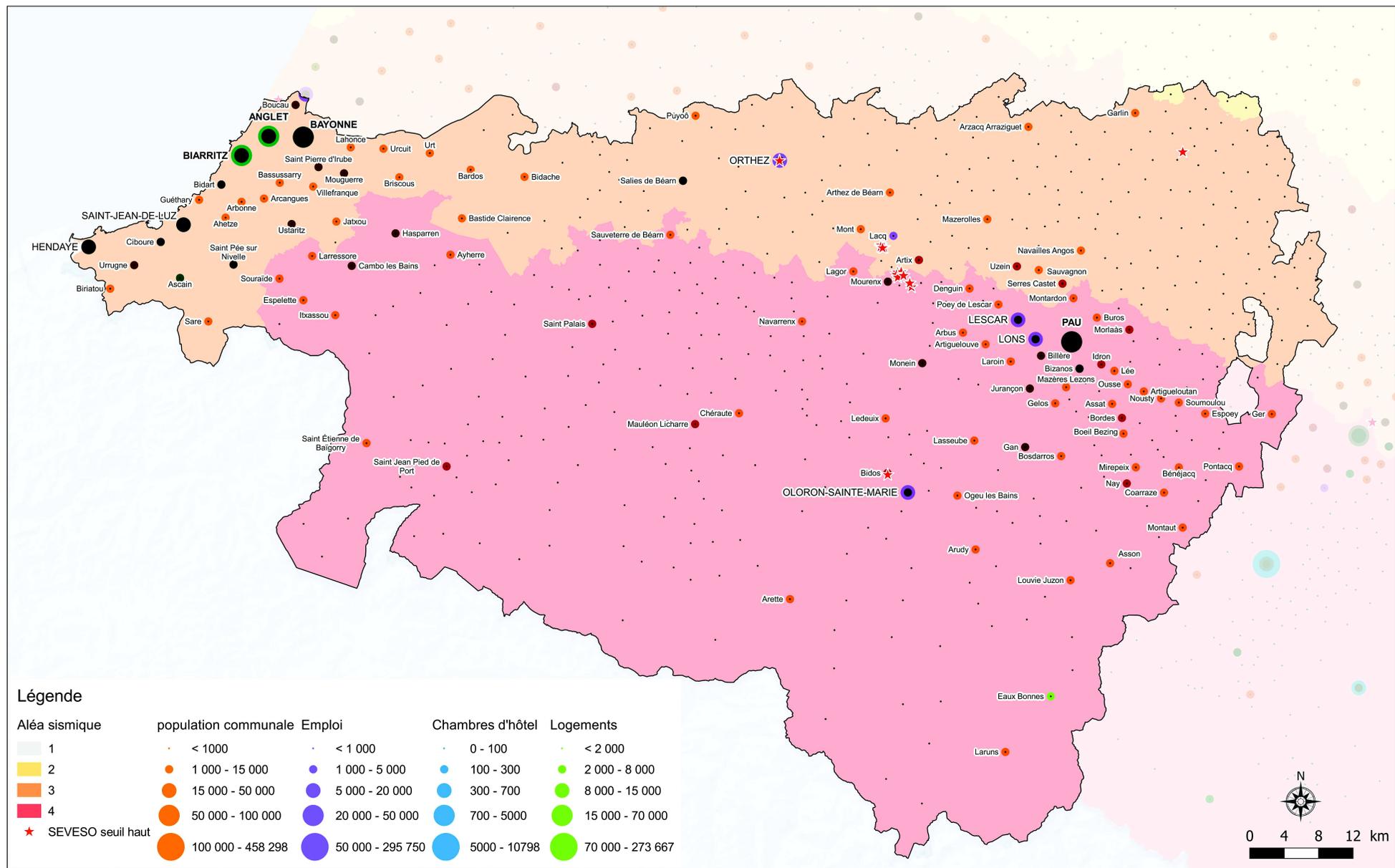
Annexe 4 - Les principaux enjeux listés par l'équipe projet en réunion du 14/03/17

HUMAINS	ÉCONOMIQUES	ENVIRONNEMENTAUX	PATRIMONIAUX
Population (densité) permanente - saisonnière	Entreprises ; nombres d'emplois ; ZA	ICPE / SEVESO / STEP	Recensement des monuments historiques, musées (d'un point de vues économique, touristique) Impact en cas de perte
Établissements secours, et de gestion de crise : casernes pompiers, SDIS, armée, gendarmeries.	Réseaux ; production ; distribution « fluides » (tous fluides) Production eau potable, réseaux de COM et télécom, gaz, électricité...	Retenues d'eau	Lieux de culte
Hôpitaux, cliniques	Infrastructures, ouvrages d'ars, routes... accès « uniques » et itinéraires structurants en transfrontalier identifier points « critiques »	Barrages	
ERP pouvant être utilisés comme hébergement d'urgence	Agriculture : Impact en terme de pertes potentielles (troupeaux)	Aggravation d'autres risques comme les mouvements de terrain, avalanches... (cf identification de zones aléas fort des PPR multirisques existants)	
Établissements scolaires, crèches, maison de retraites	Tourisme (fréquentation)	Réseaux de gaz	
Autres établissements difficilement évacuables : métro, téléphériques...	Stations de ski (équipement) / stations thermales		
Habitat (individuel, collectif permanent et saisonnier, dates de construction, hôtellerie...)	Recensement des moyens d'intervention (I.P.) en vue de réquisition par exemple		
Campings (bien que moins vulnérable)			
Connaissance fréquentation touristique			

Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux dans les Pyrénées-Atlantiques

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

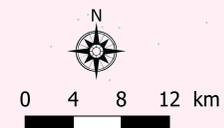
décembre 2017



Sources :
 IGN Protocole IGN/Ministère
 Population : INSEE 2013
 Emploi : INSEE 2015
 Chambres d'hôtel : INSEE 2017

77

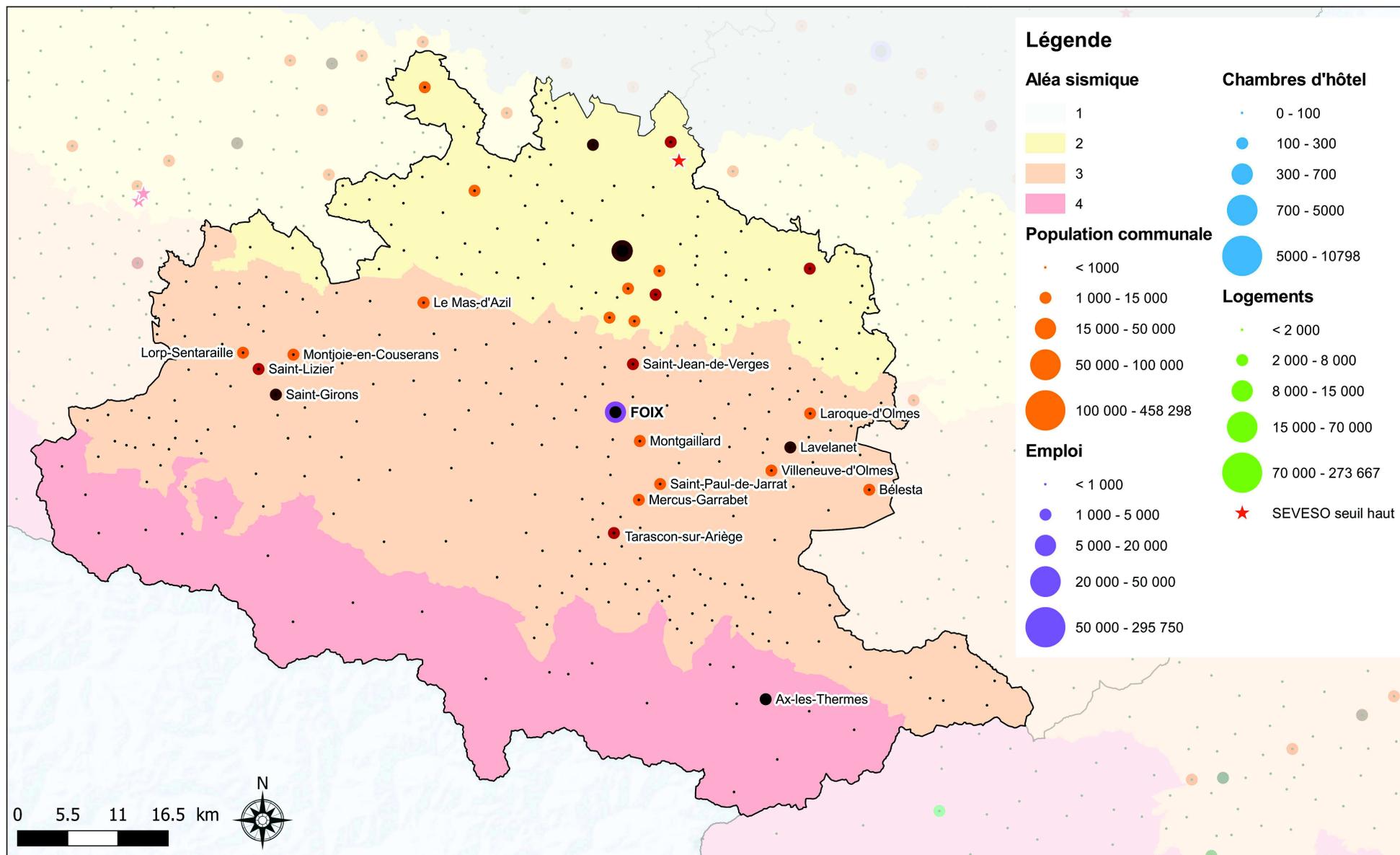
● + ● + ● + ● = ●



Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux en Ariège

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017



Sources :
 IGN Protocole IGN/Ministère
 Sites SEVESO : GIDIC juin 2017
 Population : INSEE 2013
 Emploi : INSEE 2015

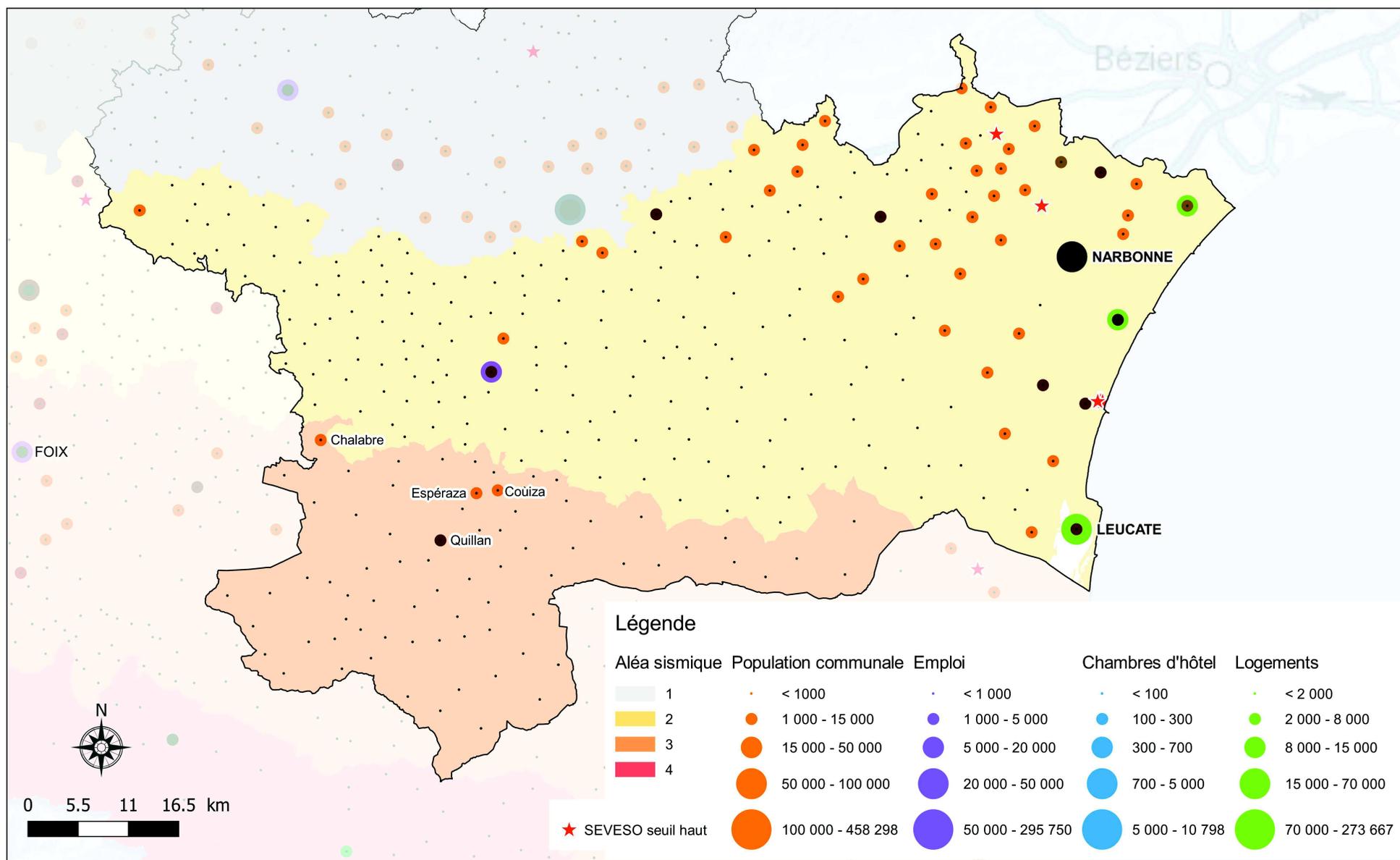
Nombre de chambres d'hôtel : INSEE 2017
 Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013

● + ● + ● = ●

Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux dans l'Aude

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017



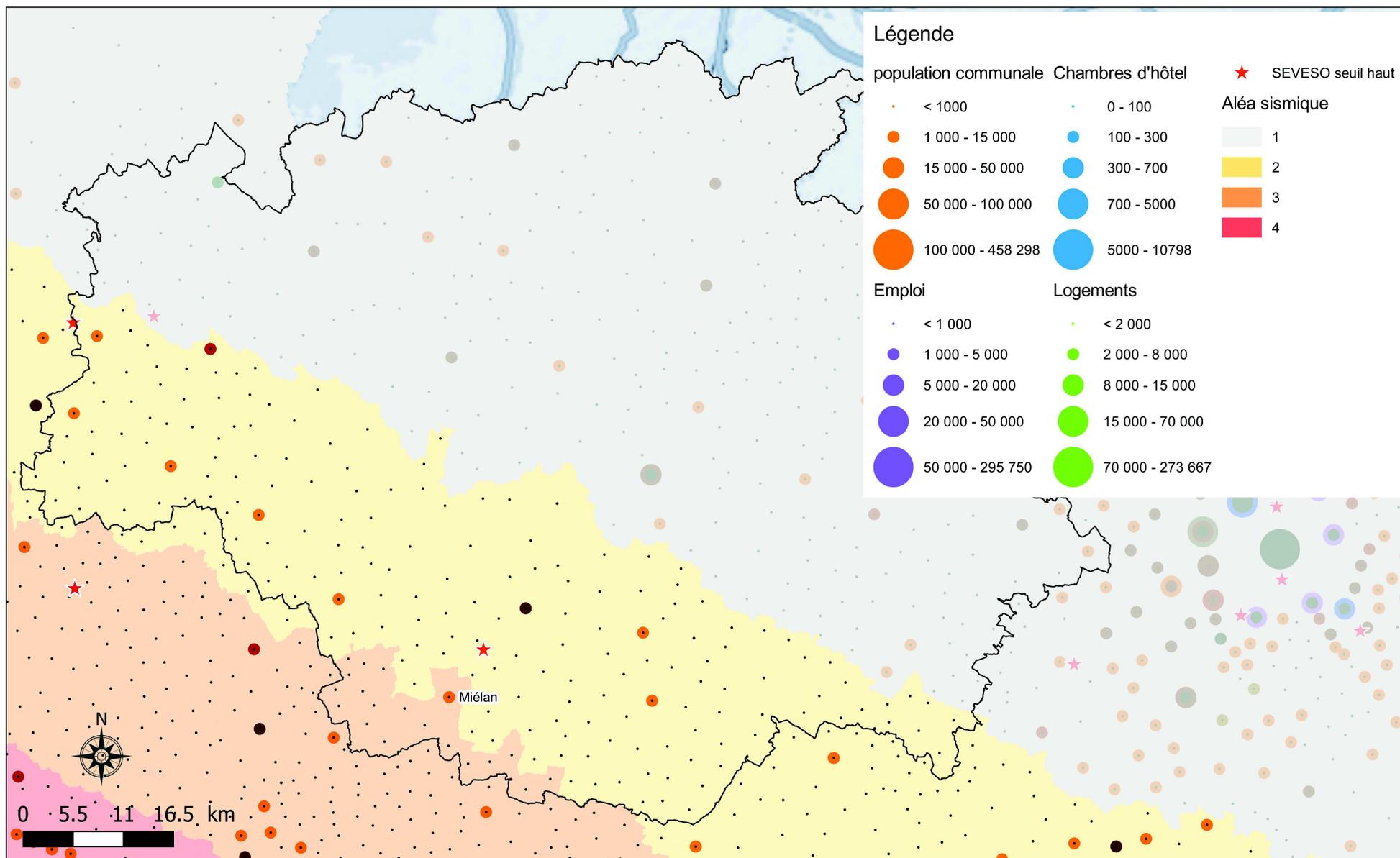
Sources :
 IGN Protocole IGN/Ministère
 Population : INSEE 2013
 Emploi : INSEE 2015
 Chambres d'hôtel : INSEE 2017
 Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013



Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux dans le Gers

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023

décembre 2017

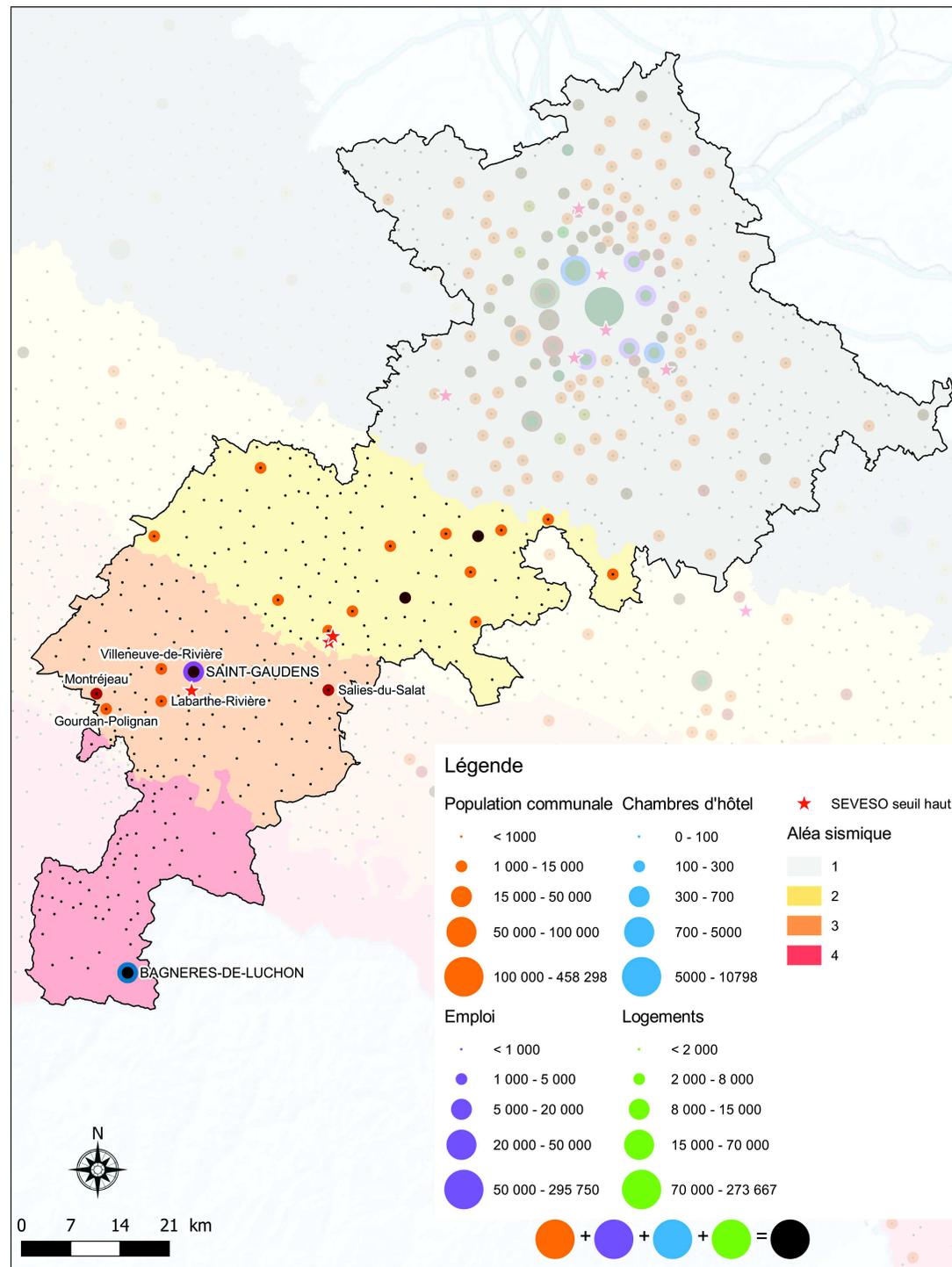


Sources :
 IGN Protocole IGN/Ministère
 Population : INSEE 2013
 Emploi : INSEE 2015
 Chambres d'hôtel : INSEE 2017
 Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013



Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux en Haute-Garonne

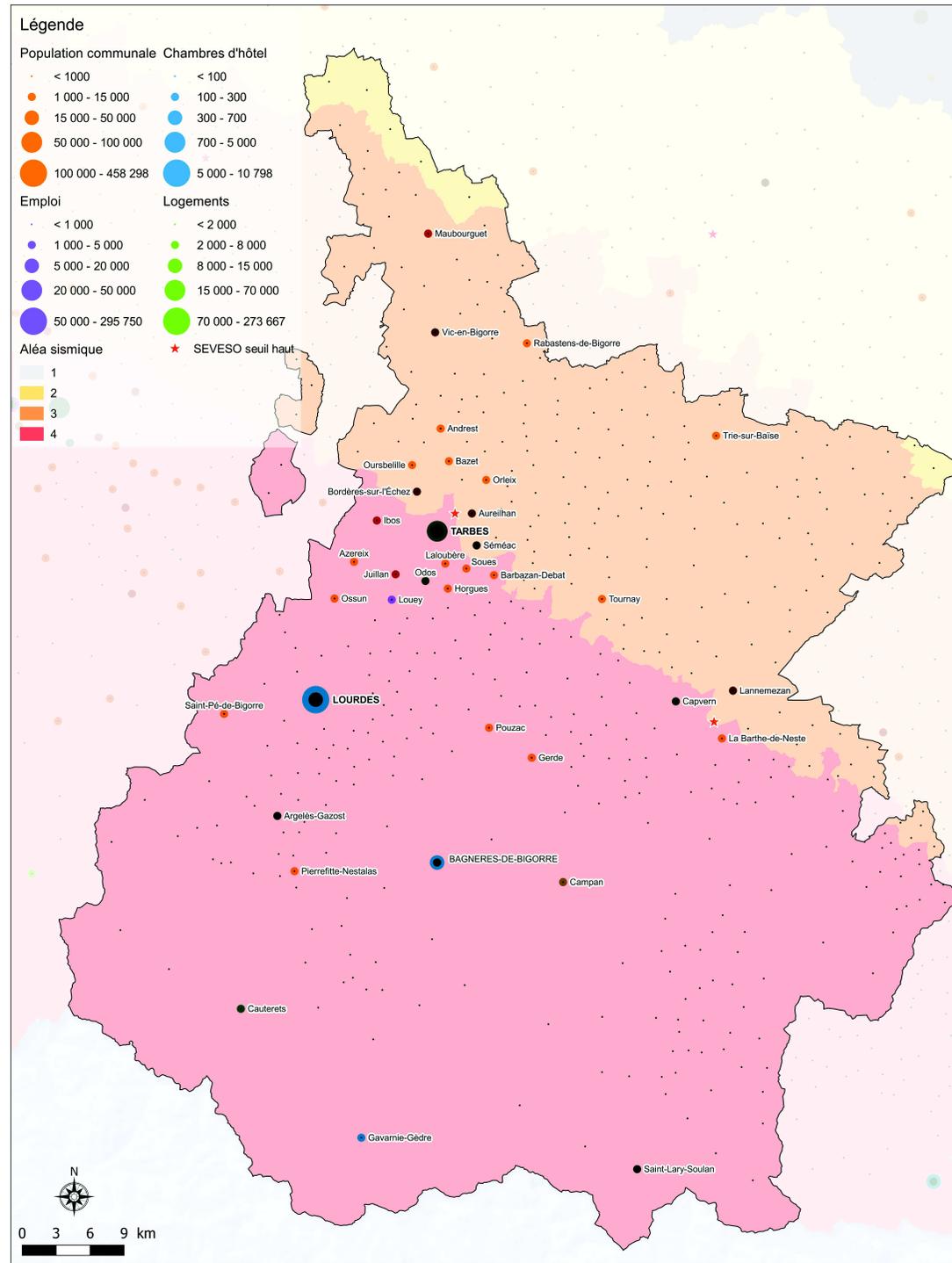
Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023
décembre 2017



Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Population : INSEE 2013
Emploi : INSEE 2015
Chambres d'hôtel : INSEE 2017
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013

Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux en Hautes-Pyrénées

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023
décembre 2017



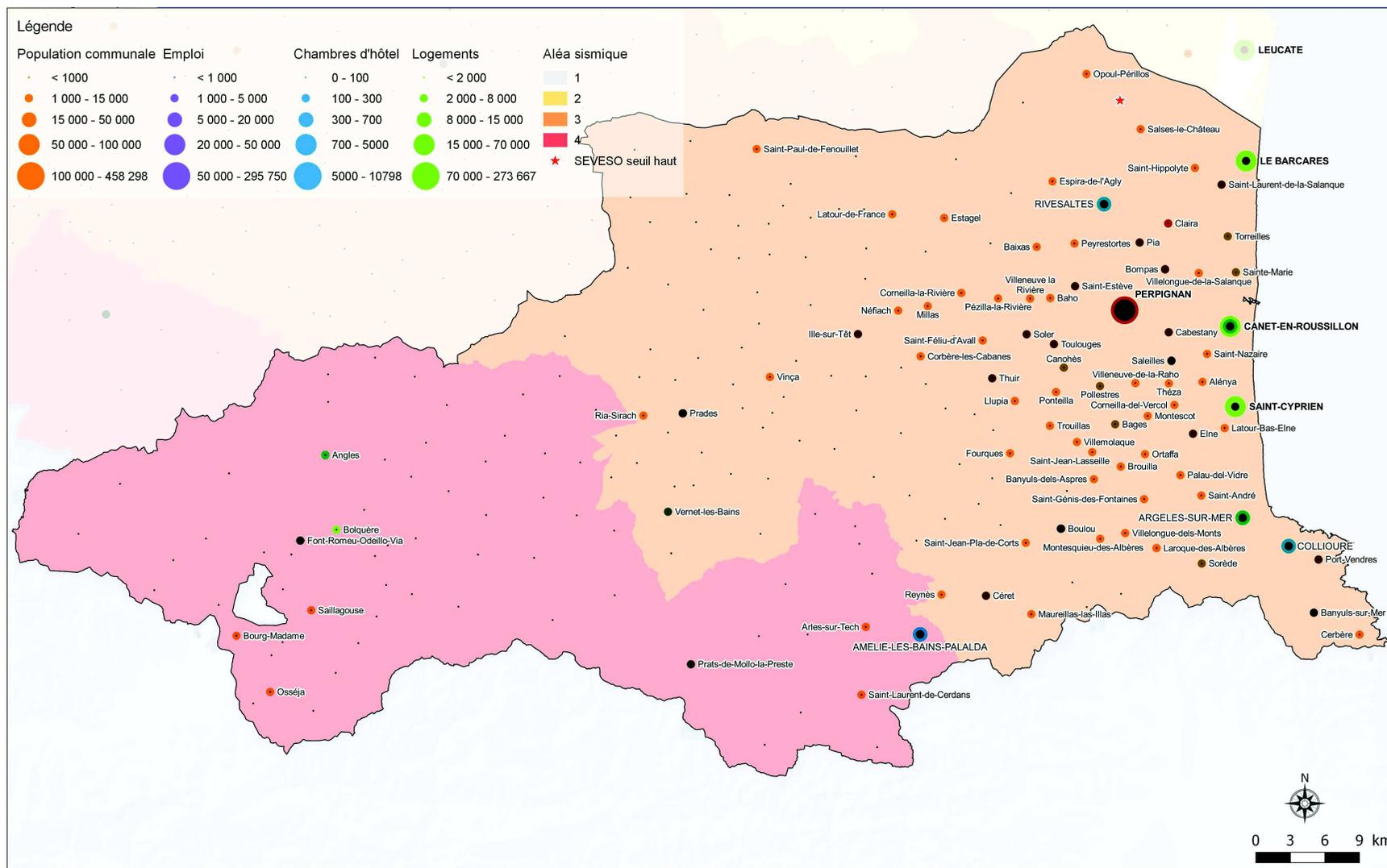
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013

Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Population : INSEE 2013
Emploi : INSEE 2015
Chambres d'hôtel : INSEE 2017
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013



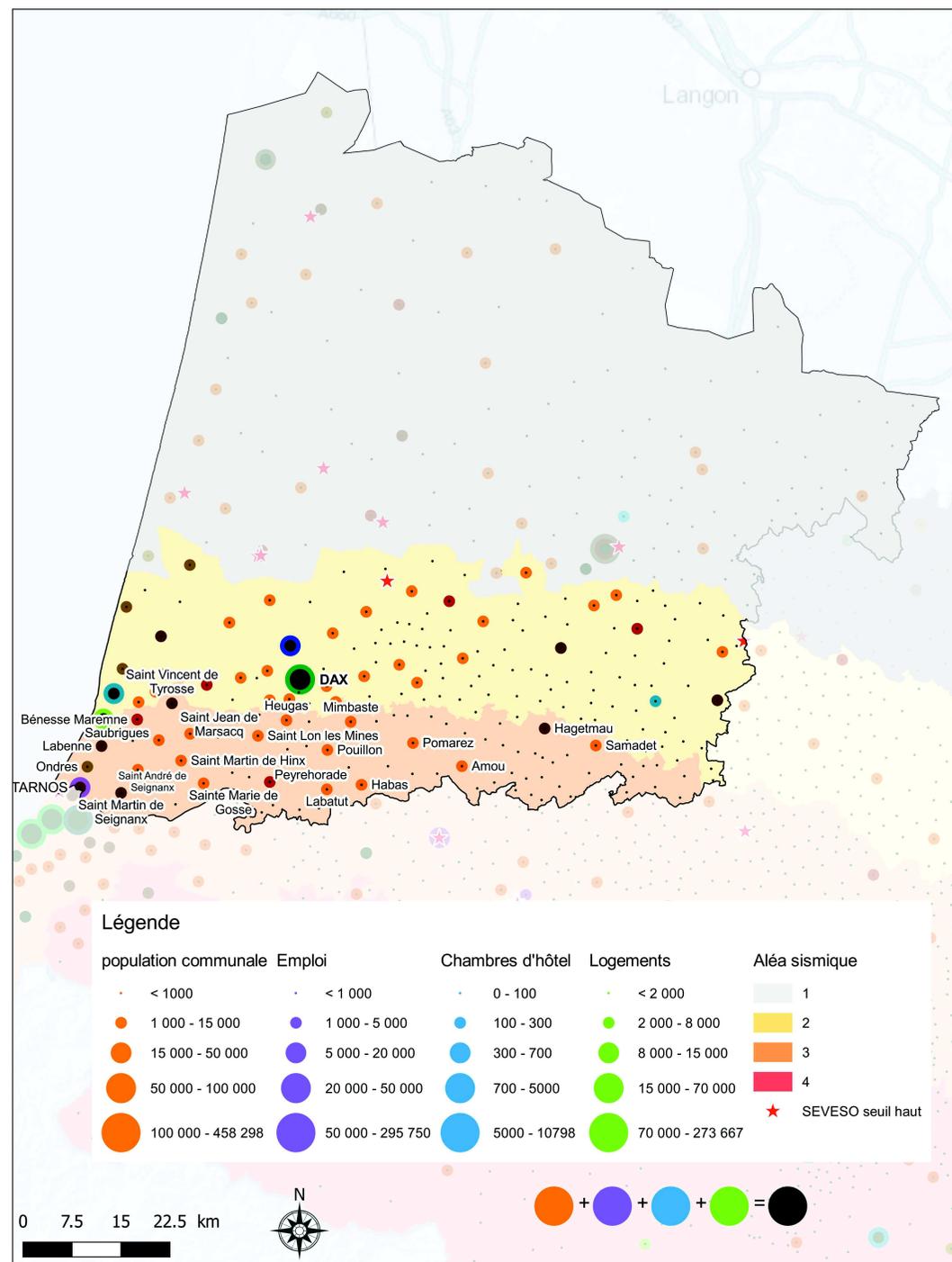
Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux en Pyrénées-Orientales

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023
décembre 2017



Croisement de l'aléa sismique avec les principaux enjeux dans les Landes

Carte informative - Cadre d'Action pour la Prévention du Risque Sismique Pyrénées 2018-2023
décembre 2017



Sources :
IGN Protocole IGN/Ministère
Population : INSEE 2013
Emploi : INSEE 2015
Chambres d'hôtel : INSEE 2017
Logements (résidences principales ou non) : INSEE 2013

Annexe 6 - Règles d'éligibilité au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la prévention du risque sismique applicables pour le massif Pyrénéen.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs est géré conformément aux articles L. 561-1 à L. 561-5 du code de l'environnement et aux articles R. 561-1 à R. 561-17 du même code, ainsi qu'à l'article 128 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances modifiée pour 2004 et à l'article 136 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances modifiée pour 2006. Les règles d'éligibilité sont synthétisées ci-dessous, par types d'opérations. Elles sont précisées par la note technique du 11 février 2019 relative au financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), de certaines mesures de prévention.

Pour toute question ou demande, vous pouvez contacter l'unité risque de votre Direction Départementale des Territoires (DDT) qui vous donnera la marche à suivre et étudiera, en lien avec la DREAL de votre Région, l'éligibilité de votre dossier.

Objet (nom de la mesure FPRNM)	Taux maximum	Conditions d'éligibilité	Maîtrise d'ouvrage de l'action	Texte de référence
ETECT : Études de prévention contre le risque sismique dans le cadre du CAPRIS Pyrénées (y compris les <u>actions d'informations, de sensibilisation préventives</u>)	50 %	Etudes réalisées <u>dans</u> des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé	Collectivités territoriales et leurs groupements	Article 128, points 1° et 3°, de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 Arrêté du 12 janvier 2005
PPR / IP : Préparation et élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles. et actions d'information préventive sur les risques majeurs dans le cadre du CAPRIS Pyrénées.	100%		État	Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 Article 136, point I

Objet (nom de la mesure FPRNM)	Taux maximum	Conditions d'éligibilité	Maîtrise d'ouvrage de l'action	Texte de référence
ETPPR : Études et travaux de prévention définis et rendus obligatoires par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé en application du 4° du II de l'article L. 562-1 sur des biens à usage d'habitation ou sur des biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles relevant de personnes physiques ou morales employant moins de vingt salariés et notamment d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles • 40 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens utilisés à usage d'habitation ou à usage mixte • <u>dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien</u> 	Le financement par le fonds des études et travaux mentionnés au 4° est réalisé déduction faite du montant des indemnités perçues, le cas échéant en application de l'article L. 125-2 du code des assurances pour la réalisation d'études ou de travaux de réparation susceptibles de contribuer à ces opérations de reconnaissance ou à ces études et travaux de prévention.	Propriétaires de biens à usage d'habitation ou de biens professionnels employant moins de 20 personnes	4° du I de l'article L. 561-3 et 4° de l'article R. 561-15 du code de l'environnement Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 Article 136, point X (point X ajouté par la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 - art. 72) Arrêté du 12 janvier 2005

Avis du Comité de Massif pour le CAPRIS

Le comité de massif, réuni régulièrement le 31 janvier 2020, émet un avis favorable, assorti de trois recommandations :

- **La détermination des mesures financières de prise en charge de la mise aux normes du bâti ancien, notamment dans le secteur de l'hôtellerie.**
- **La conduite d'actions de sensibilisation et d'animation pour acquérir des réflexes et éduquer au risque sismique sont essentielles ;**
- **La prise en considération du désenclavement routier en cas de risque sismique.**

La mise en œuvre du CAPRIS nécessite un suivi et une animation, dont le comité de massif propose de s'emparer. L'animation sera déléguée à la DREAL Occitanie. Un bilan annuel des actions sera exposé en comité de massif, ainsi qu'une présentation des perspectives pour l'année suivante.



Directeur de publication :

Patrick BERG, Directeur de la DREAL Occitanie

Réalisation : DREAL - Direction des Risques Naturels

Conception graphique : DREAL- CAB/COM - janvier 2020

Photographies : DREAL - Christian LAVIT DREAL - ENA - BRGM - OMP - BCSF - CEA -

DREAL Occitanie

Siège à Toulouse :

1 rue de la Cité administrative - Bat G - CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex

Site de Montpellier :

520 Allée Henri II de Montmorency CS 69007 - 34064 Montpellier Cedex 02

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la DREAL Occitanie



Préfet coordonnateur du
massif des Pyrénées

